

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion publique du Conseil
du
jeudi 20 octobre 2022**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du jeudi 20 octobre 2022

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

KLINKERT Brigitte procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie procuration à VOGT Victor
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie procuration à MATT Nicolas
MULLER Lucien procuration à MARTIN Monique
STRAUMANN Eric procuration à KAMMERER Joseph
WOLF Etienne procuration à WOLFHUGEL Christiane

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – On a quelques collègues qui sont coincés dans les bouchons, mais ils vont nous rejoindre, j’en suis persuadé, rapidement. Robin, si tu veux bien faire l’appel, merci beaucoup.

M. CLAUSS procède à l’appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Je pense qu’en démarrant notre séance on va faire venir les derniers retardataires. On espère que les bouchons vont se régler rapidement.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Tout d’abord, permettez-moi en introduction d’exprimer toute notre fierté, parce que notre territoire, comme notre Collectivité, ont été honorés ces derniers jours, et je m’en réjouis. C’est le fruit d’un travail des élus, avec les agents de la Collectivité. Et j’en profite tout de suite pour vous féliciter, nous féliciter collectivement, pour ces reconnaissances nationales qui viennent de nous être adressées.

Nous avons eu un prix TERRITORIA or pour la simplification des courriers administratifs à destination des usagers du social, un prix innovation managériale ; un prix TERRITORIA argent pour Okoté, le dispositif de financement participatif à égale part Collectivité européenne d’Alsace, entreprises, citoyens de projets associatifs innovants en Alsace, prix d’attractivité territoriale. Il y a un tout petit peu plus longtemps, nous avons aussi eu la reconnaissance nationale pour notre charte de la biodiversité sur les routes. Et puis avant-hier j’étais à une remise de prix pour la vallée de la Bruche dont je suis l’élu, à qui a été décerné le titre de capitale française de la biodiversité, fruit d’un travail de 20 à 30 années des paysages.

Merci d’abord, parce que cela n’a été possible que parce que vous avez été nombreux à vous engager sur la qualité du service public. L’occasion pour moi de remercier Isabelle qui œuvre au quotidien pour agir sur une mission forte que nous lui avons confiée autour du service public. C’est un travail de fourmis, un travail de longue haleine, mais c’est quand même agréable de voir que ce travail de fond, qui n’est pas travail de polémiques, a été reconnu pour notre Collectivité. Tout ça met du baume au cœur pour poursuivre bien évidemment l’action publique à laquelle nous sommes tous particulièrement attachés dans notre Collectivité.

Je dois dire que cette fierté et ce sens du travail bien fait au service de nos concitoyens tranchent un peu avec la radicalité politique qui, au niveau national, pollue fortement le débat démocratique. Je suis un peu interloqué, voire par moments choqué, par les expressions que je peux voir et entendre au niveau national, et qui je crois ne sont pas de nature à faire avancer notre pays dans le bon sens. Quand je vois la brutalité d’un Monsieur MÉLANCHON, qui en appelle à la révolution, on voit bien qu’il rêve d’un automne inflammable sur le plan social. On le sait bien, il suffit de regarder l’histoire : les révolutions ont toujours fait souffrir plus fortement les fragiles, les plus pauvres d’entre nous. Quand je vois les divagations de Madame ROUSSEAU quand elle en appelle à la grève générale et érige la paresse en vertu. Au moment où notre capacité de faire face aux besoins de nos concitoyens en matière de service public, aller dans ce sens-là est quand même particulièrement choquant. Quand je vois les valeurs du dialogue social dévoyées par un syndicat, quand je vois la République menacée à Thann ou dans l’Essonne, quand des

parents disent « on va vous faire une Samuel PATY », on voit bien que nous vivons dans un contexte particulier. Dans ce contexte-là, je pense qu'il vaudrait mieux prôner l'unité nationale.

Parce que nous vivons une crise systémique majeure et nous allons devoir tous ensemble absorber cinq chocs. Le premier est clairement celui des transitions : transition démographique, avec le vieillissement des populations ; transition démocratique, dans le lien que nous devons renforcer avec nos concitoyens ; transition digitale, liée au déploiement du numérique ; transition énergétique, qui nous frappe de plein fouet ; transition foncière, avec la loi climat et résilience et le zéro artificialisation nette. C'est ce premier choc, mais qui est multiple déjà.

Le deuxième choc, c'est le dérèglement climatique. Tempêtes, sécheresse, inondations terribles vécues notamment par le Pakistan, feux qui n'ont malheureusement pas épargné nos territoires – et j'en profite pour saluer le Général ; je ne sais pas si le Colonel est là. Non, c'est le Général. Nos pompiers ont été une nouvelle fois exemplaires pendant cette période cet été, et je tiens encore à les saluer. Le Président de la Gironde rappelait combien il avait pu compter sur notre soutien, mais sur le soutien de beaucoup de départements face aux feux de la Gironde, qui ont été des feux terribles. Mais on a été dans le Doubs, on a été dans l'Hérault, on a été dans les Vosges. La solidarité des départements et des sapeurs-pompiers dans les départements a été précieuse. Et malheureusement, on le voit bien, notre territoire n'est plus épargné par les feux de forêt : c'est un vrai risque nouveau auquel nous risquons d'être confrontés plus fortement à l'avenir. Donc inondations, feux, famine, parce que derrière des problèmes d'inondations, ce sont des problèmes de famine que génèrent ces situations, épidémies, avec de nouveaux agents infectieux. Et les conséquences de ces situations mondiales, ce sont bien évidemment des vagues migratoires climatiques.

Le troisième choc à absorber, c'est la situation géopolitique conflictuelle. Il s'agit de l'Ukraine, bien évidemment, et tout son lot d'inquiétudes et de risques pour le monde, de la menace nucléaire, des difficultés d'approvisionnement pour nos concitoyens.

Le quatrième choc, c'est la contrainte budgétaire. Certains prônaient, imaginaient l'argent facile, l'argent gratuit. La situation de hausse des taux d'intérêt, l'inflation, notre dette nationale qui augmente, les intérêts qui augmentent : tout cela, ce sont des effets de ciseaux compliqués, qui contraignent bien évidemment l'action publique, mais qui contraignent aussi nos concitoyens dans leur vie quotidienne.

Et puis le dernier choc, je l'évoquais très légèrement dans mon propos introductif, c'est bien évidemment la crise du travail, la crise des vocations, la crise des compétences. Cela menace à moyen terme notre capacité d'assurer le service public et d'assurer bien évidemment prioritairement les besoins vitaux attendus par nos concitoyens.

Si ces besoins vitaux aujourd'hui sont remis en cause, ou en tout cas menacés, c'est aussi le résultat de quarante ans de stratégies politiques menées à partir de Paris, en négligeant, en déconsidérant les territoires et les provinces. Et je crois qu'aujourd'hui on le paye cher. La mondialisation a certes permis à nos concitoyens d'avoir des produits de consommation moins chers, par contre au détriment des salariés dans le monde qui étaient mal payés. Mais cette mondialisation a aussi fait disparaître beaucoup d'industries sur nos territoires, notamment ruraux. Cette mondialisation, cette organisation à partir de Paris, ont conduit à déshabiller les territoires dans leur service public depuis quarante ans. On nous a vanté le « Big is beautiful ». Ah ! C'était la solution à toutes les problématiques de notre pays. « Big is beautiful. » Les grandes métropoles allaient sauver la France et entraîner la dynamique sur l'ensemble du territoire. Eh bien ! Cela a été fabuleux et particulièrement réussi. On nous a dit que les grandes régions feraient des économies : 1 milliard d'économies pour la Région Grand Est. Et j'entends qu'on va fermer des lycées, qui sont occupés, qui sont aujourd'hui fonctionnels, qui répondent aux besoins des entreprises. Ah !

Vraiment, « Big is beautiful ».

Applaudissements.

Et puis les grandes stratégies nationales. Le nucléaire. Il fallait faire disparaître le nucléaire. Et aujourd'hui tout le monde dit que le mix énergétique passe aussi par le nucléaire. Malheureusement, nous en avons fait fortement les frais et nous risquons d'avoir des situations où nos concitoyens vont manquer d'électricité cet hiver, où ils ne vont pas pouvoir se chauffer cet hiver. Voilà les résultats de stratégies nationales qui n'écourent pas les réalités du terrain.

Chers collègues, pardonnez-moi de m'emporter un peu, mais c'était au cas où certains d'entre vous s'endormiraient ce matin. Je ne voulais pas imaginer cette situation.

Face à cette vague de chocs, de crises simultanées, notre ambition à toutes et à tous, dans nos actions publiques collectives, c'est d'éviter que ces vagues de chocs, de crises, ne se transforment en tsunamis dévastateurs. Et même si aujourd'hui il fait un peu gris, je suis persuadé que le soleil va se lever à Colmar, même si l'horizon paraît sombre, le monde ne sera pas meilleur si on baisse les bras et si on plonge dans le pessimisme.

Moi, je crois résolument au sursaut. Et il viendra des territoires. Je suis confiant dans la capacité de résilience de notre Région Alsace. Pourquoi je suis confiant ? Tout simplement parce que, mes chers collègues, nous avons un niveau d'équipement élevé, des réseaux de qualité, des ressources naturelles propres, forêts, agriculture, des talents nombreux et puis des perspectives à l'échelle rhénane. Demain nous allons poursuivre nos démarches avec la Région métropolitaine tri-nationale, avec nos amis allemands et suisses, avec la présentation du schéma alsacien de coopération transfrontalière. Nous avons un travail solide avec nos amis allemands et suisses. Et c'est ce travail, à partir d'un territoire rhénan qui a du sens, qui nous permettra de construire des perspectives positives pour notre territoire. Parce que si l'Alsace a des talents et des atouts, l'espace rhénan a encore un potentiel plus important.

Je suis confiant aussi parce que je constate une réelle prise de conscience sur l'urgence d'une décentralisation sur la base d'une véritable différenciation territoriale. Je crois profondément à une nouvelle génération de décentralisation. Nous étions quelques-uns à être aux assises des départements de France, et j'en tire un certain nombre d'enseignements. D'abord, je me réjouis que les départements, qui avaient été un moment donné menacés dans leur existence, souvenez-vous, soient aujourd'hui beaucoup plus reconnus dans leur rôle majeur. Le Covid est passé par là, mais aussi l'action sociale de proximité, nos démarches autour des communes, notre lien privilégié et notre capacité, à chaque fois qu'il y a un trou dans la raquette, d'être présent pour servir notre société et servir nos concitoyens. Dans l'expression du Président de la République, dans l'expression du Premier ministre, mais aussi dans l'expression du Président du Sénat, chacun d'entre eux ont dit vouloir ouvrir un nouveau chapitre de la décentralisation. Le Président de la République a dit : « Une décentralisation, ce n'est pas transférer des bouts de compétence sans donner la dynamique de financement, le pouvoir normatif et les responsabilités qui vont avec. » Il a appelé à une « véritable différenciation territoriale ». « Nous devons faire de la décentralisation une réalité irréversible. » Je cite à chaque fois cette expression. Et j'ai le sentiment que les planètes commencent à s'aligner quand je vois que Madame BORNE a précisé dans son propos à Agen : « Décentralisation et différenciation doivent se construire à partir d'un projet de territoire. » Et puis j'ai eu le plaisir et l'honneur d'avoir un échange en tête à tête avec le Président du Sénat – je le dis devant Madame la Sénatrice qui est au téléphone –, qui a insisté sur cette commission transpartisane qui a été mise en place sur justement les propositions à faire en matière de décentralisation. Et quand je regarde les cinquante propositions qu'avait déjà engagées le Sénat, qui prévoyaient notamment la consultation que nous avons nous-mêmes ici mise en œuvre – donc nous étions déjà précurseurs avant ces propositions-là –, elles vont dans le sens je crois

souhaité. Et nous aurons l'occasion d'être auditionnés dans la Commission transpartisane du Sénat. Mais il y a aussi une Commission transpartisane initiée par le Président de la République. Nous ferons feu de tout bois pour être entendus, mais je sens aujourd'hui cette volonté forte incarnée de porter une décentralisation qui a du sens. La décentralisation, nous ne la faisons pas pour se faire plaisir. La décentralisation, elle est engagée parce que c'est la garantie d'une meilleure efficacité de l'action publique. On se rapproche des habitants. On est plus simple, on est plus démocratique et on va plus vite, on est plus agile. C'est ça le sens profond de la décentralisation que nous souhaitons, je crois, pour notre pays.

Mais revenons ce matin à nos échanges, et bien sûr aux sujets de la plénière qui sont très importants. Là aussi je remercie tout le travail effectué par les élus, par les équipes, parce que c'est un travail de fond qui a été nécessaire aux délibérations qui vous seront proposées ce matin.

Je pense aujourd'hui que, dans ce contexte que j'ai évoqué, notre Collectivité doit absolument être un stabilisateur, un régulateur, un amortisseur social qui assure et rassure les Alsaciens, et surtout les plus fragilisés, les plus menacés. Parce que la Collectivité européenne d'Alsace est la Collectivité des solidarités sociales et des solidarités territoriales par excellence, nous avons à mon sens un premier engagement essentiel, celui de garantir à nos concitoyens le droit à une vie digne. Ce sont les besoins vitaux qu'il faut garantir : se loger, avoir droit à une alimentation saine, pouvoir être soigné, éduqué, pouvoir se déplacer. Dans notre action du quotidien pour protéger les plus fragiles, nous devons tout entreprendre pour atteindre cet objectif, dont nous sommes fiers. Avec la révision des fonds de secours financier exceptionnels pour les rendre plus accessibles, en soutenant les associations de lutte contre la précarité alimentaire, on va militer au maximum pour que les Alsaciens n'aient pas à choisir entre se chauffer et se nourrir.

À côté du droit à cette vie digne, il y a un autre impératif sur lequel nous devons encore plus nous mobiliser : c'est le droit à un environnement sain pour nous, pour les générations futures. C'est un bien commun vital, essentiel et universel. L'épisode climatique de la sécheresse l'a encore durement fait ressentir et comprendre jusque dans la chair de chacun. Et l'actualité nationale et mondiale le rappelle de façon incessante. Bien évidemment, ce droit à un environnement sain pour nos concitoyens, nous l'avons déjà ancré dans l'action publique que nous avons menée depuis de nombreuses années. Mes prédécesseurs avaient déjà cette sensibilité-là. Et je le vois quand on compare l'action en Alsace sur les sujets environnementaux et l'action générale au niveau national : nous avons pris de l'avance par rapport à d'autres territoires. Nous avons parfois même atteint déjà des objectifs que l'État s'est fixé pour les années 2030. Mais pour autant, il faut poursuivre l'action et continuer de la renforcer. La trajectoire est clairement engagée, mais elle doit être accélérée. Je crois que c'est le sens des propositions et des suggestions qui vous sont formulées ce matin.

C'est l'occasion pour moi de remercier Catherine, Marie-France, qui ont beaucoup travaillé sur le dossier. Mais je vois Monsieur PARASOTE, que je tiens à remercier, parce qu'il avait déjà beaucoup travaillé notamment sur le plan arbre. Il a contribué, autour de Guillaume KLEINPETER et de notre Directeur général des services, avec les élus, pour que nous puissions construire un projet fort pour l'Alsace, fort pour notre territoire. Il s'agit d'un projet autour de la sobriété énergétique. Notre plan et nos propositions sont conséquentes : 30 engagements pour 2030, avec un enjeu fort autour de la biodiversité. C'est aussi pour cela que je suis fier d'être l'élu de la capitale française de la biodiversité, là où on est parfois attaqué, critiqué, comme si nous n'avions pas cette sensibilité-là. Mais nous allons encore innover au nom de la biodiversité avec un schéma directeur des espaces naturels sensibles. Nous devons poursuivre cet engagement. L'eau, je vous en avais déjà parlé lors de notre précédente rencontre en Commission permanente, en rappelant cet enjeu des états généraux de l'eau, premières assises de l'eau, dont la vocation est à la fois de faire un diagnostic de la réalité de l'eau avec tous les partenaires publics-privés, les

chambres consulaires, les associations concernées, de recenser aussi les bonnes pratiques parce que cela a du sens et parce que la nappe phréatique est rhénane et pas seulement alsacienne. C'est à l'échelle transfrontalière que nous travaillerons sur cette question, et j'en parlais encore hier avec la Regierungspräsidentin Freiburg Bärbel SCHÄFER, avec le Président du gouvernement du canton de Bâle-Ville, Beat Jans, nous avons cette ambition en commun de travailler sur les enjeux autour de l'eau.

Je vais conclure mon propos, mes chers collègues, qui a laissé pratiquement tous les retardataires arriver. J'ai fait un discours un peu plus long parce que je voulais que tout le monde puisse en profiter. Je voudrais dire que je suis heureux que nous puissions prendre encore plus fortement ce cap d'une écologie à l'alsacienne. Je crois que – je vais reprendre les termes de Catherine – c'est l'efficacité écologique et l'efficacité budgétaire mêlées, liées, chère Lara. Il s'agit d'une écologie alsacienne qui n'est pas moralisatrice ni punitive, mais bien au contraire sans œillère, sans discours dogmatique, sans culpabilisation. Bâtons ensemble une écologie alsacienne positive, fédératrice et entreprenante, contributive, coconstruite avec les territoires et leurs élus, leurs associations et les acteurs de la société civile, bien entendu avec les agents de notre Collectivité. Je crois que nous sommes tous ici motivés, unis par la même volonté de faire bouger les lignes de la transition énergétique et écologique de l'Alsace, avec une écologie alsacienne qui imprègne nos politiques publiques, qui soit contractualisée chaque fois que possible ou nécessaire avec nos collègues maires et présidents d'intercommunalité, parce que l'écologie doit se construire à partir des réalités des territoires. Cette écologie, nous la voulons innovante, qui apprend de ceux qui ont déjà expérimenté, et qui est au côté de ceux qui ont de solides projets. Faisons ensemble et avec les Alsaciens en sorte que la Collectivité européenne d'Alsace devienne une Collectivité de référence pour la transition énergétique et environnementale des territoires.

Pour conclure, permettez-moi de penser que l'environnement est la priorité de tous et pas celle de quelques-uns qui en font abusivement leur fonds de commerce politique. L'environnement et l'énergie, c'est l'affaire de tous, une priorité pour les élus que nous sommes, ce que nous prouvons avec notre engagement ; une priorité pour les Alsaciens et pour nos voisins, qui sont profondément attachés à leur territoire et à leur mode de vie. Ensemble, nous serons moteurs d'une transition écologique globale.

Et puis dernier mot, permettez-moi, autre sujet, de saluer les bénévoles d'Octobre rose qui défendent la très noble cause de la prévention du cancer du sein. Bravo à toutes celles et ceux qui se mobilisent et participent à leurs actions. Je vous remercie.

Applaudissements.

La parole est à Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. « Winter is coming. » « L'hiver vient », en bon français. Cette devise issue d'une série grand public décrit l'arrivée inéluctable d'un danger d'une ampleur inédite et qui menace toute l'humanité. Comment ne pas y penser à l'heure actuelle ?

L'hiver qui vient, c'est d'abord le mur du changement climatique que l'on se prend en pleine face, que l'on se prend à une vitesse que même les pires prévisions scientifiques n'avaient pas osé projeter. Cet été a marqué chacune et chacun d'entre au fer rouge. Des incendies partout, à Hœrdt, à Molsheim, à Krautwiller, à Strasbourg. Un massif des Vosges interdit d'accès, des canicules à répétition, l'eau qui manque partout, dans la nappe phréatique qui est au plus bas, dans le Rhin dont l'embouchure n'était plus navigable, dans des cours d'eau à sec, dans des villages du Sundgau privés d'eau. C'est l'eau aussi qui se dégrade, celle du robinet avec 25 % de l'eau des Bas-Rhinois polluée aux pesticides, celle des cours d'eau où les poissons sont morts étouffés par une eau trop chaude.

L'hiver qui vient, c'est aussi le mur économique et social vers lequel se dirige toute la société. Les salaires qui n'en finissent plus de décrocher face au coût de la vie qui explose, et à l'autre bout les superprofits qui alimentent toujours les mêmes poches pourtant déjà si pleines. Les coûts énergétiques vont faire plonger des millions de foyers dans la précarité la plus profonde. Aujourd'hui ce sont les collectivités qui se retrouvent face à une équation impossible ; demain ce seront les entreprises, les bailleurs sociaux, la SNCF. Des secteurs entiers pourtant malmenés depuis plusieurs années se mobilisent. Je pense à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à l'énergie, à la santé.

L'hiver qui vient, c'est enfin l'intensification des violences patriarcales, en particulier face aux femmes qui refusent de subir encore et toujours les mêmes violences. Je pense aux cinq ans de meetoo, qui ont marqué ce mois d'octobre ; je pense au courage infini des femmes iraniennes ; je pense aux militantes et femmes élues qui combattent les violences sexistes et sexuelles dans le monde politique.

Face à l'hiver qui vient, nous n'aurons d'autres choix que de nous retrousser les manches. Face à l'hiver qui vient, que faites-vous, Monsieur le Président ? Vous provoquez cet hiver, en continuant...

Réaction de quelques élus.

... en continuant à financer un système agro-industriel qui piège nos agriculteurs et qui détruit l'eau, notre bien commun le plus élémentaire ; en mettant sous perfusion les milieux économiques au détriment des classes populaires et d'une politique sociale ambitieuse. Je ne prendrai que deux exemples. Les 400 000 euros attribués à Michelin pour une cérémonie des chefs étoilés, quand cette société réalise un bénéfice de plus de 2 milliards d'euros, et à l'inverse rien sur la tarification solidaire dans les cantines, des limitations très hautes du nombre d'enfants confiés aux travailleurs sociaux, un hébergement d'urgence a minima. Et enfin, en refusant d'organiser notre Collectivité de manière démocratique, puisque vous excluez les citoyens de la Commission permanente qui prend pourtant 90 % des décisions. Vous attendez également cet hiver parfois les bras croisés, en continuant d'amasser votre tas d'or sans ne rien en faire. Rappelons qu'à la fin de 2021, c'est près d'un quart de milliard d'euros qui est resté dans les caisses de la Collectivité européenne d'Alsace, et dont vous avez privé les Alsaciennes et les Alsaciens. En ne prenant pas vos responsabilités face à un élu condamné...

Réaction d'un élu.

En ne prenant pas vos responsabilités face à un élu condamné au pénal pour violences conjugales répétées, et enfin en regardant ailleurs : vous parlez d'écharpes pour les élus, vous réservez des bureaux à Paris pour plaider la sortie du Grand Est, et vous allez augmenter aujourd'hui dans ce contexte les indemnités des élus. Pourtant, l'hiver vient. Nous le savons toutes et tous et personne ne pourra vous pardonner cet attentisme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas JANDER.

M. JANDER – Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Président tout à l'heure a parlé avec talent des outrances de Monsieur MÉLENCHON et de Madame ROUSSEAU. Moi je regrette ce que leurs disciples au plan local croient utile de se placer sur le même registre de l'outrance dans cette enceinte. Et j'ai envie de dire à Florian KOBRYN, qui vaut beaucoup mieux que cela : Sandrine ROUSSEAU, sort de ce corps.

Amusement de quelques élus.

Aujourd'hui notre Assemblée se réunit dans un contexte politique national et international

qui peut prêter à la morosité – cela a été développé par le Président tout à l’heure. Après une crise sanitaire qui a bouleversé nos vies et notre économie ces deux dernières années, l’invasion à l’Est de l’Europe de l’Ukraine par la Russie initiée en février dernier a provoqué une nouvelle onde de choc dans le monde, déclenchant des effets en cascade et une crise énergétique qui nous frappe de plein fouet aujourd’hui. Pour faire face à ces épreuves auxquelles nous sommes aujourd’hui confrontés, il est incontestablement nécessaire d’unir nos efforts et de travailler de concert pour faire front commun. L’ambiance est à l’union.

Depuis sa création en 2021, notre jeune Collectivité européenne d’Alsace a toujours su démontrer à son échelle son fort potentiel à répondre avec justesse aux difficultés de notre territoire et de ses citoyens. Nous avons toujours révélé notre capacité d’agir et de réagir de manière collective et solidaire, et d’apporter des réponses concrètes dans les situations d’urgence, que ce soit au moment de la crise sanitaire ou encore avec la guerre en Ukraine.

Aujourd’hui notre Collectivité doit faire face à plusieurs enjeux de cette crise, notamment l’enjeu énergétique. Répondre à cette crise, c’est bien évidemment prendre les mesures nécessaires qui permettront d’en limiter les conséquences négatives sur la vie de l’ensemble des ménages alsaciens. La Collectivité européenne d’Alsace est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de transition énergétique – cela a été également rappelé à l’instant par le Président. En ce sens, de nombreuses actions ont déjà été prises et mises en place pour faire face aux défis environnementaux. Mais aujourd’hui nous devons les amplifier pour affronter une crise aux effets particulièrement douloureux, en prenant des mesures immédiates et concrètes, mais aussi en donnant des perspectives d’action pour les prochaines années. C’est ce programme que nous présentera tout à l’heure la Vice-Présidente en charge de la transition énergétique et climatique, Catherine GRAEF-ECKERT, avec la note d’intention relative à la stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d’Alsace.

Parmi les 23 rapports présentés ce matin, je voudrais également saluer l’engagement de notre Assemblée pour les actions menées en faveur du retour à l’activité et à l’emploi des bénéficiaires du rSa. La politique d’accompagnement de ces bénéficiaires est un axe fondamental de l’action menée par la Collectivité européenne d’Alsace et nous pouvons être fiers ce matin des moyens et actions mis en œuvre, qui nous ont permis une baisse de 13,5 % depuis le 1^{er} janvier 2021 du nombre de foyers allocataires du rSa. C’est le signe que notre Collectivité sait pouvoir accompagner nos citoyens vers le chemin d’une réinsertion saine et d’un retour à l’emploi.

Par ailleurs nous sommes aussi fortement engagés pour notre jeunesse. J’en veux pour preuve notre implication dans les collèges, où nous poursuivons le travail de soutien à nos établissements, grâce aux différentes dotations à l’échelle alsacienne, que nous continuerons à leur verser chaque année, mais aussi à travers la dotation exceptionnelle que nous versons pour les protéger de l’explosion des coûts de l’énergie. Pour assister, comme vous chers collègues, au Conseil d’administration des collèges de mon canton, je peux affirmer que ce bouclier énergétique est très apprécié par les équipes pédagogiques, administratives, et aussi par les élèves et leurs parents. Par ces moyens nous montrons que nous avons le souci d’offrir aux jeunes générations un cadre de travail et de vie propice à préparer leur avenir dans les meilleures conditions.

Je terminerai mon propos en rappelant que la Collectivité européenne d’Alsace continue de travailler à la convergence de ces politiques. Nous poursuivons avec méthode, dans le respect de l’équilibre de chacun de nos territoires, et veillons avec grand intérêt à ce que toutes les spécificités puissent être préservées. Notre Collectivité est bel et bien au rendez-vous, pour une Alsace plus proche, plus cohérente. Nous pouvons être fiers du travail accompli jusque-là. La Collectivité européenne d’Alsace A se révèle être une force d’action dans le quotidien de nos habitants, et nous allons poursuivre sur cette voie. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe n’ayant pas encore pu nous rejoindre, c’est Pierre qui va le remplacer. Pierre, merci à toi.

M. BIHL – Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d’abord, bravo Monsieur le Président pour cette intervention introductive pleine d’enthousiasme. Je constate, et nous en sommes heureux, qu’une pêche d’enfer l’anime ce matin.

L’année 2022 restera assurément inscrite dans les livres d’histoire comme celle de l’urgence climatique et de la prise de conscience par nos contemporains de l’impérieuse nécessité de mettre en œuvre des mesures indispensables, afin de protéger les milieux naturels, la biodiversité et les populations humaines qui en dépendent. En Alsace comme partout ailleurs sur le globe, les signes d’un réchauffement généralisé et rapide de la planète sont devenus indiscutables. Le dernier rapport du GIEC le confirme d’ailleurs, s’il en était encore nécessaire : l’heure n’est plus aux atermoiements ; le temps est bel et bien venu de changer de logiciel et de s’engager à remplacer les énergies fossiles par des sources d’énergies renouvelables, et concomitamment à faire preuve de plus de sobriété en matière de consommation d’énergie.

Produire et consommer mieux l’énergie dont nous avons besoin : voilà le défi qu’il nous faut tous relever. Avec la fermeture inconsidérée de la centrale nucléaire de Fessenheim hier et les conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix de l’énergie aujourd’hui, nous devons faire face à une réalité des plus exigeantes et des plus onéreuses en matière de fourniture d’énergie, alors même que nous disposons de gisements encore sous exploités.

La Collectivité européenne d’Alsace en a parfaitement conscience et mène une politique active dans le domaine de la transition énergétique. Des initiatives ont été prises comme par exemple en matière de rénovation thermique de nos bâtiments et collèges avec le déploiement de panneaux photovoltaïques. Les premiers résultats sont d’ailleurs concluants puisque 30 % des dépenses électriques sont maintenant couverts par la production de ces panneaux sur les collèges.

Mais il est clair que nous devons aller encore plus loin. C’est la raison pour laquelle nous pouvons nous réjouir ce matin que la stratégie énergétique et écologique de notre Collectivité soit évoquée. Je suis en effet personnellement convaincu que l’Alsace constitue la bonne échelle d’intervention pour répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de transition écologique. Vu le contexte international et national, il est temps de préciser avec encore plus d’acuité un certain nombre d’orientations stratégiques majeures en phase avec nos compétences, mais également en phase avec l’ensemble de nos partenaires alsaciens et rhénans qui partagent les mêmes problématiques que nous, dans le domaine de l’eau, de la qualité de l’air ou de la biodiversité. L’occasion est donc donnée à notre Assemblée de proposer des actions à court et moyen termes afin de réinventer un nouvel écosystème capable de protéger nos concitoyens et nos territoires face aux effets néfastes des crises énergétiques, avec une attention toute particulière portée à l’égard des plus fragiles, qui ne sont pas en mesure d’encaisser des hausses importantes du prix de l’énergie.

Par ailleurs, avec l’ambitieux rapport sur la lecture publique à l’ordre du jour de notre séance plénière, je pense que nous serons aussi en mesure de préparer l’avenir sereinement. En effet, en tant que chef de file de la lecture publique, notre Collectivité se doit d’anticiper et de proposer, notamment aux jeunes générations qui ont tendance à préférer les algorithmes aux livres, des moyens d’éveiller leur curiosité et leur citoyenneté. C’est la raison pour laquelle il sera proposé de passer d’une politique de l’accès à une politique de médiation, afin de faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres, des espaces où l’esprit critique et les imaginaires peuvent se développer, mais également des centres de ressources contre l’illettrisme et l’illectronisme. C’est une évolution

nécessaire et essentielle si nous souhaitons lutter contre certains travers de la société contemporaine.

Toutes ces politiques ont bien entendu une déclinaison financière. Force est de constater que nous sommes en mesure d'y faire face. Avec des finances qui sont saines, il est en effet plus aisé de se projeter dans l'avenir. Les chiffres qui vont vous être présentés dans le cadre de la décision budgétaire modificative n° 2 attestent clairement des marges de manœuvre que nous nous doutons pour réaliser nos projets. Sans anticiper sur ce qui va nous être annoncé, j'illustrerai mon propos en rappelant le bien-fondé de notre politique du juste droit, qui a vu le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active baisser substantiellement.

Je souhaite remercier sincèrement les collègues et les agents qui sont parvenus, à force de persévérance et de détermination, à faire face à des défis budgétaires lourds et compliqués à relever, notamment dans un contexte de crise économique, énergétique et géopolitique. Si nous sommes sur la bonne voie aujourd'hui, c'est parce que nous sommes convaincus que notre territoire dispose de toutes les ressources nécessaires pour satisfaire cet objectif partagé : conforter l'Alsace comme territoire d'excellence et de prospérité. Avec notre Président Frédéric BIERRY, l'objectif avoué est de tout mettre en œuvre pour créer les conditions d'un développement futur optimal de l'Alsace, tournée vers une action publique de proximité, innovante, efficace et responsable. C'est l'engagement de tous les élus du groupe majoritaire que je représente ce matin. Merci de votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons désormais passer à l'ordre du jour.

CD-2022-4-8-1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DU 20 JUIN 2022

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022.

M. LE PRÉSIDENT – Premier rapport : c'est l'adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil du 20 juin dernier. Est-ce qu'on peut passer au vote de ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport suivant : la décision modificative n° 2. Celui-là sera forcément présenté par Lara MILLION. Il donnera lieu à des propositions d'amendement.

Rapport suivant : autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n° 2 du budget primitif. Est-ce que vous souhaitez qu'il soit retenu ? Oui, on peut le voter ensemble. Du coup, on les associe, si c'est le souhait. Pour moi il n'y a pas de problème. Très bien. Ils seront donc présentés ensemble.

Ensuite, la note d'orientation sur la transition écologique et écologique sera présentée et suivie d'un débat. Elle est donc retenue.

Ensuite, concernant la Commission Nord Alsace, il s'agit de la liaison bus transfrontalière Rastatt-Soufflenheim/Seltz. Il est retenu par Victor VOGT.

Ensuite, concernant la Commission dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, il s'agit de la forêt d'avenir d'Alsace et des aides à la sylviculture dans le cadre du réchauffement climatique. Il est retenu.

Nous passons à la Commission patrimoine et rayonnement alsacien. Il s'agit de la politique de lecture publique pour les bibliothèques ancrées dans les défis du 21^e siècle. Il est retenu.

CD-2022-4-2-4 - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : CONVERGENCE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR L'ARIENA AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Engage une convergence des dispositifs d'éducation à l'environnement dès 2023,
- Accorde une subvention de fonctionnement complémentaire de 28 000 € à l'ARIENA, au titre de ses actions nouvelles pour l'accompagnement des Centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) et des associations dans leur travail avec les territoires sur le Haut-Rhin, et autorise son versement en une seule fois,
- Approuve l'avenant correspondant à la convention de partenariat 2022 entre l'ARIENA et la Collectivité européenne d'Alsace signée le 8 juillet 2022, joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer l'avenant précité.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P225	O005	P225E08	T14	833 - (65)-65748-6312	28 000€
				TOTAL	28 000€

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission dynamiques économiques, il s'agit de l'éducation à l'environnement, de la convergence et de l'attribution d'une subvention complémentaire pour l'Ariena au titre de l'année 2022. Est-ce que ce rapport est retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2022-4-2-1 - STRATEGIE D'IMPLICATION DANS LES PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX POUR LA PERIODE 2023 - 2027

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le portage des Projets Agro-environnementaux et Climatiques « Rieds » et « Territoires du Haut-Rhin » annexés à la présente délibération, par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve les principes de financements des Projets Agro-environnementaux et Climatiques portés par la Collectivité, ainsi que les PAEC "Montagne Vivante" et "Parc Naturel des Vosges du Nord" annexés à la présente délibération, pour un montant de crédits de paiement annuel prévisionnel de 240 000 € ;
- Décide de poursuivre, pour 2023, les principes d'interventions de la Collectivité dans les différents PAEC annexés à la présente délibération, à savoir le soutien des mesures ciblées liées à l'herbe permettant une action sur la biodiversité, la qualité de l'eau et les paysages ;
- Décide de solliciter, dans le cadre des appels à projets de l'Etat, les moyens nécessaires au portage et à l'animation de ces PAEC auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt, ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer à signer les PAEC « Rieds » et « Territoires du Haut-Rhin ».

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en tant que 2ème Vice-présidente, au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, Denis SCHULTZ, en tant que Maire de la Commune de Sand, Etienne WOLF, en tant que Maire de la Commune de Brumath, ne participent ni au débat ni au vote.

Annick LUTENBACHER et Monique MARTIN, en tant que membres du bureau au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, ne participent ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT – Je poursuis avec la stratégie d'implication dans les projets agro-environnementaux pour la période 2023-2027. Est-ce que quelqu'un souhaite que ce rapport soit retenu ? Personne. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit ensuite du lancement de la démarche de convergence sur les aides à l'agriculture, à l'environnement et aux paysages, et de l'aide à la création d'un atelier de transformation du lait. Il est retenu.

Ensuite, il s'agit des sports de pleine nature : stratégie et gouvernance. Je rappelle que la délibération prévoit la désignation des conseillers d'Alsace membres de la Commission alsacienne des espaces, sites et itinéraires de pleine nature, et les représentants appelés à siéger au sein de cette Commission seraient Madame MARAJO, Monsieur MATT, Madame BEY, Madame LUTENBACHER et Monsieur KAMMERER. Est-ce que ce rapport demande à être retenu ? Oui, par Nicolas.

CD-2022-4-5-2 - INSTALLATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE D'ALSACE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve l'installation de l'Observatoire de la protection de l'enfance d'Alsace en lieu et place des Observatoires départementaux de la protection de l'enfance du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au cours du dernier trimestre 2022,

Prend acte du projet de composition de l'Observatoire de la protection de l'enfance d'Alsace, qui sera déterminée par le Président, telle qu'elle apparaît dans le projet d'arrêté joint en annexe à la présente délibération,

Approuve le projet de Charte partenariale constitutive de l'Observatoire de la protection de l'enfance d'Alsace, joint en annexe à la présente délibération, à laquelle tous les membres de l'Observatoire de la protection de l'enfance, du fait de cette qualité, adhéreront et qu'ils s'engageront à respecter.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de l'installation de l'Observatoire de la protection de l'enfance d'Alsace. Est-ce que vous souhaitez que ce rapport soit retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Intervention de quelques élus.

On va régler cela tout de suite. Normalement, vous auriez dû l'avoir. Cela a été envoyé mardi, me dit-on. Mais vous connaissez les sujets. On les a travaillés, donc vous savez quels rapports vous intéressent prioritairement. Je vous propose du coup de continuer.

Il s'agit du déploiement des tiers bénévoles administratifs et du parrainage pour les enfants confiés. Cela apparaît derrière.

Ensuite, il s'agit de la proposition d'attribution d'un complément exceptionnel de rémunération en faveur du pouvoir d'achat aux assistants familiaux. Il est retenu.

Nous passons à la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2023 et aux prestations accessoires pour 2022. Celui-là sera retenu puisque des amendements sont proposés.

CD-2022-4-12-1 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Attribue à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 369 211,50 € :

- 86 671,80 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
- 189 624,40 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
- 17 809,30 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics figurant en annexe 3 ;
- 6 327 € pour couvrir la participation aux visites de lieux de mémoire, en faveur des collèges publics du Haut-Rhin figurant en annexe 4 ;
- 11 425 € pour la participation au financement de 25 ateliers d'enseignement artistique figurant en annexe 5 ;
- 57 354 € de subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements divers aux collèges publics d'Alsace figurant en annexes 6

Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace pour la participation à l'exposition « Des lumières dans la nuit – Les Juste parmi les nations d'Alsace ». Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs,

Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace pour la participation à la visite du mémorial de la Shoah à Paris dans le cadre de la semaine labellisée « Collèges Sans Haine ». Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.

Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T51	(1065) 65-655111-221	311 857,50 €
P202	O001	P202E12	T50	(1083) 204-20431-221	57 354,00 €
TOTAL					369 211,50 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant sur les dotations de fonctionnement complémentaires et subventions d'investissement aux collèges publics d'Alsace. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2022-4-7-1 - CONVERGENCE : POLITIQUE D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL HORS AGGLOMÉRATION ET CONVENTION TYPE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention-type relative à la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages, équipements et/ou aménagements réalisés ou existants sur le domaine public routier départemental hors agglomération, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec les Communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intéressés,

- Prend acte que cette convention type se substitue aux anciens modèles de conventions-type ayant servi de base aux conventions d'entretien des routes départementales hors agglomération précédemment conclues entre les Communes (ou les Groupements de Communes) et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et qu'elle constituera le modèle de base des futures conventions à formaliser entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intéressés,

- Autorise le Président à signer des conventions établies sur la base du modèle type joint en annexe avec les Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intéressés et à procéder, le cas échéant, aux adaptations et modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du rapport convergence : politique d'entretien du domaine public routier départemental hors agglomération et convention type. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Concernant la Commission solidarité, il s'agit de l'appel à projets du fonds de solidarité pour le logement 68 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique. Ce rapport est retenu puisqu'un amendement est proposé.

Le rapport suivant est l'appel à projets 2023-2025 pour les opérateurs de l'insertion accompagnant les bénéficiaires du rSa vers l'activité et l'emploi. Est-ce que ce rapport est retenu ? Oui.

Il s'agit ensuite de l'habitat : création de l'aide à la vie partagée dans les habitats inclusifs et report de la date d'effet de la délégation des aides à la pierre. Ce rapport est retenu.

CD-2022-4-4-3 - CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2022-2023

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Adopte la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi 2022-2023, jointe en annexe à la présente délibération,

- Autorise le Président à la signer,

- Autorise, dans le respect des réglementations afférentes, la mise en œuvre des actions incombant à la Collectivité qui relèvent du périmètre de la convention précitée et sont mentionnées dans ses annexes,

- Rappelle que conformément aux délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil par délibération n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021, il appartiendra à la Commission Permanente de prendre l'ensemble des décisions relatives aux actions et actes (dont modification, résiliation des conventions et avenants) nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui impliquent l'intervention d'une délibération préalable,

- Prend acte de l'encaissement des recettes attribuées par l'État dans le cadre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi selon la répartition suivante :

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2022-2023. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit ensuite des mesures concernant les ressources humaines. Je pense qu'il est retenu puisqu'il y a un amendement.

Il s'agit ensuite de l'exercice du droit à la formation des élus et des orientations de formation 2022-2023. Il est retenu.

Il s'agit ensuite du compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de marchés publics du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Il est retenu.

Ensuite il y aura l'examen de vœux, de motions, de questions orales déposés par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Nous pouvons entamer notre présentation des rapports. Je donne avec plaisir la parole à Lara MILLION, qui est assistée sur un tas d'or. Je m'en réjouis. Cela laisse des perspectives.

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P148	P148O001	P148E02	T 011	(4000) 74-74718-428	1 237 352,87€
P136	P136O002	P136E02	T 02	(4000) 74-74718-428	550 725,44€
P157	P157O001	P157E04	T 04	(4000) 74-74718-428	2 073 976,69€
TOTAL					3 862 055 €

CD-2022-4-8-4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme MILLION – Merci. On aurait pu dire « qui est assise sur des millions » : ça aurait pu plus sympathique.

Amusement de quelques élus.

M. LE PRÉSIDENT – C'est pas mal.

Mme MILLION – Cette décision modificative du budget est une traduction des politiques publiques menées par tous les élus de la majorité. C'est important parce que souvent, certains, pas nous, vous le savez bien, mais certains font des annonces. C'est tellement bien de faire de la communication. Et puis en fait il n'y a jamais de traduction budgétaire. Et en fait quelques années plus tard, ou même quelques mois plus tard, on se rend compte que les annonces n'ont pas été faites. Mais au moment où les annonces sont faites, par certains toujours, il y a des articles très importants parce qu'on croit à la parole des élus. Et nous, la parole des élus, on la traduit budgétairement parce que sinon elle ne vaut rien. Parce que si nous n'avons pas les capacités de faire, c'est toujours très embêtant. Ça c'est le premier élément que je voulais dire avant de vous parler de la décision modificative.

Le deuxième élément : quel plaisir de vous avoir, Monsieur KOBRYN, ici, dans cette Assemblée. Ça nous permet de faire de la vraie politique. Vraiment merci, à chaque fois que vous êtes là en train de nous donner des leçons. Certains pourraient dire suffisant, mais moi je ne pense pas, vraiment. Et vous êtes vraiment vacciné des fois contre le doute alors que le propre même d'un élu c'est de douter, c'est de se poser des questions, c'est de savoir si je fais bien ou si je ne fais pas bien, et surtout si je répons réellement aux besoins de la population. Et encore une fois, la décision modificative 2 traduit évidemment cet accompagnement des solidarités, parce que la Collectivité européenne d'Alsace est la Collectivité des solidarités.

Troisième élément : je me permets, moi, de vous donner quelques conseils, si vous me le permettez. Ce que ne doit pas être un élu, c'est très important. Un élu qui est en responsabilité bien entendu n'est pas celui qui doit vider les caisses : ça c'est hyper important. Parce que quand on vide les caisses, le lendemain il n'y a plus rien dans les caisses, donc on ne peut plus rien faire. Donc il n'y a pas de vision à moyen terme ni à long terme. Du coup, quand on vide les caisses, c'est à court terme. Ça c'est déjà le premier élément. Le deuxième élément, comme je viens de vous le dire, c'est quelqu'un qui ne prévoit pas l'avenir, qui ne peut pas garder des fonds pour investir, pour faire, pour être prêt quand il y a des crises économiques, sociétales, sociales, environnementales. Parce que quand on n'a plus d'argent, on a beau prôner ce qu'on veut, on ne peut plus faire. De surcroît, c'est celui aussi qui se rend compte de ses erreurs de gestion.

Je pense que c'est important aussi de comparer avec vos amis en responsabilité, parce que des fois quand on voit que certains se rendent compte après un an de mandat qu'il n'y a plus rien dans les caisses, qu'est-ce qui se passe après peut-être embauché, etc., et fait plein d'erreurs ? Ces personnes, ces élus en responsabilité sont obligés de diminuer les subventions aux associations, sont obligés de fermer des musées, et ça c'est compliqué. Donc voilà ce que je voulais vous dire, parce que nous, pour le moment... Et d'augmenter les impôts, tout à fait, de façon honteuse. Nous ne sommes pas, nous, dans cette réalité-là. Voilà, je me permets.

Cette décision modificative 2 – vous voyez la présentation –, c'est donc comme je vous l'ai dit la traduction de notre accompagnement de nos politiques pour faire face à l'hiver. C'est

important de faire face à l'hiver, vous avez raison. Donc pour faire face à l'hiver nous allons bien entendu être à côté de ceux qui ont une hausse du coût des matières premières et du prix de l'énergie. Nous avons augmenté de 2 % les taux directeurs dans les établissements pour les personnes en situation de handicap, justement pour pouvoir accompagner cette augmentation du prix de l'énergie et pour aussi diminuer le reste à charge des bénéficiaires. Ensuite, bien entendu pour faire face nous-mêmes à cette augmentation du prix de nos énergies, nous avons pris en compte la revalorisation du rSa, et nous devons aussi prendre en compte dans nos politiques publiques l'augmentation du coût des matières premières.

Bien sûr, et vous le savez, les élus en charge et en responsabilité – je vois Nicolas MATT de loin –, nous sommes là toujours pour soutenir de façon renforcée la protection de l'enfance et les assistants familiaux. Il y a plus de 5,41 millions d'euros dans cette stratégie budgétaire de DM2 pour ces éléments. Là je vous ai donné deux exemples. Enfin, il y a plusieurs exemples. Il y a 3,5 millions pour les enfants, 1,3 millions pour les ASFAM, les assistantes familiales. Donc voilà, c'est véritablement la traduction budgétaire de notre accompagnement de nos politiques, concernant aussi l'attractivité de nos métiers, parce que c'est beau de prôner une politique, mais si nous n'avons pas des personnels qui sont encouragés, qui sont accompagnés, nous ne pourrions pas être au rendez-vous de ces politiques publiques.

Il s'agit d'un effort accru aussi en faveur des personnes en situation de handicap, n'est-ce pas Karine. Ce sont 6,7 millions d'euros en plus par rapport à cette décision modificative supplémentaire pour le transport scolaire et pour les prestations, les aides humaines avec l'explication dans le rapport. Ce sont plus de 326 bénéficiaires cette année, et donc nous devons tenir compte de cela.

Oui nous avons aussi une politique du juste droit, oui nous avons aussi une politique d'accompagnement et d'insertion pour que ces personnes bénéficiaires du rSa puissent retrouver le chemin du travail. Et c'est un travail difficile justement pour toutes nos équipes. Grâce à cela, il y a une baisse du nombre de bénéficiaires, et grâce à cela, ce sont 15 millions d'euros pour les bénéficiaires du rSa en diminution. Ensuite il y a aussi l'augmentation des recettes de l'État : c'est + 10,8 millions de recettes fiscales en plus et 8,8 millions d'autres. Donc ces éléments financiers nous aident pour pouvoir avoir cette décision modificative positive, comme vous le verrez tout à l'heure.

Nous avons des retards de chantier, comme toutes les collectivités territoriales aujourd'hui. Donc comme nous regardons et nous ajustons notre budget, il y a des diminutions par rapport à des retards de chantier. Ce sont 24,1 millions d'euros de diminution d'investissement, mais ce ne sont que des retards de chantier, c'est-à-dire que ces moyens, on en aura encore besoin pour poursuivre ces chantiers. Et ce sont 7,8 millions en plus, dont 6,9 millions en plus pour les routes, par rapport à l'augmentation du coût des matériaux et des matières premières.

Tout cela fait qu'aujourd'hui nous avons une décision modificative excédentaire de 43,5 millions d'euros pour un budget de plus de 2 milliards. Je ne sais pas si on peut appeler ça un tas d'or ni un tas de millions. Ceci étant, ces 43,5 millions d'euros, nous allons les utiliser, et nous en avons d'ailleurs parlé en Commission des finances il y a quelques jours. Nous allons les utiliser pour diminuer l'emprunt que nous avons imaginé en début d'année, parce que je vous rappelle que nous avons une PPI de plus de 3 milliards d'euros, et cette PPI, il faut bien évidemment la financer, et c'est encore mieux si on peut l'autofinancer, en partie bien sûr, et aussi un remboursement des DMT0 dont nous avons eu l'avance par l'État. Voilà ce que je vous propose dans cette décision modificative n° 2, qui est sincère, qui est réaliste et qui est surtout responsable, mais tout en étant une délibération de solidarité, de pragmatisme et d'efficacité.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara de ces rappels qui me semblent essentiels et de cette

présentation. Il y a trois amendements, donc je propose à Monsieur KOBRYN de les présenter. Je ne sais pas si c'est vous, Monsieur KOBRYN. Je croyais qu'il y en avait trois. Non, il s'agit des collègues, pardon, excusez-moi. J'étais déjà un peu plus bas. Amendement sur les indemnités des conseillers d'Alsace. Je donne la parole à Monsieur KOBRYN. Pardon.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Merci chère Lara. Avant de revenir sur l'amendement, une prise de parole un peu générale sur la décision modificative, qui ne vous étonnera sans doute pas beaucoup.

Crise climatique inouïe, injustice sociale de moins en moins tolérée, décrochage généralisé des salaires face à l'inflation – nous l'avons déjà dit –, service public sous une pression plus forte que jamais, enjeux géopolitiques inédits depuis 1945 : tel est le contexte dans lequel nous sommes – vous y êtes revenu assez largement, Monsieur le Président. Face à cette situation, la Collectivité européenne d'Alsace semble être, en partie du moins, étanche au réel, attachée plus que jamais à ses choix. L'argent continue d'affluer en recettes, les dépenses, elles, de diminuer, le tout pour simplement une réduction, comme toujours, par défaut, de la dette.

De quels chiffres parle-t-on ? Je reviens sur ceux qui ont été présentés par Madame MILLION : 30 millions de recettes en plus et 13 millions de dépenses en moins. Pour être accompagné face aux urgences que l'on a décrites, les Alsaciens et les Alsaciennes attendront.

Vous avez économisé un demi-milliard d'euros sur les investissements pendant cinq ans pour réduire à tout prix cette fameuse dette. Résultat : un sous-investissement chronique qui impacte dès aujourd'hui les habitantes et les habitants. Un exemple : le nombre de collèges sans cantine de production, voire sans même un seul lieu de restauration. Vous avez rogné tout ce que vous pouviez pour limiter au maximum les dépenses courantes, au mépris des réalités du terrain. Résultat : des personnes de plus en plus nombreuses laissées sur le bord de la route. Je ne prendrai qu'un exemple : alors que la précarité alimentaire explose depuis le Covid – et les signaux sont au rouge partout au niveau national et aussi en Alsace, les acteurs associatifs nous le font bien remonter – des collégiennes et des collégiens n'ont toujours pas accès à la cantine de leur établissement faute de tarification solidaire.

Une exception, et je tiens effectivement à la souligner : la protection de l'enfance, qui voit son budget augmenter en cohérence avec les choix annoncés lors du budget primitif. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas contre cette DM2, mais nous nous abstiendrons.

Cette décision modificative ne modifie évidemment pas vos choix politiques. Elle conforte simplement, s'il fallait encore le prouver, que les capacités budgétaires sont énormes, puisque ces capacités ont été sous-utilisées depuis de nombreuses années. À la veille des orientations budgétaires et avant de voter le budget 2023, nous vous invitons à mettre ces marges de manœuvre au profit de l'amélioration de la vie des gens et du développement des politiques publiques. Tarification solidaire dans les cantines, réduction du nombre d'enfants confiés par travailleurs sociaux, hébergement d'urgence pour les enfants et les familles à la rue : les chantiers prioritaires ne manquent pas. Nous vous invitons enfin, et nous aurons l'occasion d'y revenir avec la note sur l'ambition énergétique de la Collectivité, à accélérer en 2023 les investissements nécessaires à la transformation écologique du territoire, via notamment un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments et dans l'optique d'un territoire 100 % renouvelable.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur le contexte général de cette DM2.

L'amendement est assez simple. Par le vote de la loi au mois de juillet, il y a une

augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui se répercute de fait au niveau des indemnités des élus. Cela représente près de 100 000 euros à l'année d'augmentation de l'argent qui est versé aux élus. Il me semble que nous ne sommes pas les plus à plaindre, que les montants des indemnités nous placent déjà dans la fourchette très haute des rémunérations des Français. Donc dans le contexte actuel, je propose par cet amendement, non pas d'aller dans ce sens mais de prévoir une nouvelle délibération afin de modifier le taux, afin de maintenir notre rémunération et non pas de l'augmenter dans ce contexte si particulier, que nous ne manquerons pas d'évoquer tout au long de la séance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des demandes de prise de parole globale ? L'amendement, on le votera, ou pas, tout à l'heure. Oui, Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci, Monsieur le Président. Je veux simplement souligner une contradiction évidente dans l'intervention de Monsieur KOBRYN. D'une part il faudrait lutter contre tous les gaspillages, sauf le gaspillage d'argent public – celui-là serait vu, de leur point de vue, comme une vertu. Et en même temps il faudrait multiplier les investissements pour l'écologie, pour la rénovation des bâtiments, ce que nous entendons faire, pour l'amélioration de l'efficacité environnementale, l'amélioration de notre impact environnemental. Mais pour ça, il faut éviter de gaspiller l'argent public dans du fonctionnement. Et je crois qu'on ne peut pas nous reprocher à la fois d'être très vertueux et très attentifs aux dépenses de fonctionnement, et en même temps de prévoir des dépenses d'investissement. Finalement, ce que vous dites est assez contradictoire, mais ce n'est pas grave, c'est votre rôle quelque part de chercher la petite bête. Mais quand on n'arrive pas à la trouver de cette façon-là, c'est que finalement la logique financière d'ensemble est plutôt pertinente. Elle permet de faire attention à l'argent qu'on dépense aujourd'hui pour l'utiliser pour préparer notre territoire aux défis de demain, au premier rang desquels se trouve le défi de la réduction de nos consommations d'énergie.

Enfin, je comprends de moins en moins ce débat sur les cantines scolaires. Les cantines scolaires, c'est l'endroit où on mange le mieux et le moins cher. Nous avons dans nos territoires des agents de notre Collectivité qui font un super travail pour faire bien manger. Nous avons des gestionnaires font ce qu'ils peuvent pour acheter en circuit court. La question n'est pas de savoir si la cantine est dans ce collège ou dans celui d'à côté ; la question est de savoir si les collégiens peuvent bien manger. Ce n'est pas grave s'ils doivent traverser la rue pour aller dans le collège d'à côté. Ce n'est pas grave si ce n'est pas une cantine où le repas n'est pas fait sur place, parce que parfois pour un petit collège – je pense par exemple dans mon canton au collège de Thann, où il n'y a pas de transformation sur place, mais où on dépend d'une autre cuisine d'un autre collège de la Collectivité européenne d'Alsace – c'est plus pertinent, parce que du coup ça permet d'optimiser les quantités, de réduire les coûts, mais de servir néanmoins un repas à un coût accessible en proximité. Donc quand on vient avec du dogme systématiquement, finalement on en vient parfois à proposer des mesures qui vont contre l'intention initiale. Multiplier les endroits où on fait la cuisine, c'est multiplier les coûts, c'est augmenter le prix du repas, c'est augmenter ce que payent les enfants à la fin, alors qu'optimiser les choses avec un objectif, faire en sorte que chaque jeune collégien alsacien puisse bien manger des produits fabriqués par des agents de la Collectivité avec des circuits courts, ce sont les objectifs que nous portons, c'est ce qui permet aux jeunes alsaciens de bien manger. Je ne comprends pas où sont les problèmes que vous soulignez, Monsieur KOBRYN.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Robin.

M. CLAUSS – Merci, Président. Je vais rebondir un peu sur ce que disait Raphaël. Mais effectivement, il y a trois points pour moi qui sont importants. Tout d'abord sur la gestion saine. Si on veut investir, si on veut avoir des capacités d'investissement notamment pour la transition écologique, il faut qu'on soit très vigilant, ça a été dit, sur nos dépenses de

fonctionnement. À ce titre-là, je tiens encore une fois à rappeler qu'il y a des économies conséquentes qui sont faites sur le montant versé au titre du rSa, et ceci dans le cadre d'une réinsertion, d'un retour vers l'emploi des bénéficiaires du rSa. On le dira un peu plus tard dans un autre rapport : on a une baisse conséquente, substantielle du nombre de bénéficiaires, de foyers allocataires du rSa. Donc ça c'est une très bonne chose : la Collectivité agit pour sortir ces personnes finalement de la précarité, puisque le rSa n'est pas une solution de vie pour ces gens-là. Il faut les réintégrer dans la société, les réinsérer professionnellement pour leur permettre de vivre dignement. Donc finalement, réinsérer des personnes au rSa, c'est du gagnant-gagnant : gagnant pour les personnes qui retrouvent une dignité et une place dans la société, et gagnant pour la Collectivité qui gagne des marges de manœuvre notamment à l'heure où les coûts exposent.

Deuxièmement, sur les repas scolaires, j'ai aussi un peu de mal à comprendre. Je ne sais pas si vous assistez à des réunions au sein des collèges, moi j'y assiste. On a dû voter lundi dans un des collèges où je siége une augmentation conséquente du prix des repas. Les parents en sont conscients. Il y a une hausse des coûts des matières premières. Les parents ont voté cette hausse. L'important pour les parents, c'est avant tout que les enfants aient une alimentation saine, qu'ils mangent bien. Et le principal sujet et la principale question des parents étaient : est-ce qu'avec cette hausse on arrive à garder la qualité des repas ? Puisqu'aujourd'hui la qualité des repas dans nos collèges est mise en avant par tout le monde, aussi bien par le corps enseignant ou nos agents que par les parents et les élèves. Pour ceux qui se souviennent de cantines de collèges il y a quelques dizaines d'années, ce n'était pas tout à fait ça. Donc on a fait un très gros progrès souligné par tout le monde. Tout le monde insiste sur le fait de maintenir cette qualité. Je salue d'ailleurs les parents de ce Conseil d'administration de collège et tous ceux qui auront dans les prochains mois à voter des augmentations pour faire face aux coûts de la vie.

Enfin, vous parlez de sous-utilisation des ressources. Non. On ne sous-utilise pas nos ressources. La preuve : dans notre PPI on a prévu de nombreux investissements, on a une dette qui devrait évoluer globalement un peu à la hausse sur le mandat d'après ce qu'on a prévu. On ne sous-utilise pas nos ressources, on les utilise de manière optimum. Je pense que c'est différent. Donc on essaie de faire au mieux avec ce qu'on a, mais en aucun cas on ne cache des lingots. Lara n'est pas notre Leprechaun à nous, et on fait tout pour utiliser l'argent de manière intelligente.

Et enfin, j'entends vos propositions, mais j'ai l'impression parfois que vous êtes déconnecté, puisque vous parlez de réduire par exemple le nombre d'enfants par travailleurs sociaux. C'est très bien, moi je veux bien. Déjà il y a la question du financement, et puis il y a la question du recrutement. Dans toutes les collectivités et tous les collèges où vous allez, toutes les associations, toutes les entreprises, personne n'arrive à recruter. On peut augmenter ainsi facilement tous les ratios d'encadrement, mais avec quel personnel ? Il y a de gros problèmes qui ne seront pas uniquement en plus réglés par de l'argent, puisque le fait est qu'il n'y a plus de candidats dans de très nombreux secteurs.

Lara a sous-entendu le mot suffisant ; moi je dirais presque qu'il s'agit d'une posture d'ayatollah, où vous venez nous annoncer avec force des convictions et des vérités absolues. On essaie d'avancer, on est dans une période de forte incertitude – ça a été dit par le Président dans son discours d'introduction. Essayons de faire au mieux. Les temps qui vont venir seront encore plus difficiles. On parlait des cantines : les prix des denrées vont encore continuer à monter en 2023. Il faut qu'on soit vigilants et qu'on soit responsables, puisqu'on a aussi à assumer de fortes hausses, notamment du coût de l'énergie. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Bonjour à toutes et tous. Je rebondis sur ce qui vient d'être dit. J'entends parler de gaspillage de l'argent public. Il est question quand même de personnes en perte

d'autonomie, de handicap, de jeunesse, des solidarités. J'aimerais peut-être qu'on approfondisse : en quoi il s'agit de gaspillage d'argent public ? Je ne pense pas que l'argent soit perdu quand il est investi dans ces missions-là. Ça c'est le premier point.

Ensuite pour éclaircir la question des cantines, déjà je précise qu'on assiste aux conseils d'administration des collèges quand on a eu la chance d'être nommés aux conseils d'administration des collèges où nous avons été élus. Il s'agit quand même d'une situation sur laquelle nous pourrions être tous d'accord j'imagine, enfin je le souhaiterais. C'est qu'il y a des situations quand même où les collégiens et les collégiennes doivent prendre un transport en commun pour aller à une cantine, avec une attente encore sur place. Il leur reste 15 minutes pour manger. Est-ce qu'on estime ici collectivement que cette situation est ok et qu'on laisse faire ainsi ? C'est ça qu'on dénonce ici. Il y a des besoins. On a des éléments précis sur nos cantons d'élection, mais je présume qu'il y a des cas ailleurs dans d'autres cantons à travers l'Alsace. Et nous pensons que c'est une situation qui n'est pas acceptable. Il faut qu'on puisse collectivement proposer des solutions à ces collégiens et collégiennes, pour qu'ils aient accès à un repas à la fois de qualité et dans des conditions qui leur permettent d'être dans des conditions sereines d'apprentissage quand ils retournent en cours l'après-midi. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Pierre.

M. BIHL – Je reviens rapidement sur les cantines. C'est vrai qu'il est important à la fois de rappeler que nos élèves et nos collégiens sont très contents de la qualité des repas qui sont servis, et que la Collectivité européenne d'Alsace prend en charge 50 % du coût des repas. Je pense qu'il est important aussi qu'on le rappelle aux parents lors de nos réunions des conseils d'administration. Je l'ai fait récemment. Beaucoup de parents, notamment au début de l'année scolaire, n'étaient pas au courant. Je vous invite donc à le souligner. Donc il s'agit de 50 % des frais de repas. Et nous prenons en charge aussi – ça a été rappelé également – la hausse du coût de l'énergie, qui va impacter la confection de ces repas. Donc n'hésitez pas à le rappeler lors des conseils d'administration dans nos collèges.

M. LE PRÉSIDENT – Concrètement, avec le coût de l'énergie qui augmente, la part qui restera à notre charge excédera les 50 %. On sera plus proche des 60 %. Du coup, il faut en avoir conscience. Notre contribution énergie fait que notre part sera encore plus importante. J'ai encore plusieurs demandes de prise de parole. Victor la demande depuis un bout de temps.

M. VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Peut-être une intervention pour remettre un peu les choses en perspective. Je pense que la lecture qui nous a été donnée de la décision modificative par l'opposition est peut-être une lecture, je dirai, en retard sur l'actualité. Je salue le propos positif sur la PMI ; je pense que c'est un progrès que nous devons tous saluer. Toutefois, dans une décision modificative, on acte un certain nombre de recettes et de dépenses, et donc on commence à se rapprocher dans le train des décisions budgétaires du compte administratif. À partir de là, on est sur des dépenses qui ont été exécutées et des recettes qui ont été exécutées. Pourquoi je dis ça ? C'est qu'entre le mois de juin et aujourd'hui, il y a eu quand même un très grand changement, que nous bénéficions aujourd'hui aussi dans cette DM de la réalité du premier semestre de l'année, et que votre commentaire politique, je dirai, ne prend pas en compte la réalité actuelle suffisamment. Vous avez évoqué un certain nombre de choses, c'est vrai. Mais là où je ne suis pas du tout d'accord, c'est qu'on n'est pas dans la thésaurisation, on n'est pas en train de stocker de l'argent, premièrement. Deuxièmement, on bénéficie des réalités budgétaires du premier semestre.

Et je vais aller plus loin. Imaginez que dans le cataclysme – je dis bien le cataclysme – de la crise énergétique, financière et écologique que nous avons devant nous si nous n'avions pas cette situation saine. Vous appelez certes à faire progresser un certain nombre de dépenses au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace, mais les dépenses vont venir

toutes seules, les prix de l'énergie, nous ne les maîtrisons pas, les prix des denrées alimentaires que vous évoquiez avant, nous ne les maîtrisons pas. Et pourquoi j'utilise le mot cataclysme ? C'est aussi peut-être pour qu'on se rende compte, au niveau de tous les acteurs publics, notamment dans cette période où le Parlement est en train d'approuver la loi de finances, que les injonctions sont vraiment contradictoires dans les discussions qu'il y a au Parlement actuellement. Et je le dis en toute franchise. On ne peut pas d'un côté mettre en place les contrats de Cahors bis, et de l'autre ne pas mettre de bouclier tarifaire pour l'ensemble des collectivités françaises. Je le dis et à ce niveau-là il y a des choses qui étaient en filigrane dans l'intervention que j'ai trouvées assez constructives, mais je pense que la réalité impose de dire cet état de fait. Par contre, ce que je voudrais dire par rapport à cette schizophrénie ou cette injonction contradictoire ambiante, c'est qu'il ne doit pas y avoir à mon sens, je dirai, cette ligne trop dure dans les mois à venir, au niveau national ou dans des postures politiques dogmatiques, parce que le temps sera, dans la situation dans laquelle on est, dans l'union, dans l'action – et à ce propos, plein d'éléments vont être présentés par le Président. Et je pense qu'il faudrait qu'on puisse, notamment quand on est sur des trains budgétaires, je dirai, et comme l'a dit aussi Raphaël, avoir un peu plus de mesure et de distance. Voilà ce que je voulais vous dire. En tous les cas, il va falloir être dans l'union et dans l'action.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. L'occasion pour moi d'accueillir avec beaucoup de plaisir les collégiens de Benfeld. Bienvenue dans notre séance plénière. Très heureux que vous soyez présents pour assister à une séance importante de notre Collectivité. On est justement en train de parler des collèges, puisque notre Collectivité est en responsabilité sur la construction des collèges. Vous avez un très beau collège à Benfeld, puisque j'ai eu l'occasion de l'inaugurer. C'est la Collectivité européenne d'Alsace, ce sont les élus ici présents et quelques anciens élus qui ont participé au vote pour réaliser le collège. On est en train de parler aussi de restauration collective. C'est aussi une action que nous menons. Nous étions en train de dire que vos parents vont payer entre 3 et 4 euros le repas au collège, mais pour la Collectivité européenne d'Alsace, pour notre Collectivité, c'est entre 7 et 8 euros que coût réellement un repas. On vous souhaite une belle visite.

On a aussi cette ambition de mener des actions avec les collégiens, pour apprendre comment fonctionne notre pays, comment fonctionne la démocratie de notre pays. À travers votre présence aujourd'hui, je remercie mes deux collègues Laurence MULLER-BRONN et Denis SCHULTZ qui sont vos conseillers d'Alsace dans votre canton et qui vous représentent ici dans cette session plénière. L'ambition est bien évidemment d'échanger avec les collégiens dans les conseils d'administration mais aussi dans la vie des collégiens au quotidien. Merci beaucoup de votre présence. On vous accueille avec beaucoup de plaisir.

Il y a encore plusieurs demandes de prise de parole. J'avais noté Catherine. Mais peut-être d'abord Laurence, par rapport aux collégiens, si tu veux bien Catherine.

Mme MULLER-BRONN – Merci Président. Avec Denis, bien sûr, nous nous réjouissons et nous sommes très heureux de recevoir 90 élèves du collège de Benfeld. L'occasion pour nous de dire que sur notre canton, deux collèges, celui d'Erstein et de Benfeld, ont été entièrement rénovés lors du dernier mandat, pour des montants entre 15 et 20 millions d'euros. Donc on salue encore cet investissement qui était nécessaire et qui offre un confort aux élèves pour bien apprendre et aux enseignants et aux équipes pédagogiques. Je leur aurais bien demandé avant qu'ils ne s'en aillent s'ils mangent bien. S'il vous plaît, dites-nous.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a un deuxième groupe qui vient après.

Mme MULLER-BRONN – Parce qu'on a des affirmations gratuites finalement.

M. LE PRÉSIDENT – Ils arrivent.

Mme MULLER-BRONN – Voilà, on va leur demander. Est-ce que vous mangez bien au collège de Benfeld ?

M. LE PRÉSIDENT – C'est une bonne question. On interrompt momentanément...

Mme MULLER-BRONN – En tout cas, il y a un professeur qui dit oui. C'est déjà rassurant.

M. LE PRÉSIDENT – Ouf, il y a au moins un professeur qui dit oui. On souhaite la bienvenue à l'autre partie du groupe du collège de Benfeld. Merci à vous. Vous êtes ici en séance regroupée de tous les élus de la Collectivité européenne d'Alsace, les conseillers d'Alsace, et nous prenons des décisions aujourd'hui sur beaucoup de sujets, et notamment sur les collèges. Vous êtes du coup au collège de Benfeld, qui est un très beau collège. Laurence MULLER-BRONN et Denis, qui sont vos élus de votre canton, étaient en train de dire que nous avons mis beaucoup de moyens pour que votre collège soit de qualité. Vous avez un collège à Benfeld qui est presque neuf, qu'on a inauguré il y a peu de temps. Si les bâtiments sont refaits, si la restauration est bonne, c'est grâce à nous. Maintenant, je voudrais savoir si elle est bonne ou mauvaise. Si elle est mauvaise, c'est à cause des écologistes qui sont là.

Amusement.

Je plaisante. Je plaisante bien évidemment. Alors dites-nous. Est-ce que vous mangez bien ? Je regarde : collectivement il y a une majorité qui dit oui. Il y a peut-être parmi eux aussi quelques sympathisants. Très bien. Bienvenue. On est très heureux de vous accueillir. Je ne sais pas s'ils peuvent assister un petit peu, ou pas. Ah, il y a encore un autre groupe après. D'accord. On aura encore le temps, puisque le sujet collège va arriver tout à l'heure. Donc on aura encore le temps de parler aux élèves. Mais en tout cas merci de votre présence.

Catherine va pouvoir prendre la parole.

Mme GRAEF-ECKERT – Moi je vais reparler d'argent, désolée. Je crois que cette huitième Commission porte quand même particulièrement bien son nom. Je le rappelle : efficacité et sobriété budgétaires. Je dirai que c'est une bonne nouvelle, ces 43 millions d'excédent. Vous disiez avant en introduction « Winter is coming » ; je dirai au minimum « L'hiver arrive » ou « Winter kommt », si je voulais parler alsacien. Je préfère vraiment aborder cette saison avec un bon petit pull. Et je dirai que ces 43 millions nous permettent d'être plus sereins que d'autres collectivités. Et je rappellerai quelques chiffres. Pour 2021, le coût des fluides à la Collectivité européenne d'Alsace, c'était 13 millions d'euros. L'estimation 2023, c'est 54 millions d'euros, soit une hausse de 40 millions d'euros. Avoir cet excédent nous permet quand même de vivre dans une certaine sérénité. Il s'agit d'être réaliste aussi : ça ne veut pas dire qu'il faut les dépenser à ça. Mais au moins on peut s'assurer que l'ensemble de nos collèges seront chauffés cet hiver. Ça paraît évident, mais quand je lis l'actualité, finalement ça ne l'est pas tant que ça. Donc je pense vraiment qu'à un moment donné il faut se fixer des caps et des priorités. Et quand je vous entends, je me dis qu'on n'a juste pas le même modèle. Et je préfère avoir largement les moyens de financer nos cœurs de compétences que de toujours vivre à crédit.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Fatima attend depuis un petit bout de temps. Fatima, je t'en prie.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. C'est uniquement pour préciser deux informations. Les 15 millions que nous avons rendus cette fois-ci, c'est dû bien sûr, et Robin l'avait bien précisé, à notre politique d'insertion, et notamment au travail qu'on effectue avec les opérateurs, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Pour la politique de juste droit, 10 millions d'euros n'ont pas été dépensés. Donc là c'est en plus, et nous prévoyons d'ici quelque temps de rendre 30 millions d'euros concernant la politique d'insertion. C'est une bonne nouvelle. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Monsieur FREMONT. Ensuite il y aura Jean-Philippe et Nicolas.

M. FREMONT – Je rebondis juste à nouveau. J'aurais vraiment apprécié qu'auprès de ces collégiens et collégiennes soit aussi posée la question que j'évoquais tout à l'heure, et sur laquelle personne n'a rebondi : est-ce qu'ils seraient satisfaits de devoir prendre un bus, se déplacer, traverser les territoires pour manger le midi, d'avoir 15 minutes pour manger ? 15 minutes : ça vous semble satisfaisant pour que les collégiens et collégiennes mangent ? Ce sont des conditions optimales ? Vous pouvez tous affirmer ici que vous êtes ok avec ça. Ce n'est pas notre position en tout cas. Mais je pense que c'est ça le cœur de la question.

Intervention d'un élu.

Ce n'est pas larmoyant. On est en train de parler des élèves. Ils existent, ces élèves. Ces établissements sans cantine, sans salle de restauration, ils existent. La situation, elle existe. Et c'est à nous d'agir. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Je donne la parole maintenant à Nicolas. Non, Jean-Philippe d'abord, pardon. Jean-Philippe attend depuis un certain temps. Et après je donnerai la parole bien volontiers à Nicolas et à l'autre Jean-Philippe.

M. MAURER – Président, mon intervention concernait l'amendement de KOBRYN. Je ne savais pas dans quel ordre les choses se font. Mais s'il y a une présentation j'interviendrai à ce moment-là sur l'amendement. Il faut que je comprenne l'ordre dans lequel ça se passe.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, on le fera après, concernant l'amendement. Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Merci chers collègues. Tout d'abord, pour commencer, merci beaucoup à Lara MILLION pour tout le travail réalisé à l'occasion de cette délibération modificative et pour l'exposé qui était très clair. Donc encore merci beaucoup pour ce travail. Et une fois n'est pas coutume – quoique je l'ai déjà fait, et quand il faut le faire, il faut le noter –, je tiens à saluer notre opposition pour sa lucidité et sa reconnaissance des efforts que fait notre Collectivité, notamment sur la protection de l'enfance. Donc merci d'avoir noté cela. Effectivement nous y sommes très engagés et très attentifs. Ce n'est qu'un début, j'allais dire.

En revanche, je ne partage pas, mais pas du tout, la vision apocalyptique de notre temps qui légitimerait de cramer la caisse pour profiter de l'instant présent, la possibilité d'un avenir heureux étant improbable, voire impossible. Certes notre temps est difficile, nous le mesurons tous, les multiples crises qui s'accumulent, nous en avons bien conscience. Et j'allais dire, justement, cela nous oblige à être vigilants, à utiliser de façon optimale l'argent public pour protéger nos concitoyens et notamment les plus faibles d'entre eux. Et grâce à ces marges de manœuvre, nous allons mettre en place un bouclier énergétique dans les collèges notamment, qui nous permettra de protéger nos collégiens de cette crise énergétique dans nos établissements. Et c'est un choix que nous pouvons faire, car nous avons les marges de manœuvre nécessaires, ce qui n'est pas le cas, comme cela a été rappelé, d'autres collectivités pourtant riches, comme la Ville de Strasbourg qui se retrouve sans capacité financière et se retrouve contrainte de fermer les musées, triste signal. Je rappellerai bien évidemment la fameuse citation de CAMUS que tout le monde connaît : tout ce qui percute ou freine la culture raccourcit les chemins qui mènent à l'esclavage. Ce bouclier énergétique, nous en sommes donc fiers.

Et vous nous parlez des cantines. Vous nous parlez de la restauration scolaire et des difficultés de la restauration scolaire dans nos collèges. Mais bien sûr que nous sommes au courant. Mais bien sûr nous ne nions pas qu'il y ait des problèmes ici ou là. Et justement, en période d'argent cher, la bonne logique entre collectivités territoriales responsables est de coopérer pour créer de la restauration scolaire. Et je suis désolé, mais désolé, qu'à Strasbourg, quand on s'apprête à créer un nouveau collège dans une zone ANRU comme Solignac, je suis désolé que la Ville de Strasbourg décide de faire cavalier seul, de revenir sur ses propositions, de créer une restauration scolaire pour sa propre école qui est située à 150 m du nouveau collège, et ne souhaite pas, ne souhaite plus mutualiser avec nous un établissement de restauration. Qu'allons-nous faire ? Qui sera à nos côtés pour se battre contre ce funeste dessein ? Voilà. Il faut le dire aussi. Quand les grandes villes riches ne jouent pas le jeu de la coopération pour créer des établissements scolaires, ça crée des problèmes pour nos collégiens. Voilà, ça il faut aussi en avoir conscience. Je ne sais pas si c'est une décision qui a été réfléchiée ou pas. Je ne comprends pas ce qui a pu mener à ce type de décision. Pourtant à Strasbourg on réfléchit beaucoup, on réfléchit tellement qu'il semble que le seul sujet de préoccupation de nos jours soit de savoir si c'est la tartiflette, la raclette ou le reblochon qui est permis ou autorisé sur le marché de Noël de Strasbourg.

M. LE PRÉSIDENT – Situation qui d'ailleurs, je dois le dire pour faire référence à ce fait particulier, a été très, très mal vécue par les présidents de département que nous avons rencontrés au congrès d'Agen. Beaucoup d'entre eux sont venus me voir en me disant « mais quelle est cette position scandaleuse de la Ville de Strasbourg ? », qui interdit la vente du champagne sur le territoire. Vous savez bien que je défends les produits alsaciens, qu'on est patriote dans cet engagement, mais ça ne veut pas dire exclure. Et là on exclut à Strasbourg, capitale européenne ; on n'exclut de plus en plus, et ça c'est particulièrement grave. Jean-Philippe.

M. VETTER – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Catherine GRAEF-ECKERT a parlé d'opposition de deux modèles. Je pense qu'elle a raison. Aujourd'hui nous avons la chance d'être dans une Collectivité qui est gérée avec un sens tout particulier des deniers publics, qui est celui de la bonne gestion alsacienne. Je connais d'autres collectivités, qui sont soutenues d'ailleurs par nos élus aujourd'hui verts : c'est le modèle de celui de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole. Alors qu'il me soit permis ici en tant qu'élus qui siège dans ces assemblées de témoigner qu'aujourd'hui on est en train de prendre une décision de réduction de l'endettement de 25 millions d'euros. L'année dernière la Ville de Strasbourg a augmenté son endettement de 33 millions d'euros. Nous, nous faisons attention à n'augmenter aucun impôt et aucune taxe. L'année dernière l'Eurométropole a augmenté les impôts locaux de 300 %, ce qui va grever l'ensemble des ressources des ménages au moment où il y a une augmentation du prix de l'énergie, au moment où c'est le plus difficile. Nous, nous faisons attention à chaque embauche. À l'Eurométropole et à la Ville de Strasbourg, nous avons embauché en une seule délibération, les Verts ont embauché en une seule délibération 300 nouvelles personnes, qui grève évidemment l'ensemble des ressources de la collectivité. Je veux témoigner ici que, lorsqu'on arrive à des solutions où finalement on ferme un jour supplémentaire l'ensemble des musées de Strasbourg, on invente un nouveau concept, celui de la décroissance culturelle, et on fait de Strasbourg un des symboles, un contre-exemple à ne pas suivre pour l'ensemble des villes. On arrive même à une situation où on baisse le financement de l'acquisition d'un nouveau vélo électrique. Bref, à Strasbourg, c'est un modèle complètement contre-productif. Et je me félicite ici, et nous devons nous féliciter, d'être dans ce modèle de bonne gestion, de bon sens alsacien. Donc je suis ici pour témoigner à quel point nous avons la chance de pouvoir compter sur des élus comme Lara MILLION, notre Président et l'ensemble des collègues ici présents, qui font de chaque denier public, de chaque goutte de sueur des Alsaciens qui payent des impôts, un moyen pour pouvoir maximiser nos dépenses et pour pouvoir être le plus efficace possible. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Laurence MULLER-BRONN.

Mme MULLER-BRONN – Merci Président. Moi je voulais revenir un peu sur l'historique de cette situation financière. Il y a des réserves, on l'a entendu, mais tant mieux. Il est vrai que lors du dernier mandat, moi je me souviens de la politique de notre Président, et ceux qui étaient là : c'était faire attention à chaque dépense, puisqu'on était dans une situation difficile, et tous les robinets ont été fermés pour les dépenses non nécessaires. C'est ce qui explique sans doute un peu le matelas, entre guillemets, les réserves que nous avons aujourd'hui, et tant mieux. Des réserves en investissement, qui vont permettre d'être déroulées aujourd'hui, parce qu'il y a... Moi j'ai du mal à entendre l'urgence climatique, parce que le climat, ce n'est pas l'urgence. Ça fait tellement longtemps qu'on en parle et on en parlera encore longtemps. Donc ce n'est pas une urgence. Mais disons qu'il faut mettre des choses en route, et on a plein d'établissements. Au-delà des collèges, nous avons les EHPAD qui ont besoin d'être chauffés. Il y a beaucoup d'investissements à faire, et tant mieux si on a une réserve.

En ce qui concerne les priorités, les priorités des uns ne sont pas toujours celles des autres. Moi je ne veux pas accuser un choix par rapport à l'autre. Nous avons tous nos sensibilités. C'est pour ça que nous sommes réunis là. Et il est difficile d'accuser en disant qu'il n'y a pas assez d'argent dans ce domaine, il y en a trop dans l'autre. Au fur et à mesure, on est alertés sur le terrain et puis on essaye d'entendre et de construire des politiques, des politiques qui sont complexes bien sûr à tous les niveaux. Et on parle beaucoup de problèmes et de solutions. Finalement les politiques ne vivent que par les problèmes. S'il n'y en avait pas, nous ne serions pas là. On aime ça quand même.

M. LE PRÉSIDENT – On ne serait pas nécessaires, plutôt.

Mme MULLER-BRONN – Exactement, on ne serait pas nécessaires. Donc on entretient un petit peu les problèmes, mais il ne faut pas en voir partout. J'entends bien le déplacement d'un enfant en bus. Moi je viens d'une autre région où de toute façon on prend le bus déjà à 3 ans le matin pour aller à l'école, et voilà. Il y a partout des choses plus difficiles, des choses plus faciles. Il y a aussi des enfants qui rentrent manger à la maison, qui ne mangent pas grand-chose d'ailleurs, et ils n'ont aussi que 10 minutes. Et puis on voit que les jeunes collégiens, souvent, à la maison, ils ne restent pas plus d'un quart d'heure à table. C'est vrai. Ils ont autre chose à faire, ils veulent taper sur... Il y a plein d'autres choses qu'ils veulent faire. Donc il n'y a pas de solution idéale, mais se jeter à la figure les manquements et les préférences, ça n'apporte rien. Nos priorités sont toutes différentes, sensibles, mais on veut travailler pour l'intérêt général. Voilà. Merci de le garder en mémoire.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je crois qu'on a fait un peu le tour sur le budget. L'amendement a été présenté. Je crois qu'il y avait juste une réaction encore de Jean-Philippe MAURER par rapport à l'amendement, et ensuite nous passerons au vote du rapport et de l'amendement.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Concernant l'amendement de notre collègue qui propose de ne pas nous appliquer le droit commun, je pense qu'il y a beaucoup de fonctionnaires ici et ils savent depuis combien d'années le point d'indice est bloqué, et je crois qu'il faut se réjouir de ce déblocage du point d'indice pour l'ensemble de la fonction publique. Je voudrais aussi alerter nos collègues, ou en tout cas leur faire ressentir que derrière cet amendement, il faut quand même faire attention à ce qu'on fait et comment on le fait. Le populisme emprunte beaucoup de chemins de traverse. On ne peut pas exclure que ce type de proposition finalement conduit à désigner à la vindicte les élus qui, dans un imaginaire collectif assez répandu, sont des privilégiés de la République.

Je rappellerai que beaucoup d'élus ont renoncé à leur vie professionnelle ou l'ont mise en partie entre parenthèses pour se consacrer à leur vie d' élu, aux affaires publiques. Et les enjeux sont de plus en plus importants et les dossiers sont de plus en plus compliqués. Ça ne se traite pas en 5 minutes ; c'est un investissement considérable en temps. Et moi je

tiens à rendre hommage à mes collègues qui ont suspendu ou mis entre parenthèses une partie de leur vie publique, de leur vie professionnelle et des perspectives d'évolution qu'ils pouvaient avoir. Nous, dans nos fonctions d'élus, il n'y a pas de primes de ceci, il n'y a pas de 13^e mois, il n'y a pas d'évolution à l'ancienneté. Je vous le rappelle ; vous le verrez probablement. Et je crois qu'il faut faire attention en disant qu'on va faire le buzz, parce que moi je suis presque inquiet de dire qu'à travers une telle proposition, finalement, vous risquez d'avoir l'effet inverse, c'est-à-dire de dégrader la fonction d' élu, en expliquant à ceux qui ne vont pas prendre du temps pour un peu regarder la réalité des choses, que nous roulons carrosse. Ça n'est pas le cas. Je crois même que c'est une façon de dégrader la fonction d' élu que de reléguer les indemnités des élus aux calendes grecques.

Et le chiffre que vous invoquez de 1 789 euros, qui est le salaire médian, dans la strate des salaires versés par notre Collectivité aux 6 000 agents, nous ne sommes pas du tout aux avant-postes. Je ne suis même pas sûr qu'on soit en milieu de tableau. Donc je pense qu'à un moment donné il faut se dire les choses aussi et faire attention à ce qu'on fait et comment on le fait. Je pense que chacun, dans ses engagements personnels, a des actions de bienfaisance, et c'est tout à fait méritoire, et certains le font d'ailleurs discrètement et c'est très bien qu'il en soit ainsi. Mais je crains qu'à travers cet amendement ça conduise à l'effet inverse que vous souhaitiez susciter. Et quand vous invoquez le chiffre des 100 000 euros, ce n'est pas du tout 100 000 euros nets qui arrivent chez les élus ; ce sont des dépenses chargées, avec des charges, et donc ce ne sont pas des choses qu'on retrouvera.

Donc vouloir nous dissocier d'une situation globale, de la fonction publique en général, et expliquer in fine que nous sommes des privilégiés de la République, franchement, je pense que l'examen des faits prouve le contraire. Et je tenais en tout cas à l'exprimer ici, parce que si vous alliez au bout de la logique, en considérant que finalement ce qu'on fait, c'est un loisir, demandez quasiment la suppression des indemnités. C'est ce qu'on voit de temps en temps sur les réseaux sociaux, en disant « mais non, ça doit être gratuit ». Je rappellerai que l'indemnité des élus a été mise en place pour permettre que chaque citoyen puisse être élu et exercer son mandat, que ce ne soit pas réservé à ceux qui ont de gros moyens.

Applaudissements.

C'est une conquête de la République. Et donc maintenant, nous montrer du doigt : réfléchissez-y à l'avenir et au présent, parce que je ne suis pas certain que ce soit la meilleure façon de restaurer la fonction d' élu pour laquelle j'ai du respect. Ce n'est pas un plaidoyer pro domo, j'ai du respect pour l'ensemble des élus, mais je tenais à ce moment-là à exprimer clairement et directement ce que je pense de votre amendement, que bien entendu je ne voterai pas.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Pierre BIHL sur l'amendement et ensuite Lara MILLION pour répondre globalement, et nous passerons au vote.

M. BIHL – Pour compléter les excellents propos et l'intervention de Jean Philippe MAURER, je voudrais rappeler aussi que, lors de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, nous aurions pu fixer le montant des indemnités à 70 % du traitement de référence. Nous avons souhaité lors de cette création rester au niveau du Conseil départemental du Bas-Rhin, c'est-à-dire 65 %. Donc très clairement nous sommes 5 points en-dessous du montant de référence que nous pourrions adopter. Donc c'est une preuve de responsabilité que nous avons prise le 1^{er} janvier 2021, et que nous allons poursuivre aujourd'hui. Je rappelle aussi qu'en moyenne cette revalorisation représente 60 euros par mois pour chacun des élus. Pour ce qui me concerne, évidemment, je ne suis pas favorable à amender le rapport qui nous est présenté ce matin.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Lara, pour répondre à tout cela.

Mme MILLION – Très rapidement, sur deux ou trois éléments très factuels.

M. LE PRÉSIDENT – On souhaite encore une belle journée aux collégiens. Merci de votre visite.

Mme MILLION – Merci, au revoir. Très rapidement, sur des éléments très factuels. Nous avons passé cette délibération sur les indemnités concernant l'automatisme. Certaines autres collectivités, dont vos amis me semble-t-il, n'ont rien fait, et surtout ça a été appliqué de suite. Ça c'est le premier élément.

Deuxième élément. Des fois j'ai cette impression qu'on ne s'entend pas ou qu'on ne s'écoute pas, que chacun reste sur ses positions et puis surtout que vous n'entendez pas. Je peux vous proposer une formation finance, si vous le souhaitez, pour que vous compreniez bien. Mais c'est vraiment par sympathie, puisque vous savez que je donne certaines formations finance, et je peux vous proposer cela pour vous expliquer un peu cette vision pluriannuelle, et surtout pour que vous ne pensiez pas qu'on a un matelas, parce qu'il n'y a jamais de matelas. Je ne suis assise sur aucun matelas. Chère Laurence, n'utilise plus s'il te plaît ce mot matelas, parce qu'il n'y a pas de matelas. La seule chose que nous avons, c'est un taux d'endettement faible, c'est-à-dire à moins de 3 ans de capacité de désendettement, ce qui nous donne la capacité d'investir. C'est ça la volonté. Mais il n'y a pas de matelas, il n'y a pas d'argent de côté, il n'y a pas de financement où à un moment donné on ouvre un tiroir, on se dit « tiens il y a plein de lingots, il y a plein de millions, et tout ». Si seulement. Mais heureusement que non, parce que ne l'oublions jamais : il s'agit d'argent du citoyen, ce sont des deniers publics, et les deniers publics doivent très bien être utilisés. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Lara. Donc je propose de passer d'abord au vote sur l'amendement. Je propose bien évidemment de rejeter cet amendement qui voudrait jeter le discrédit sur les élus. Et moi je voulais vous remercier collectivement de travailler, je le sais, honnêtement, sérieusement et sincèrement au service de nos concitoyens. Je mesure au quotidien l'implication que ça donne, les sacrifices que vous devez avoir par rapport à vos vies de famille, à vos enfants, et je vous en remercie vraiment du fond du cœur. Et nous sommes vertueux, comme l'a dit Pierre, puisque nous sommes en-dessous de ce à quoi nous aurions droit. Est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui, dans la société, se mettraient dans une position à gagner moins en termes de salaire que ce qu'ils pourraient gagner ? Je ne suis pas sûr qu'il y en ait tant que ça. Nous proposons, le groupe majoritaire, le rejet de cet amendement. Qui est par contre pour cet amendement ? Je pense le groupe des verts. Voilà. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

Nous passons du coup maintenant au deuxième vote, sur le rapport budgétaire. Qui est contre ce rapport budgétaire ? Qui s'abstient ? Ah non, ils ont dit qu'ils votaient pour. Vous vous abstenez ? Vous vous abstenez, très bien. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire », 4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 2022 à +40 864 977,06 € (dont +5 108 290,02 € en réel), portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace à 2 533 551 877,78€ (dont 2 297 965 329,92 € en réel) (cf. Annexe 1) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM2 2022 à +600,00 € (dont +300,00€ en réel) pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 822 865,43 € (dont 816 865,43 € en réel) (cf. Annexe 2) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM2 2022 à +662 784,85 € (dont +46 765,85 € en réel) pour le Parc des véhicules et Bacs rhénans, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules à 22 330 694,57 € (dont 18 549 694,57 € en réel) (cf. Annexe 3) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM2 2022 à +4 840,66 € (dont 0€ en réel) pour la Régie de production d'électricité, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Régie de production d'électricité à 970 272,47 € (dont 840 272,47 € en réel) (cf. Annexe 4) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM2 2022 à -120 000,00 € (dont -85 000,00 € en réel) pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire vétérinaire d'Alsace à 2 557 016,59 € (dont 2 497 016,59 € en réel) (cf. Annexe 5) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM2 2022 à +197 964,00 € (dont 197 964,00 € en réel) pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 6 261 442,11 € (dont 6 089 421,58 € en réel) (cf. Annexe 6) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM2 2022 à +729 550,00 € (dont 729 550,00 € en réel) pour le Foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'enfance à 18 986 289,21 € (dont 18 842 482,06 € en réel) (cf. Annexe 7) ;
- Rappelle que le volume budgétaire pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, a été arrêté à 7 051 776,88 € (dont 6 448 140,32 € en réel) (cf. Annexe 8) ;
- Décide de réviser, pour la Cité de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2022 à hauteur de 4 615 794 €, soit +190 000 € en DM2 2022 ;
- Décide de réviser, pour le Foyer de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2022 à hauteur de 17 225 984 €, soit + 672 900 € en DM2 2022 ;

- Prend acte que, suite à l'indemnisation des heures supplémentaires et des congés non pris et à la constatation nouvelle de congés non pris et d'heures supplémentaires non indemnisées, la provision pour risques, prévue au Budget annexe du Foyer de l'enfance, a été ajustée lors des précédentes étapes budgétaires 2022 pour atteindre un montant de 166 450 € ;
- Décide de substituer le tableau joint en annexe n° 9 à la présente délibération récapitulant les nouvelles indemnités mensuelles brutes allouées aux Conseillers d'Alsace par référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en application du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022, à celui annexé à la délibération n° CD 2021-7-0-10 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 juillet 2021 relative aux indemnités des Conseillers d'Alsace.
- Décide d'admettre en non-valeur sur le budget de la CeA des créances pour un total de 5 961 116,24 € dont :
 - 5 959 270,32 € au titre du budget principal, dont 131 726,07 € au titre des créances éteintes (cf. Annexes 10-1 à 10-6);
 - 997,11 € TTC au titre du budget annexe du laboratoire alsacien d'analyses (cf. Annexe 10-7) ;
 - 356 € au titre du budget annexe du foyer de l'enfance (cf. Annexe 10-8) ;
 - 29,01 € au titre du budget annexe de la cité de l'enfance (cf. Annexe 10-9) ;
 - 463,80 € au titre du budget annexe du parc travaux d'Erstein (cf. Annexe 10-10) ;
- Adopte les critères d'octroi et de contre-garanties pour les garanties d'emprunts accordées par la Collectivité européenne d'Alsace figurant à l'annexe 11 du présent rapport en modifiant la délibération N° CD-2021-8-8-7 du 6 décembre 2021 relative aux critères d'octroi et au régime des contre-garanties pour les garanties d'emprunt ;
- Affecte la somme de 23 504,04 €, correspondant à la neutralisation de la charge d'amortissement relative aux travaux de mise en sécurité du Budget annexe de la Cité de l'enfance, au crédit du compte 110 « Report à nouveau » et au débit du compte 10687 « Réserve de compensation des charges d'amortissement », conformément à l'annexe 12. Ainsi ce montant fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2023 en recettes de fonctionnement dans le 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- Attribue au budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses une subvention d'équilibre de 1 072 000 € au titre de l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur

CD-2022-4-8-5 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM2 2022 du budget principal à +177 712 051,02 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer en DM2 2022 du budget principal à - 92 989 167,27 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer en DM2 2022 du budget annexe du Parc Erstein à - 293 500,00 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM2 2022 du budget principal à + 27 547 858,44 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer en DM2 2022 du budget principal à - 17 370 797,82 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter en DM2 2022 du budget principal à 25 970 048,32 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer en DM2 2022 du budget principal à - 9 197 632,53 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer en DM2 2022 du budget principal à - 602 840,00 € en recettes de fonctionnement,
- Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux autorisations de programme et autorisations d'engagement telles que figurant dans les annexes 1 à 4 au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur

M. LE PRÉSIDENT –

Nous passons au rapport suivant et je donne la parole à Philippe MEYER. C'est le rapport sur la dotation globale de fonctionnement des collèges, même si on l'a déjà pas mal anticipé. Pardon ? Ah oui on avait dit qu'on le greffait à l'autre. Donc qui est contre ? Pour moi, on le votait globalement, puisqu'on avait dit qu'on les mettait ensemble. Mais je peux passer au vote effectivement pour être sûr. Sur les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative, qui est contre ? Je pense que les mêmes s'abstiennent ? Voilà. Et voilà, je vous remercie. Merci de m'avoir sensibilisé.

M. LE PRÉSIDENT – Maintenant la parole est à Philippe MEYER pour le rapport sur la dotation globale de fonctionnement des collèges. Pardon. Au temps pour moi, ce n'est pas tout de suite. On me donne des feuilles qui ne disent pas la même chose sur l'avancée du dossier. Transition énergétique et écologique : présentation par Catherine GRAEF-ECKERT.

M. MEYER – Merci Président. Chers collègues. On l'a vu, on l'a déjà abordé lors de nos débats ce matin : je crois qu'il y a deux façons de regarder le monde. Celle pessimiste, qui accumule les crises, les blocages, les conflits et la fin de notre modèle de vie ; et celle

réaliste, qui voit l'histoire qui bouge, l'adaptation de la société, qui veut saisir des opportunités et qui veut agir. Il y a aussi deux façons d'agir. Celle qui contraint, qui taxe, qui interdit, qui est celle des apôtres de la décroissance ; ou alors celle qui soutient, qui accompagne, qui améliore le quotidien et en fin de compte crée une conscience collective positive : c'est la nôtre, celle de la majorité alsacienne au service de notre Région.

Je ne vais pas revenir sur le contexte global que nous connaissons tous : crise des matières premières, inflation, guerre de la Russie contre l'Ukraine et durcissement général des relations internationales et commerciales, avec comme toile de fond l'accélération de la dégradation climatique et ses conséquences visibles sur notre territoire. En revanche je vais vous parler de nous, la Collectivité européenne d'Alsace, de ce que nous avons fait comme héritière des départements du Rhin, de ce que nous pouvons mieux faire, de ce que nous allons faire et de notre rôle de Collectivité alsacienne. Ce que nous, à notre échelle, au service des Alsaciens, dans notre plaine rhénane, allons proposer et faire.

Vous avez tous pris connaissance de la note relative à la stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace. Son premier mérite est d'être un document de départ, qui nous permettra au niveau de chaque commission de déployer des actions, et bien sûr les financements qui y sont liés. C'est une note qui se projette vers un avenir suffisamment proche pour que les actions s'inscrivent dans le quotidien immédiat de nos concitoyens, mais aussi sur une durée qui a du sens. 2030 est de ce point de vue une bonne date.

Nous avons d'abord voulu rassembler en un document les actions déjà engagées, et il est remarquable de constater que le volontarisme des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ne date pas d'hier, et que la Collectivité européenne d'Alsace continue depuis sa création à initier et mettre en œuvre des actions concrètes pour répondre aux défis de la transition énergétique et écologique.

Je ne citerai que quelques exemples qui démontrent à quel point la Collectivité européenne d'Alsace agit déjà très concrètement. Ainsi, la rénovation thermique des bâtiments et des collèges est bien engagée et très présente dans nos documents budgétaires, à travers les plans pluriannuels d'investissement ou de maintenance. Aussi, lorsqu'on observe que la dotation versée aux collèges pour l'énergie quadruplera, en passant d'un peu plus de 10 millions d'euros à plus de 43 en 2023, il est indispensable de poursuivre notre action volontariste pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie. Et il ne fait nul doute que la rénovation thermique doit connaître un vrai coup d'accélérateur. Autre exemple démontrant notre travail, et là je change de domaine, je vais dans celui de la biodiversité : l'obtention du premier prix de l'Institut national des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité conforte notre engagement, et nous allons continuer à déployer la charte route et biodiversité. Je pourrais également parler du plan arbres, qui contribue au stockage du carbone, à la lutte contre le réchauffement climatique et favorise la biodiversité. Ce sont 80 000 arbres plantés en 2021 et 2022.

Oui, la Collectivité européenne d'Alsace agit et cela ne date pas d'aujourd'hui. Oui c'est vrai. Mais pouvons-nous en rester là ? La réponse est bien évidemment non. Les circonstances, mais aussi notre volonté d'agir de manière pragmatique nous invitent collectivement à changer de braquet. Faire plus, faire mieux, tout en ayant un état d'esprit positif : cela nous invite à agir dans un budget aussi réaliste. Voilà ce que propose cette note de cadrage, voilà le message. C'est ici et maintenant qu'on agit.

Concrètement, autour du Président, nous allons poursuivre le travail, et cette note doit nous permettre de poursuivre sur notre lancée, de fixer notre cap. Les grandes thématiques de cette note s'articulent autour de deux temporalités.

D'abord faire face à la crise, avec huit actions précises qui poursuivent trois objectifs. Accompagner les plus fragiles durement touchés par la crise – j'ai envie de dire que c'est

notre cœur de métier. Nous vous présentons une série de nouvelles mesures en faveur du public précaire, l'intervention de la Collectivité en complémentarité des actions de l'État et des bailleurs, nous allons accompagner davantage Alsace Rénov' pour diminuer le nombre de logements en étiquette énergétique G à E. Pour les bailleurs sociaux, nous allons renforcer la contribution aux éco-prêts, nous allons revoir les critères des fonds de secours exceptionnels pour les rendre plus accessibles, ou encore attribuer un fonds supplémentaire de 100 000 euros pour soutenir les associations de lutte contre la précarité alimentaire.

Un deuxième objectif : dans l'immédiateté pour faire face à la crise, c'est d'agir avec les collègues pour des solutions concrètes et immédiates, avec la mise en place d'un bonus énergie collègue qui valorisera toutes les actions prises. Ce challenge bonus énergie va nous permettre de rentrer dans un dispositif, un partenariat gagnant-gagnant, où les économies réalisées en partie seront reversées aux collègues à hauteur d'un tiers pour rentrer dans une logique aussi d'éducation et d'action pédagogique.

Enfin, bien sûr, il nous appartient d'agir avec les agents pour des solutions concrètes et immédiates au cœur de notre Collectivité, ce qui est communément appelé « plan de sobriété énergétique », que pour ma part je préfère appeler « plan d'efficacité énergétique », dont l'objectif est d'atteindre moins 15 % de consommation sur notre patrimoine par de nombreuses actions : le chauffage à 19°C, renforcer la maintenance, changer les luminaires en LED. Et bien sûr tout cela n'est possible qu'en travaillant avec l'ensemble de nos agents. Et c'est pour ça que le mois de novembre sera le mois de l'énergie au cœur de la Collectivité européenne d'Alsace, où chacun d'entre nous pourra contribuer à encore enrichir ce plan face à la crise.

À côté de cette volonté d'agir face à la crise, il s'agit aussi pour nous d'agir sur un temps plus long. D'où la deuxième partie de cette note avec les trente engagements pour 2030. Trente engagements qui eux aussi s'articulent autour de trois objectifs. Accélérer les politiques de transition de l'énergie pour contribuer à la décarbonation de notre territoire. Il s'agit bien sûr de moins consommer, mais aussi de produire et consommer de l'énergie renouvelable. Nous avons une importante mission pour atteindre 50 % de couverture de nos consommations par des énergies renouvelables d'ici 2030. Nous croyons au mix énergétique : il nous appartient de démultiplier nos efforts pour pouvoir avoir davantage d'énergie hydraulique, poursuivre le plan photovoltaïque, les réseaux de chaleur, participer à des projets de production d'hydrogène décarboné. La solution n'est pas unique ; elle passe bien par le développement de plusieurs sources d'énergie.

Je parlais d'énergie. Il s'agit aussi pour nous d'accélérer les politiques de transition, pour nous adapter, pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique. Cette volonté se traduit dans le seul domaine de la biodiversité par douze engagements : le plan arbres, la qualité de l'eau, le déploiement d'îlots de fraîcheur et la préservation des espaces naturels.

Et enfin il nous appartient collectivement de travailler à la mise en mouvement des acteurs et de nos concitoyens. Il s'agit aussi pour nous d'assumer notre rôle de chef de file dans le domaine de la coopération transfrontalière et d'organiser une COP rhénane, d'être le premier interlocuteur naturel des communes et des EPCI en renforçant la place de ces objectifs dans les contrats que nous allons mettre en place avec eux. Et c'est surtout et toujours être en proximité avec les Alsaciens.

Ces trente objectifs, ces trente engagements pour 2030 sont ambitieux. Ils nécessiteront un travail collectif. Aussi, chaque engagement sera porté, travaillé dans nos commissions, avec un échéancier, qui intégrera bien sûr aussi les aspects financiers lors des débats d'orientations budgétaires à venir.

Je crois que j'ai déjà été longue. Je n'ai volontairement pas cité trop de chiffres ni repris

les trente engagements. Chacun d'entre nous va s'en emparer dans les semaines et les mois à venir. Chaque élu aura donc l'occasion d'apporter s'il le souhaite sa pierre à l'édifice commun que nous sommes en trains de bâtir.

Je conclurai par quelques mots rapides. Nous vous proposons une politique concrète, soucieuses des deniers publics, ancrée dans le territoire alsacien et rhénan, au plus près des réalités de nos habitants. Le cap de la stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace au bénéfice des Alsaciens est donné. Il sera celui d'un volontarisme pragmatique au service d'un développement durable et vertueux de notre Région. Aux cassandres des utopies et autres idéologues de la décroissance, au dogmatisme de l'écologie politique, notre boussole à nous est celle d'un plan d'action responsable, financièrement soutenable, que nous déploierons avec le soutien des Alsaciens, car il s'agit d'un plan concret, clair, efficace dans sa finalité. Bref, nous allons faire face à la crise, tenir ces trente engagements pour 2030, dans un état d'esprit résolument dynamique et positif.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette présentation. Évidemment on salue la prise de conscience et la volonté que ce rapport témoigne de décréter la mobilisation générale sur cet enjeu. La crise a été évidemment un élément déclencheur, mais il y avait un certain nombre de choses, et vous l'avez bien rappelé, qui étaient déjà mises en place par la Collectivité. On salue également la définition d'un certain nombre d'objectifs plutôt ambitieux, même s'ils sont loin aujourd'hui d'être tous chiffrés, mais ce sera l'objet du travail en Commission. Certaines mesures étaient particulièrement attendues, notamment sur le volet énergétique, et nous saluons aussi la création d'une conférence des parties, que nous avons personnellement tous les quatre portée dans notre programme électoral, donc nous sommes très heureux que la Collectivité puisse mettre en place cette conférence des parties.

On déplore évidemment le fait que cette approche, qui est aussi structurante et qui va quand même engager la Collectivité jusqu'en 2030, soit malheureusement un peu délivrée à la hâte, avant la plénière, juste deux jours avant en conférence de presse et plutôt qu'en Commission. Ce n'est pas forcément notre manière d'imaginer la construction...

Coupure de micro.

M. LE PRÉSIDENT – Ah, c'était involontaire. Au début c'était très bien, mais ça se dégradait au fur et à mesure.

Amusement.

M. KOBRYN – Je vais tester, sur la suite. Je revenais sur le délai de transmission de la note, deux jours avant la plénière. C'était un sujet suffisamment important pour faire l'objet en amont d'un travail en Commission de l'ensemble des élus. Pour une question qui est en plus dans le débat public depuis largement quarante ans, ça témoigne peut-être d'un certain retard à l'allumage. Mais peu importe.

Je préfère revenir sur les propositions. Donc sans revenir sur le détail, la note est bien fournie. Pour nous il y a quand même deux limites sur lesquelles j'aimerais revenir et que j'aimerais soumettre au débat aujourd'hui.

La première, ce sont un certain nombre de doubles discours, en tout cas de manque de cohérence entre les objectifs qui sont ici annoncés et certaines pratiques, qui existaient dans le passé ou qui existent encore aujourd'hui, et qui du coup pour nous questionnent la détermination qui est affichée très clairement dans cette note. Est-ce qu'il y aura effectivement un engagement à tenir les priorités qui sont affichées ?

Je prendrai juste trois exemples. Vous êtes revenue assez largement sur le plan arbres. Il a été évoqué en Commission et là-dessus il y a eu un travail assez en profondeur. Mais pour nous, on ne peut pas d'un côté favoriser la plantation d'arbres, et de l'autre côté faire le contraire, c'est-à-dire continuer la poursuite des projets inutiles et le développement des routes. On se souvient du traumatisme, en tout cas à Strasbourg, de la destruction de la forêt pour permettre le passage du GCO. Donc si vous souhaitez avoir une politique ambitieuse du point de vue des arbres, je vous invite aussi à l'intégrer à l'ensemble des autres politiques publiques.

Réaction d'un élu.

Vous dites également vouloir réduire la dépendance aux énergies fossiles et améliorer la qualité de l'air. Évidemment, nous vous rejoignons sur ce sujet. Mais je ne comprends pas dans ce cas-là pourquoi vous faites le contraire quand vous refusez de soutenir le déploiement de la ZFE à Strasbourg. Ça avait été évoqué en plénière l'année dernière. Strasbourg a débloqué plusieurs dizaines de millions d'euros pour accompagner l'ensemble des habitants de l'Eurométropole. Se pose la question des habitantes et des habitants en dehors de l'EMS, et je pense que la Collectivité européenne d'Alsace aurait un rôle à jouer afin de réduire cette dépendance aux énergies fossiles.

Enfin, je reviens sur l'engagement d'accompagner les plus fragiles. On en a déjà un petit peu parlé ce matin. La tarification solidaire dans les cantines nous paraît être un enjeu essentiel. Il ne faut pas opposer la qualité des repas au prix, puisque nous avons les capacités financières d'assumer l'accès à toutes et tous des cantines. Des départements voisins mettent en place une tarification solidaire avec des repas qui sont proposés jusqu'à 1 euro.

Et sur la question du point d'indice, je rappelle quand même que dans les orientations budgétaires de cette année, vous aviez présenté l'augmentation du point d'indice comme une mesure électoraliste. Donc en termes de discours à géométrie variable, je vous invite à un peu plus de cohérence.

Ensuite, le deuxième point, et pour moi c'est un vrai désaccord, c'est la volonté vraiment de présenter ça surtout selon une approche individualiste. Vous aimez, Monsieur le Président, citer le colibri ; vous dites aimer croire à la force des colibris. Mais je rappelle à toute fin utile que le colibri à la fin meurt, principalement d'épuisement. Donc si chacun peut bien sûr agir, et le doit, il y a aujourd'hui un consensus scientifique pour dire que sans approche structurante, sans changement de paradigme, nous ne serons pas en capacité de mobiliser les moyens nécessaires face aux bouleversements en cours. Peut-être, Madame GRAEF-ECKERT, que la science est pour vous du dogmatisme ; ce n'est pas notre point de vue. Ce changement-là, ça ne veut pas dire le faire contre les gens ; c'est au contraire se donner aujourd'hui les moyens de la bifurcation pendant que nous sommes encore en capacité de les mobiliser.

Là-dessus, deux exemples. La question de la crise de l'eau. Le rapport au modèle agroalimentaire n'est pas questionné dans ce rapport, alors même qu'un quart des robinets – je l'ai dit en propos liminaire – délivrent une eau qui dépasse les seuils de potabilité. Que peuvent les gens, individuellement, face à ça ? Sans volonté politique forte d'initier une réelle transition du secteur agricole en accompagnant l'ensemble des acteurs, les bonnes pratiques individuelles ne suffiront pas.

Et enfin je terminerai avec le deuxième exemple de la lutte contre la précarité énergétique. Évidemment nous rejoignons cet enjeu qui est fondamental avec la crise actuelle. Je reviendrai sur une mesure : vous souhaitez orienter les ménages les plus précaires vers des solutions durables. C'est ce qui figurera dans le rapport sur le fonds de solidarité logement. Mais je me demande quelle image vous avez de la consommation énergétique

de celles et ceux qui n'ont pas les moyens de payer leur facture à la fin du mois. Et que peut faire un locataire d'une passoire thermique face à des factures de chauffage qui sont très largement déterminées par le bâti ?

Donc oui nous avons besoin d'un modèle nouveau pour toutes et tous, et la Collectivité européenne d'Alsace a un rôle moteur pour initier cette transformation générale. Donc nous appelons à un peu plus de cohérence et surtout à s'attaquer à ces enjeux structurants sur lesquels la Collectivité européenne d'Alsace est attendue. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci, Monsieur le Président. Cette note est intéressante sur plusieurs points. D'abord elle rappelle qu'il n'y a pas aujourd'hui de prise de conscience dans notre collectivité ; elle est déjà très ancienne. Ça fait très longtemps que le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, et j'ai envie d'ajouter la Région Alsace, œuvrent en la matière. Nous avons été le premier territoire à développer, et de façon très rapide, les espaces naturels sensibles – c'est particulièrement vrai dans le Haut-Rhin –, à créer une police de l'environnement des collectivités territoriales avec les brigades vertes, à multiplier les aménagements en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau – c'est vrai dans le Haut-Rhin avec Rivières de Haute Alsace, c'est vrai dans le Bas-Rhin avec le SDEA. On s'est occupé d'urbanisme aussi. L'urbanisme alsacien est un urbanisme environnemental. Nulle part ailleurs qu'en Alsace, on ne construit de façon aussi concentrée autour des cœurs de village pour préserver le foncier. C'est une façon de vivre à l'alsacienne, qui est éminemment respectueuse de l'environnement et qui se vit dans toutes les décisions publiques depuis des décennies en Alsace. Donc aujourd'hui la présentation de cette note n'est pas une prise de conscience de la situation ; elle est la démonstration que nous avons toujours eu conscience de la nécessité de prendre soin de notre environnement.

Mais il y a quelque chose qui est à l'origine de cette note. C'est le déclenchement de la crise énergétique, qui est permis par l'imposition depuis une bonne décennie d'une idéologie de la décroissance. Parce que, tétanisé par cette idéologie de la décroissance, qui était nouvelle dans le débat public il y a une bonne dizaine d'années, tout s'est arrêté. On n'a plus prévu les marges de sécurité, on a tout arrêté. On a fermé 13 gigawatts de capacité de production en France : il y a le 1,8 de Fessenheim ; il y en a 12 autres qui ont été fermés en France depuis dix ans. On a arrêté de parier sur le fait que c'est le progrès, que ce sont les ingénieurs, que c'est la science et la technique qui arriveraient à apporter des solutions aux problèmes que parfois nous créons nous-mêmes.

Alors vous n'y croyez pas, vous pensez en un modèle qui considère que c'est la décroissance, moins d'hommes, qui permettra de régler les problèmes que nous causons, disons-le, à l'environnement. Pourtant, les faits scientifiques et parfois naturels démontrent que vous avez tort. Nous avons eu une expérience invraisemblablement difficile pour le monde entier il y a deux ans de ce qu'était la décroissance : ça s'appelle le Covid. Pendant six mois, la croissance mondiale s'est effondrée, plus que dans tous vos projets écolos, plus que dans tous vos projets de décroissance. Et pourtant, quand on regarde les chiffres concrets de la réduction des émissions de carbone dans cette période de décroissance, qu'on les confronte au rapport du GIEC par exemple, il y a la démonstration scientifique qui est faite que ça ne suffira pas pour atteindre les objectifs que nous devons atteindre en 2050. Et à quel prix, à quel coût ? À un prix qui était celui de l'enfermement de tous les Français pendant deux mois, du zéro activité. Eh bien ça ne suffit pas. C'est bien la démonstration que la seule façon de répondre aux enjeux environnementaux qui sont devant nous, c'est de parier sur la création de valeur et de flécher toute cette création de valeur sur la résolution des problèmes environnementaux.

Et nous avons en Alsace des entreprises formidables, des industries formidables qui travaillent à cela, qui consacrent des moyens à cela, qui consacrent de la recherche et du

développement à cela, et qui sont en train d'imaginer dès aujourd'hui. Au nord du Bas-Rhin, on capte du lithium sans solution invasive, sans mine à ciel ouvert, mais en profitant simplement des sources géothermales pour filtrer du lithium et produire sans impact sur l'environnement les batteries de demain. À Thann, dans notre vallée, une grande entreprise de la chimie est en train d'imaginer des filtres qui permettront demain de capter le carbone qui est présent dans l'air et de, pourquoi pas, le mettre dans le réservoir de nos véhicules et ainsi imaginer qu'ils roulent demain avec une énergie renouvelable sans bousculer notre moyen de production de véhicules, sans chercher absolument à mobiliser des métaux rares. Voilà des solutions qui résident dans le progrès.

Parce que la crise énergétique à laquelle nous avons à faire face, c'est cette crise de l'idée qu'il faut absolument faire moins. Eh bien, faire moins aujourd'hui, on voit ce que c'est. C'est dire aux Français qu'ils ne pourront plus se chauffer, c'est dire aux Français qu'ils ne pourront plus s'éclairer, c'est dire aux citoyens que la nuit ils sortiront dans une rue noire. On s'en accommode, jusqu'au jour où les faits divers augmenteront à nouveau, jusqu'au jour où une nouvelle polémique viendra dire « mais qu'on fait les pouvoirs publics, pourquoi ont-ils donc éteint l'éclairage public la nuit et permis à tous ces faits divers de se passer ? ».

Moi je me réjouis, Monsieur le Président, chère Catherine, que notre Collectivité prenne ce sujet à bras le corps depuis des décennies et profite de l'attention du public, l'attention de nos concitoyens sur ces sujets, du fait des conséquences depuis dix ans de ces politiques de décroissance, pour accélérer encore une fois le mouvement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Chantal JEANPERT.

Mme JEANPERT – Merci Président de m'avoir donné la parole. Mesdames et Messieurs. Nous avons entendu le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire s'exprimer, avec un peu de plaisir quand même, parce que nous avons entendu des éloges concernant cette note : elle a été, vous avez dit, bien fournie ; vous avez dit que nous étions sur la bonne voie. C'est très bien, ça fait plaisir.

Par contre les grands discours, c'est dire. Et quand vient la fin des grands discours, il faut agir. Le pacte et ses trente engagements pour 2030, c'est agir. Dire, c'est juste une prise de conscience ; agir c'est s'en donner les moyens. Le pacte présenté aujourd'hui et ses trente engagements pour 2030 s'imposent à nous. Merci, Catherine GRAEF-ECKERT et son équipe, pour le travail immense qui a été réalisé dans un temps très court et qui donne satisfaction aujourd'hui à l'ensemble de l'Assemblée.

L'eau c'est l'affaire de tous, en Alsace plus qu'ailleurs. Le Rhin borde la Collectivité européenne d'Alsace, l'Ill la traverse, la plus grande nappe phréatique d'Europe occupe son sous-sol. La qualité de l'eau – je vous remercie de l'avoir souligné d'ailleurs –, sa disponibilité et son abondance sont des atouts majeurs pour le territoire alsacien. C'est pourquoi, et c'est écrit, avec tous les acteurs de l'eau, nous prendrons la pleine mesure de ces enjeux en organisant les assises de l'eau.

Nous avons tous passé un été difficile cette année. Il a été malheureusement vécu de manière dramatique. Personne n'a le monopole de la pluie, bien que je sache maintenant depuis le début de séance que, Monsieur le Président, vous avez autorité sur l'hiver : ce serait bien qu'il soit particulièrement enneigé cette année ; si vous pouviez nous organiser ça, ce serait vraiment très bien.

La Collectivité européenne d'Alsace se doit d'être en responsabilité pour préserver la nappe par sa recharge grâce aux canaux, de préserver les secteurs de montagne comme les secteurs de plaine en luttant à la fois contre les inondations et contre les étiages, d'assurer une solidarité alsacienne entre les communes et les territoires et préserver les écosystèmes, de développer l'énergie hydraulique sur les ouvrages dont nous sommes propriétaires chaque fois que c'est possible. L'Ill, le Rhin, la nappe : trois sujets qui donnent

un rôle majeur de coordination. Nous avons à nos côtés de nombreux partenaires, de grandes valeurs ; nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur des opérateurs compétents. Le pacte et ses trente engagements présentés aujourd'hui nous engagent et nous permettent d'annoncer que l'eau sera l'affaire de la Collectivité européenne d'Alsace pour assurer aux Alsaciens qualité, soutien et surtout partage.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Chantal. La seule chose que je peux faire, sur la capacité à pleuvoir, c'est de rappeler que je viens de Schirmeck, et j'ai souvent dit que c'était le coin qui protège plutôt que le coin du parapluie. Mais aujourd'hui ça devient un atout d'être le coin du parapluie. Plus sérieusement, Jean-Philippe va s'exprimer.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. J'entends que nous ne soutiendrions pas la mise en place et les conditions de la mise en place de la zone à faible émission sur l'Eurométropole, et que nous manquerions non seulement à tous nos devoirs mais que nous serions à rebours des politiques publiques qui sont les nôtres. Je tiens quand même à rappeler, je crois que c'était en 2018, que nous avons accueilli, Monsieur le Président, vous avez accueilli le Grenelle des mobilités à l'Hôtel du Département, qui s'est mis en place sous l'égide, en tout cas sous la vocation du partenariat. Car dans le domaine des mobilités, c'est soit du partenariat, soit chacun dans son coin. Il faut quand même rappeler concernant la ZFE et l'ensemble des annonces qui ont été faites, qu'heureusement que nous avons la presse locale pour nous informer de ce qui se passe, quand ça se passe et comment ça se passe. Vous vous doutez bien que la notion de partenariat est essentielle, mais les conditions du partenariat sont vitales, essentielles et importantes. Et dans ce domaine-là, je pense qu'on peut encore faire beaucoup de progrès.

J'ai été il y a quelques jours à une réunion concernant le réseau express métropolitain, puisque c'est aussi ça la fluidité et les flux, notamment au-delà de l'agglomération et également sur le territoire bas-rhinois. Mais quand vous nous accusez de ne pas soutenir cette ZFE, nous aussi nous avons des attentes par rapport à la ZFE. Donc quand je parle de partenariat, ça ne peut fonctionner que dans les deux sens.

Je rappelle aussi que nous avons, dans le cadre du transfert des routes, transféré également des moyens d'investissement à l'Eurométropole. Ce sont des moyens qui sont les nôtres qui vont là-bas. Je n'ai pas vu beaucoup de routes s'améliorer ou se mettre en place, et tous les ans nous versons la somme que nous devons verser.

Je vous dis ça parce que, vu de votre point de vue, nous ne faisons pas assez. Pour nous, en responsabilité, à la fois du fonctionnement de notre territoire, il n'y a qu'un vrai partenariat qui permettra de faire fonctionner l'ensemble des conditions requises pour que cette ZFE ne crée pas une sorte de frontière autour du territoire de l'Eurométropole. Permettez-moi quand même de vous rappeler qu'au sein même du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, il y a quatre communes qui mettent ZFE plus rapidement en place que les vingt-neuf autres, et donc là aussi vous voyez que même à l'intérieur de l'Eurométropole tout le monde ne voit pas cette ZFE de la même manière.

Je reviens à ce Grenelle des mobilités pour dire que si les choses doivent avancer et s'améliorer, ça n'est que dans du partenariat. Et ce partenariat nous en sommes bien sûr porteurs, mais ça doit aller dans les deux sens. Nous avons des attentes sur les accès à l'aéroport – c'est essentiel. Nous avons des attentes également sur un certain nombre de parkings relais qui sont à l'intérieur du territoire de l'Eurométropole. Faut-il consommer encore beaucoup de foncier pour créer des parkings relais là où il n'y en a pas, alors que ceux qui existent ont vocation à accueillir notamment les voitures qui rentrent dans l'Eurométropole et qui ont besoin de cette mobilité intra-Eurométropole et qui aujourd'hui sont scotchées en-dehors du territoire de la ZFE, par un esprit assez rigide qui dit que c'est comme ça et pas autrement ? Donc nous sommes proactifs quant à la demande de partenariat, mais nous espérons en tout cas un écho plus conséquent. Et donc nous ne sommes pas du tout un facteur de blocage ; nous sommes un partenaire, mais le

partenariat ça se vérifie tous les jours, et dans ce domaine-là il y a encore des progrès que nous attendons de percevoir directement à l'échelle de notre Collectivité pour que ce Grenelle des mobilités puisse vivre pleinement sa vocation.

Je tenais à vous le dire parce que, vous êtes dans votre rôle d'opposants, mais nous, la majorité, finalement, nous sommes aussi là pour vous éclairer, et probablement vous inscrire un petit peu sur un certain nombre de domaines, ce que je fais avec beaucoup de volontarisme pour poursuivre en tout cas cette formation permanente qui est certainement la vôtre et à laquelle nous contribuons finalement en tant que groupe majoritaire. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Je passe d'un Jean-Philippe à un autre : Jean-Philippe VETTER.

M. VETTER – Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Tout d'abord, avant de présenter notamment et de décliner le plan arbres qui fait partie de ces trente engagements pour 2030, permettez-moi juste de répondre sur les deux points qui ont été évoqués par Monsieur KOBRYN. Pour commencer, le GCO. La mise en œuvre et la construction du GCO, ce n'était pas le paradis. Et ce qui est sûr, c'est que l'absence de GCO, c'était l'enfer. C'était l'enfer pour les Strasbourgeois qui voyaient notamment leur commune et l'agglomération coupée en deux en son centre par une autoroute, avec notamment des émissions de gaz à effet de serre mais aussi des émissions dangereuses pour la santé. Il y a des écoles à côté, il y avait des écoles à côté de l'A35. Grâce au GCO même si ce n'est pas le paradis, ça permet aujourd'hui de requalifier l'A35 en M35, et petit à petit le transformer en boulevard urbain, afin qu'on ait une circulation apaisée, une baisse des émissions de substances toxiques, et effectivement faire enfin de Strasbourg une Ville qui n'est pas traversée par une autoroute. Donc déjà j'aimerais mettre en avant ce premier point.

Le deuxième point, sur la ZFE, effectivement il faut le dire : il est question de mobilité, donc ça devrait concerner l'ensemble des collectivités. Et je dois dire que, pour ce qui est de l'Eurométropole, me semble-t-il, la Collectivité européenne d'Alsace a été mise à l'écart des discussions. Elle a été imposée. L'habitant de Saverne aujourd'hui se verra demain contraint dans ses déplacements en fonction de la voiture qu'il possède. Et j'ajoute simplement, et là c'est un vrai débat écologique en quelque sorte, que la ZFE permet de répondre à des enjeux de qualité de l'air, mais il faut aussi se poser la question de la consommation des ressources. Je pose très clairement la question. Mettre un véhicule essence qui fonctionne très bien à la casse parce qu'ils datent des années 2000, est-ce que c'est forcément plus écologique, en achetant du coup une voiture électrique qui va consommer des ressources, qui va consommer des terres rares ? Et la vraie question c'est de savoir d'où vient l'électricité : si elle vient du nucléaire ou par exemple des énergies renouvelables, très bien ; mais si elle vient du charbon de Saint-Avold, non. Donc effectivement, la ZFE pose beaucoup plus de questions, même écologiques, qu'il n'y paraît. Acheter une nouvelle voiture et mettre une voiture à la casse, c'est de nouveau consommer des ressources naturelles. Donc ça c'est déjà juste pour répondre aux deux points.

L'autre point, c'est évidemment ce très beau travail. Ce travail, je le trouve extrêmement important, rien que dans l'objectif de 2030. Ce n'est pas un objectif de 2050 ou aux calendes grecques. C'est clair : 2030 c'est quasiment la fin de notre mandat actuel, qui se termine en 2028. Donc 2030, ce sont des objectifs qui sont finalement précis, et dont chacun d'entre nous devra être solidaire du résultat final.

Et dans cette note extrêmement intéressante, il y a le plan arbres. Oui, cher Président, nous croyons ici à l'arbre. Nous pensons que l'arbre, c'est vraiment la pierre angulaire de cette écologie à l'alsacienne. Pourquoi ? Parce que l'arbre stocke du CO₂, l'arbre permet de réguler la température et l'humidité, l'arbre permet de concevoir et de préserver la biodiversité, notamment les insectes et compagnie, mais l'arbre c'est aussi un facteur

d'économie locale, notamment dans nos territoires les plus ruraux. Et la preuve, c'est que sur les trente engagements pour 2030, dix ont trait à l'arbre. C'est dire à quel point effectivement l'arbre est au cœur de cette stratégie. Il y a un chiffre clé : c'est évidemment 1 million d'arbres plantés, soignés ou régénérés d'ici 2030 ; c'est un chiffre extrêmement fort. Et c'est aussi, cher Président, faire partie d'une Collectivité extrêmement innovante sur la question de l'arbre, et on peut être vraiment fier, chers amis que sur les dix points qui sont mis en avant, cinq sont des points majeurs et sont complètement innovants et ont trait à notre Collectivité. Raphaël l'a d'ailleurs évoqué sur les brigades vertes.

Qu'il me soit permis en deux mots peut-être de dire un mot sur ce qui a été réalisé et ce qui est projeté d'ici 2030. Évidemment, les îlots de fraîcheur pour l'ensemble de nos collégiens, et en plus, des îlots de fraîcheur grâce à une cartographie thermique de l'ensemble des cours de nos collèges, afin d'avoir vraiment la notion du besoin des collégiens qui effectivement veulent faire ces îlots de fraîcheur, mais aussi du résultat final. Donc ça c'est un premier point. Évidemment, il y a une naissance pour un arbre ; ils seront remis à la Sainte Catherine. Nous allons arriver bientôt au millième arbre offert aux Alsaciens qui les demandent. C'est évidemment un symbole merveilleux et qui permet d'associer l'arbre à un événement positif dans les familles. C'est évidemment la politique en faveur des espaces naturels sensibles – vous l'avez évoqué. C'est aussi l'éducation, puisque nous allons faire venir notamment des publics avec la CINE, mais aussi les collégiens dans ces espaces naturels sensibles. C'est aussi préparer l'avenir. Nos forêts aujourd'hui ne sont pas en proie aux incendies ; mais demain qu'en sera-t-il ? Évidemment, c'est aussi ce travail auprès des forêts pour pouvoir créer de vraies barrières contre le feu, potentiellement enlever les broussailles, pour effectivement, si demain il devait y avoir des incendies, limiter l'ampleur des incendies.

Et puis effectivement ce sont cinq grandes innovations de notre territoire. Un : les brigades vertes. Vous en avez parlé. C'est la fierté de notre territoire. C'est le Haut-Rhin qui a donné naissance aux brigades vertes et elles se déploient aujourd'hui dans le Bas-Rhin. C'est une fierté. L'agroforesterie, et surtout ce travail merveilleux qui est en train d'être réalisé avec nos viticulteurs. Vous le savez, le climat est en train de changer. Le cépage comme le Riesling par exemple est touché par le changement climatique Grâce à l'agroforesterie, nous allons planter des arbres à proximité des vignobles, en lien avec la CIVA et en lien avec la Chambre d'agriculture pour rafraîchir l'atmosphère, pour créer de l'ombre, pour faire en sorte que, grâce à ces arbres, nous arriverons à préserver nos cépages actuels et donc nous nous inscrirons dans l'avenir. C'est aussi effectivement la charte de la route et de la biodiversité. Nous avons eu un premier prix, parce qu'à côté des routes, ce sont aussi des biotopes extrêmement importants. Nous le voyons avec les bassins d'orage par exemple, qui sont très intéressants pour les batraciens. Donc il faut pouvoir protéger nos routes. C'est la forêt d'avenir, c'est le fait de planter des arbres d'essences différentes pour être plus résistant au changement climatique qui va venir évidemment, et aussi être plus résistant aux insectes ou aux nuisibles qui potentiellement peuvent détruire nos arbres. Donc c'est aussi préparer l'avenir économique de notre territoire, parce que des arbres qui tiennent, ce sont aussi des arbres qui pourront utiliser et créer de la ressource biosourcée.

Et enfin, Monsieur le Président, vous avez mis sur la table une nouvelle idée, qui me paraît vraiment intéressante : c'est le service alsacien de renaturation et de compensation des impacts sur la nature. Lorsqu'on a un projet qui est vraiment intéressant et important pour notre Collectivité, peut-être qu'il peut avoir un impact sur la nature. Notre ambition, c'est de se dire, s'il a un impact, alors il faut compenser, alors il faut renaturer. Par exemple aujourd'hui si vous prenez l'avion, si vous allez à Vancouver ou Boston, comme certains de nos élus strasbourgeois, vous émettez une tonne de CO₂ dans l'air. Eh bien il existe aujourd'hui des associations très sérieuses, où vous pouvez financer des projets qui permettent de renaturer et de compenser en carbone ce qui a été éjecté dans l'air. C'est exactement ce principe. C'est que lorsqu'on pose un projet et que ce projet peut potentiellement avoir un impact, nous devons compenser, nous devons renaturer, pour arriver à préserver notre environnement, pour arriver à limiter le réchauffement

climatique.

Donc on peut être fier de ce magnifique plan, qui a été initié notamment par le Président, par Catherine GRAEF-ECKERT que je remercie pour son formidable travail, et évidemment aussi nos services, Jean RICHERT et Bruno PARASOTE, qui ont passé parfois des nuits blanches à travailler sur ce beau projet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Jean-Philippe pour ce plaidoyer enthousiaste. Et d'ailleurs je suis fier de vous entendre les uns après les autres et de voir combien vous êtes inspirés et motivés par cet engagement. Denis.

M. SCHULTZ – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rebondir aussi sur l'intervention de Jean-Philippe MAURER. S'il y a une qualité qu'on peut reconnaître indéniablement à ce plan, c'est aussi la dimension partenariale qu'il y a, de construction avec tous les acteurs qui sont concernés sur le territoire, ce qui n'est peut-être pas le cas tellement de la ZFE, qui crée aujourd'hui pour notre canton en tout cas une difficulté majeure de rupture territoriale, puisqu'entre la sortie de notre canton d'Erstein, jusqu'au contournement sud, qui est exclu de la ZFE, et l'autoroute, il y a 3 km, pour lesquels nos véhicules Crit'Air 5, demain, ne pourront plus passer, des véhicules qui viendront d'entreprises du canton d'Erstein essentiellement, qui ne pourront plus traverser et qui seront obligés probablement de faire un détour de 20 km en passant par des routes secondaires qui sont déjà très encombrées, détour de 20 km qui ne va pas améliorer à mon avis le bilan du gaz à effet de serre et d'autres choses en termes climatiques.

Moi j'aurais bien aimé que, préalablement à l'instauration de la ZFE, ou en tout cas dans le cadre de la réflexion qui était menée par l'Eurométropole sur cette question, nous puissions, à la fois le Département mais aussi les cantons concernés, participer à la réflexion et pointer dès le départ les difficultés qu'il pourrait y avoir. Parce que là, on nous met dans un état de fait qui, finalement, non seulement n'atteint pas l'objectif qui est visé, mais en plus crée des problèmes à la fois économiques et de sécurité aussi bien sûr sur notre canton.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, je pense que c'est tout à fait pertinent, ta remarque, Denis, et je voudrais juste rappeler pourquoi on en est là. On en est là parce qu'il y a une loi qui s'appelle la loi Maptam, qui nous a obligés à transférer les routes départementales au périmètre métropolitain. Et si nous n'avions pas été obligés de faire cela, on n'en serait pas là aujourd'hui. On aurait fait un travail qui n'aurait pas été segmenté. Cela n'a pas empêché de travailler, ce que nous faisons au quotidien, avec le covoiturage, avec beaucoup d'actions que nous menons, et ça a du sens de réorganiser l'entrée dans Strasbourg après le GCO : pour tout ça, nous ne pouvons qu'être favorables. Mais on n'aurait pas été dans une logique qui exclut, qui complique la vie aussi de nos concitoyens. Parce qu'aujourd'hui, clairement, ce sont aussi beaucoup de nos concitoyens qui ont des revenus modestes qui ne pourront pas se payer une nouvelle voiture, qui ne pourront plus rentrer dans Strasbourg.

Et là encore, comme le disait Jean-Philippe, on propose carrément des solutions alternatives, puisqu'on propose de pouvoir accéder plus facilement au parking de l'aéroport d'Entzheim, et du coup de prendre le train, ce qui réduirait l'impact, ce qui faciliterait la vie de nos concitoyens. Aujourd'hui on sent quand même un frein par rapport à cette proposition que nous faisons pour trouver des solutions.

Et puis je trouve qu'on en arrive à opposer des territoires, parce que finalement c'est exactement le cas entre la Communauté de communes de Rosheim et l'Eurométropole. Aujourd'hui il y a un différend, qui à mon sens aurait pu être évité si on avait pu garder un regard d'ensemble sur cette situation. Mais voilà, ce sont de temps en temps encore des lois que j'évoquais en introduction de mon propos liminaire qui aujourd'hui n'ont pas de sens et on en voit les conséquences.

Je crois que ce rapport ayant été bien commenté... Ah, Lara voulait ajouter un dernier point. Je t'en prie, Lara.

Mme MILLION – Très, très rapidement, je ne vais pas redire ce que vous avez dit, puisque vous l'avez très, très bien dit, chers collègues. Il y a deux éléments que je voulais donner. Le premier, c'est que le terme efficacité énergétique est un terme important, et je pense que Catherine l'a bien explicité. Ce qui m'intéresse aussi dans ce rapport, c'est qu'il y a deux visions : une vision à court terme et une vision à moyen et long termes. C'est ça aussi prévoir et avoir une vraie politique d'avenir sur notre collectivité. Sur le court terme, on est aussi sur la diminution de la consommation, et je voulais vraiment aussi en profiter pour saluer l'engagement de l'administration, des personnels, qui vont être mis bien entendu à contribution pour y arriver, ainsi que l'engagement des collègues. Donc merci à toutes et à tous, parce que ce n'est pas simple de changer ses habitudes. Et sur le moyen et long termes, c'est d'orienter nos actions et nos investissements par rapport à cette vision énergétique à long terme. Voilà ce que je voulais dire.

Moi j'ai aussi entendu que Monsieur KOBRYN a trouvé ça très bien, donc je pense qu'ils vont voter pour. Ah, on ne vote pas ? C'est pour ça qu'ils ont dit... Mince. Mais on pourrait, comme ça. Enfin voilà. On ne vote pas. Quel dommage.

M. LE PRÉSIDENT – C'est une note d'intention, comme ça a été dit par tout le monde d'ailleurs, et je vous en remercie, parce qu'il y a cette conscience écologiste, écologique, positive que je salue. Ça ne donne pas lieu à un vote, mais ça va donner lieu à un travail de fond qui va se poursuivre parce qu'on a structuré notre démarche, on a construit positivement notre réflexion. Et quand je vous ai entendu les uns et les autres, je dois vous avouer que j'étais très fier d'avoir des élus de cette pertinence dans notre Collectivité.

Catherine voulait quand même répondre.

Mme GRAEF-ECKERT – Déjà je tenais à remercier tous ceux qui ont contribué à cette note, évidemment mes collègues du groupe majoritaire : on a beaucoup travaillé. On voit des motions, des amendements, des vœux. Ce sont vos productions. Nous on a choisi d'enrichir cette plénière à travers cette note d'orientation plus stratégique, et je crois que c'est une bonne chose.

Vous dites qu'on est dans une prise de conscience, vous la saluez. Mais cette prise de conscience est ancienne dans cette maison. Raphaël l'a très bien exprimé. À travers les exemples qu'on retrouve dans cette note, on le voit aussi. Et finalement c'est parce qu'on s'inscrit dans un travail de plusieurs années qu'on peut aussi bénéficier d'expériences et d'expertises qui nous permettent d'avoir l'ambition de porter ce plan encore plus loin.

On traite de beaucoup de dossiers en Commission. Je vous ai entendu parler de peut-être l'absence de certaines mesures qui sont relatives à l'agriculture. Pourtant vous n'êtes pas sans ignorer qu'on ne cesse de travailler à travers les mesures agro-environnementales et climatiques. Ce matin encore vous avez voté, tout à l'heure, sans retenir le rapport, plus de 240 000 aides au monde de l'agriculture pour laisser un certain nombre d'hectares en pâturages, pour permettre une plus grande biodiversité. Je rappellerai que sur l'actuelle programmation liée à ces mesures agro-environnementales et climatiques, l'action portée ou financée par la Collectivité européenne d'Alsace a permis aux agriculteurs de s'engager volontairement dans la préservation de plus de 18 000 hectares. Donc franchement ne soyez pas aussi sévères dans vos propos, parce que tout ce qui est excessif finit par devenir un rien caricatural.

Vous avez parlé d'un double discours. Alors quand même, je me dis que vous ne manquez pas de souffle pour oser nous le dire. On parlait de la ZFE. Que les choses soient très claires : moi je ne refuse pas la ZFE ; je me bats tous les jours dans mon engagement

politique pour une meilleure qualité de l'air. La différence entre vous et vos amis strasbourgeois, et moi et un certain nombre de mes amis dans cette instance, c'est la manière dont on appréhende les questions. Les uns sont dogmatiques, les autres sont pratiques. La ZFE, c'est quoi ? La ZFE, elle s'inscrit dans le cadre d'une loi qui demande à ce qu'il y ait des efforts pour l'amélioration de l'air sur les endroits qui ont la qualité de l'air la plus mauvaise. Nous, qu'est-ce qu'on a fait ? Je vais vous dire un exemple. Toulouse et son agglomération de 458 km² : leur ZFE, c'est 72 km². Elle est ciblée. Elle est ciblée là où il existe des alternatives de déplacement. Vous, l'Eurométropole de Strasbourg, avec une agglomération de 337 km², le périmètre de la ZFE c'est 337 km². Je veux dire : à un moment donné, il faut mettre les choses en perspective. La ZFE de Strasbourg, c'est 7 jours sur 7 ; ailleurs, c'est différent les week-ends, c'est différent le soir ; chez nous c'est 24 h sur 24. Même à Paris ce n'est pas comme ça. Et franchement, quand on compare l'offre de transports collectifs à Paris et celle de l'agglomération de Strasbourg, elle n'a rien à voir. Alors la différence, c'est qu'il y a des endroits où il faut mettre la ZFE, parce qu'on a des alternatives de transport collectif, parce qu'on ne boucle pas la Ville mais qu'on la laisse ouverte et qu'on peut y accéder par d'autres moyens.

Le chemin que moi j'aimerais emprunter, c'est d'abord construire des alternatives, c'est d'abord avoir une vraie offre de transport collectif, et après interdire. Et quand on interdit tout à tout le monde, on arrive au résultat qu'une grande partie – je crois plus de 75 % – du parc automobile est à renouveler. Ça veut dire que les aides qu'on va pouvoir offrir aux plus fragiles vont être limitées. Et cette zone à faible exclusion devient une zone à faible exclusion sociale. Et ça, moi je n'y adhère pas. Vous voyez la différence ? C'est que moi, une ZFE, je la veux bien, mais pratique. À l'échelle de tout ce qui se fait dans les autres agglomérations de France, non, nous on nous sert la ZFE la plus dogmatique de France. Et ça c'est la différence. C'est qu'à un moment donné, pour que ça fonctionne, il faut être réaliste. Actuellement il y a des débats au niveau national où il y a des dérogations qui vont se mettre en place. J'espère que ça va nous inspirer sur le territoire. On est allé plus loin : on parle de l'interdiction de la Crit'Air 2. Elle n'est pas dans la loi. On est encore allé plus loin. Parce que des fois, quand on veut aller plus vite que la musique, on n'arrive pas.

Donc moi j'essaye de faire un chemin, de tracer un chemin qui soit réaliste, et un chemin où on n'oppose pas les uns aux autres, où il n'y a pas les mauvais et les méchants, où il n'y a pas ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. Dans vos idées, il y a de bonnes idées ; dans nos idées, il y a de bonnes idées. Et ce qui est intelligent, c'est de trouver le bon chemin ensemble. Et c'est ce qu'on vous propose aujourd'hui à travers cette note stratégique. C'est bien de travailler ensemble. Et tournez-vous vers l'avenir. Le GCO, il existe ; le COS, il est là, il ne va pas fermer demain, je suis désolée de vous l'apprendre. Donc aujourd'hui construisons demain. C'est ça qui doit nous atteler et c'est ça qui doit nous faire travailler ensemble.

Ensuite, quand je vous entends parler de double langage, quand même, je tiens à dire de quelque chose de précis, dont on n'a pas encore trop parlé ce matin. Pourquoi on va payer un prix délirant l'énergie en France ? Pourquoi nos concitoyens s'apprêtent à grelotter ? Pourquoi certains d'entre nous vont devoir éteindre l'éclairage public dans leur commune ? Vous connaissez la réponse. Vous prônez un bouclier énergétique. C'est incroyable, en France on avait un bouclier qui s'appelle Fessenheim, qui s'appelle le nucléaire. Si aujourd'hui le nucléaire est dans cet état-là, si on n'a plus cette indépendance énergétique, vous croyez que c'est pourquoi ? C'est qui qui a tenu ce discours-là ? Ce n'est pas nous, c'est vous. Donc à un moment il faut aussi assumer les conséquences du lobbying et de votre politique. C'est ça le double langage. Ce n'est pas le nôtre.

Et c'est sur ces propos que je conclurai cette intervention. Et je pense vraiment qu'il faut qu'on rentre dans une dynamique positive, qu'on arrive ici dans cette enceinte à des fois un peu moins politiser les échanges. Parce qu'encore une fois, c'est vous qui m'emmenez sur ce chemin dans ma réponse. Parce que moi je tiens juste à travailler ensemble, en prenant le meilleur de chacun, au service de l'Alsace. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. BIHL – Merci Catherine, et bravo pour tout le travail en équipe que vous avez réalisé, que tu as porté.

Le Président s'est abstenu pour quelques minutes : il remet des billets d'entrée à Europa Park à deux ou trois jeunes qui ont participé à un concours. Il va nous rejoindre très rapidement.

Je propose de poursuivre l'étude de nos rapports.

CD-2022-4-9-1 - LIAISON BUS TRANSFRONTALIERE RASTATT-SOUFFLENHEIM/SELTZ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet de coopération transfrontalière afférent à la mise en œuvre d'une ligne de bus transfrontalière entre Rastatt et Soufflenheim/Seltz pour une première période de 3 ans de décembre 2022 à décembre 2025, sous maîtrise d'ouvrage du *Landkreis Rastatt*,
- Attribue au *Landkreis Rastatt*, maître d'ouvrage, des subventions maximales de 50 000 € par an pour le fonctionnement de la ligne de bus transfrontalière précitée au titre des années 2023, 2024 et 2025, soit un soutien financier total maximum de 150 000 € pour la durée des 3 ans d'exploitation du service,
- Approuve les termes de la convention de partenariat transfrontalier correspondante, jointe en annexe à la présente délibération
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention et précise que la subvention sera versée selon les modalités fixées par la convention de partenariat transfrontalière.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P252O006, NATANA : 901 (65-657382-042).

M. BIHL – On a un rapport qui concerne la neuvième Commission, Nord Alsace, Haguenau, Wissembourg, et qui porte sur la liaison bus transfrontalière Rastatt-Soufflenheim/Seltz et l'attribution d'une subvention pluriannuelle de fonctionnement. C'est je crois Victor qui souhaitait retenir ce rapport, puisque Michel LORENTZ n'est pas là.

M. LORENTZ – Je peux intervenir, Pierre, je suis en visio.

M. BIHL – Ah, il est en visio. Ok. Michel, on t'écoute. Et puis Victor, tu prends le relais si tu souhaites après. Michel, c'est à toi.

M. LORENTZ – Bonjour, chers collègues. Merci. Excusez-moi pour cette distance qui m'est contrainte. Il s'agit d'une première réalisation concrète en matière de coopération transfrontalière. On se demande toujours pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace a eu cette compétence et pourquoi on attend des réalisations concrètes. Donc là on en a une, qui vient enfin réparer un problème majeur, c'est-à-dire qu'au nord de Strasbourg,

nous n'avons aucun transport en commun qui traverse le Rhin. Donc ça va également dans une logique totalement écologique, que nous avons discutée à l'instant.

Nous avons ici une programmation, un projet qui est sur trois ans, une expérimentation d'avoir un bus qui va de Soufflenheim à Rastatt, avec 16 liaisons. Et nous allons donc essayer d'avoir une réussite pour cette expérimentation. Et il est proposé de financer jusqu'à 50 000 euros par an, soit 150 000 euros sur trois ans, cette expérimentation. Voilà le projet.

Donc on est en partenariat avec les Allemands. Le financement n'est pas tout à fait paritaire, puisque les Allemands payent 78 % et nous 22 %. Mais nous avons également intégré les entreprises qui financeront ce transport. Donc c'est un projet à hauteur de 1,8 million d'euros. Voilà.

M. BIHL – Très bien, merci Michel. Je passe la parole à Victor.

M. VOGT – Merci Pierre. Chers collègues. Je suis très heureux que ce rapport arrive en séance, parce qu'il est symbolique à plusieurs titres. Le premier, et Michel l'a rappelé : il faut se rendre compte qu'au nord de Strasbourg, jusqu'à Karlsruhe, même si dans la théorie il y a des franchissements du Rhin, dans les faits il n'y en a pas, puisque ce sont des barrages ou alors des ponts SNCF sur lesquels on roule, et un certain nombre de ces équipements sont vétustes. J'aimerais rendre attentifs l'ensemble des collègues à l'avenir à cette difficulté à laquelle on sera sans doute confronté dans dix, quinze, vingt ou trente ans, par rapport aux franchissements du Rhin, notamment en matière de mobilité, de trains ou de cyclables. Et l'interconnexion de l'Alsace du Nord à 360° est un enjeu. Et je me félicite vraiment que les collègues élus du côté allemand, du côté français, mais aussi les services qui ont travaillé avec nous – je pense notamment à Madame LEMMEL et aux autres services de la Direction Europe et transfrontalier qui nous ont accompagnés, le service route également – pour faire aboutir cela. Et je pense aussi à l'appui de la Direction générale des services.

La deuxième chose, c'est que cette délibération nous permet enfin d'avoir un moyen de transport transfrontalier. C'est peut-être le sens du transfrontalier et de l'Europe dans le contexte dans lequel on parle. Et j'ai beaucoup aimé ce qu'a dit notamment Catherine tout à l'heure : il y a parfois des chemins de désunion qu'on entend dans les opinions publiques européennes, qu'on entend sur des sujets concrets, politiques, qui doivent nous rappeler à la vigilance, et aussi à l'exigence de ce que nous devons faire. Plus que jamais, nous devons renforcer au niveau local l'intégration européenne, la solidarité européenne, dans un contexte international où on voit à quel point ces solidarités peuvent être mises à mal. Et pourquoi ces solidarités sont importantes dans des solidarités de fait, comme le disait Robert SCHUMAN ? C'est que finalement, ces solidarités de fait manifestent nos cohésions aussi de civilisation à une toute petite échelle. Et je voulais aussi souligner ce travail-là et montrer que la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de chef de fil sur le transfrontalier, travaille, réalise, concrétise. Et voilà, on peut s'en féliciter et tenir bon dans cette direction. Voilà ce qu'il nous faut faire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Est-ce qu'il y avait d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Charles.

M. SITZENSTUHL – Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Je voulais profiter de cette délibération pour dire deux choses. La première, elle est dans le sens de ce qu'a dit notre collègue Victor VOGT, sur ce projet qui est un très bon projet et qui va dans le sens de ce que nous devons continuer à entretenir en Alsace sur la relation avec votre voisin allemand, en des temps, Victor VOGT l'a souligné, compliqués pour la construction européenne, non pas compliqués parce que la construction européenne n'est pas efficace, je crois que la crise économique que nous avons vécue il y a quelques mois a montré ô combien on avait besoin de l'Europe, mais en tout cas compliqués dans le débat

public et avec la montée en force de partis politiques, qu'ils soient à l'extrême gauche ou à l'extrême droite, qui remettent frontalement en question cette construction. Et c'est par des projets concrets qu'on arrivera à donner les réponses à nos concitoyens que nous avons besoin de cette construction européenne. Donc dans notre Collectivité qui s'appelle Collectivité européenne d'Alsace, c'est ce genre de projets que nous devons continuer à soutenir. Ça c'était la première chose.

La deuxième : moi, je profite de ce projet de circulation transfrontalière pour, Monsieur le Président, quand même, sensibiliser l'Assemblée sur un point. Je sais que nous avons déjà été plusieurs conseillers d'Alsace à vous le dire, et nous le relayons fréquemment. Moi j'ai la chance avec Catherine GREIGERT d'être conseiller d'Alsace du canton de Sélestat-Marckolsheim, dont la grande partie est frontalier avec l'Allemagne. Je suis aussi député d'une circonscription qui a plusieurs dizaines de kilomètres de frontière avec le Rhin et avec l'Allemagne. Nous manquons en Alsace de franchissements du Rhin, et nous avons besoin en Alsace, et singulièrement en Centre Alsace, de nouveaux franchissements du Rhin. Et quand je dis de nouveaux franchissements du Rhin, pour être très précis, je parle de ponts. Je sais que ce sont des sujets lourds, ce sont des sujets qui demandent beaucoup d'ingénierie, qui demandent beaucoup de travail, mais je pense que notre Collectivité doit se saisir pour les prochaines années de ce sujet important, qui répond à une demande forte de nos concitoyens, des Alsaciens, également des entreprises qui ont besoin de continuer à se développer de part et d'autre du Rhin. Donc je voulais ce matin le dire de façon un peu solennelle. Je crois que nous avons là la possibilité d'avoir des projets structurants à offrir aux Alsaciens, d'ailleurs aussi à nos voisins allemands. Nous avons besoin à l'avenir de nouveaux ponts pour franchir le Rhin.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Sur ce point, j'étais encore hier avec Madame STÖRR-RITTER du Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald. On a évoqué bien évidemment ces sujets. On a cette ambition en commun. Et d'ailleurs je suis très heureux qu'on démarre une piste cyclable qui va passer dans ton canton, à proximité de Marckolsheim, que nous avons voulue dès 2017-2018. J'ai encore récemment vu une photo : Catherine GREIGERT était aussi présente à cette discussion. Nous avons collectivement pris la décision de nous engager dans cette liaison cyclable, qui passe du coup sur un pont EDF. Du coup elle va démarrer très rapidement sur la partie française. Il y a très peu sur la partie allemande à réaliser : ça va aussi être mis en œuvre. Et elle pourra être concrète dès juin de l'année prochaine.

Donc tu as raison, on a ce point de sensibilité des mobilités ferroviaires. On a parlé bien sûr de Colmar-Fribourg sur le ferroviaire. Cette ambition est forte. Sur les enjeux routiers, c'est parfois un peu plus compliqué aujourd'hui avec nos amis allemands qui sont moins friands de ponts. Je vois Laurence MULLER-BRONN qui opine du chef, parce qu'effectivement, pour pouvoir faire un pont sur le Rhin, il faut qu'il y ait une volonté commune sur les deux territoires. Ce sont des sujets, effectivement, qu'il faut poursuivre et qui sont parfois plus compliqués pour trouver une adhésion partagée. Mais pour autant, ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas y travailler.

D'ailleurs je pense qu'il faut d'autant plus y travailler que j'avais un échange à Karlsruhe en début de semaine à la Technologie Region Karlsruhe (TRK : organisme allemand partenaire de la Collectivité européenne d'Alsace). Il y avait une intervention du Directeur du pôle emploi allemand qui rappelait que, pour faire face à tous les besoins des entreprises allemandes du Bade-Wurtemberg, c'était 800 000 emplois qui seraient à créer dans les années à venir. Autant dire que la mobilité transfrontalière n'a pas fini de s'exercer et d'être promue. Donc il faut aussi qu'on anticipe ces situations. Il y aura aussi des entreprises allemandes qui voudront s'installer, j'espère, en Alsace. Enfin bref, il y a un enjeu transfrontalier qui est fort.

On a beaucoup travaillé. L'occasion pour moi de saluer aussi les équipes, puisque demain, et je vous invite à être nombreux, il y a la poursuite du travail que nous avons engagé sur

le schéma alsacien de coopération transfrontalière. Je rappelle qu'à partir des Eurodistricts et du travail qui a été fait sur le terrain, nous avons réfléchi d'abord à plus de 1 200 projets. Demain nous allons retenir une centaine de projets, les plus mûrs d'entre eux, pour qu'ils puissent être présentés et portés. Et nous aurons, à l'occasion de la prochaine réunion plénière, à valider ce schéma dans lequel les projets que vous voulez porter, etc., pourront être bien évidemment incarnés. Je vous invite à y contribuer.

On passe au vote ? Qui est contre cette liaison ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2022-4-2-2 - FORET D'AVENIR D'ALSACE : AIDES À LA SYLVICULTURE DANS LE CADRE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant : c'est la forêt d'avenir d'Alsace ; aides à la sylviculture dans le cadre du réchauffement climatique. Je donne la parole à Jean-Philippe VETTER qui en est le rapporteur.

M. VETTER – Merci, Monsieur le Président. Rapidement, parce qu'évidemment ce sujet a d'ores et déjà été évoqué juste avant. Il est demandé en fait d'investir 1 million d'euros sur trois ans pour pouvoir planter un objectif de 40 000 arbres par an, dans ce beau projet qui associe l'écologie à l'économie. L'écologie, parce qu'effectivement nous avons hérité de notre passé allemand une méthode qui existe notamment chez nous en Alsace : c'est celle de planter beaucoup d'épicéas. L'épicéa, c'est un arbre intéressant parce qu'il pousse très vite, il permet de pouvoir bénéficier rapidement de bois, mais il suffit qu'on ait par exemple le scolyte qui s'attaque à l'épicéa pour avoir des forêts complètement ravagées en seulement quelques années. Et c'est ce qui se passe actuellement en Allemagne, et évidemment on ne prépare pas l'avenir comme ça, et puis en plus évidemment il y a le réchauffement climatique auquel l'épicéa est très sensible. Donc l'ambition des forêts d'avenir d'Alsace, c'est de pouvoir créer une forêt beaucoup plus diversifiée, comme ça si il y a un nuisible qui attaque potentiellement le hêtre, il y aura du chêne, il y aura du frêne, il y aura du sapin, il y aura du mélèze. Et donc quelque part on va sécuriser nos forêts pour demain, on va adapter nos forêts aussi en fonction du réchauffement climatique à venir.

Et j'en arrive au deuxième aspect, économique. C'est-à-dire qu'on est en train de créer un écosystème local, déjà avec une belle école de bûcheronnage à Sainte-Marie-aux-Mines que je salue et que je connais bien, puisque j'ai été même surveillant à l'époque dans ce très beau collège, mais aussi tous ces métiers de charpentier, des revenus qui sont extrêmement importants dans les territoires, ce qui permet de maintenir de l'emploi et de l'activité dans l'ensemble de nos territoires. Donc on est vraiment dans cette ambition de pouvoir préparer l'avenir. On n'est pas dans un ou deux ans ; on est dans cette volonté. Ce sont quand même 40 000 arbres par an ; donc c'est un très, très beau potentiel.

Et je souhaite simplement intervenir sur un dernier point : ça concerne l'ensemble des communes d'Alsace, à hauteur de 30 000 euros par commune. Je dis ça parce que nous avons reçu avec Catherine GRAEF-ECKERT le courrier d'une Adjointe au Maire qui, lorsqu'on avait évoqué ce projet de plan arbres au Conseil de l'Eurométropole, nous demandait « mais comment ça se fait qu'il n'y ait pas de plan arbres à planter à Strasbourg ? ». C'est simple : il suffit de candidater, comme soixante ou soixante-dix autres communes d'Alsace. Vous candidatez. Nous avons la chance à Strasbourg d'avoir une forêt de la Robertsau, nous avons à Strasbourg la chance d'avoir une forêt du Neuhof. Évidemment, cher Président, on peut d'ores et déjà dire que nous serons aux côtés de la Mairie écologiste de Strasbourg pour préparer cette forêt d'avenir et faire en sorte que la forêt de la Robertsau et celle du Neuhof puissent bénéficier de ce beau travail créé aujourd'hui par la Collectivité européenne d'Alsace.

Donc je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce projet.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Attribue au titre du Plan de Rebond des Forêts d'Avenir d'Alsace, des subventions d'investissement d'un montant total de 357 099 €, d'une part 347 805 € aux communes forestières et d'autre part, 9 294 € au syndicat intercommunal de gestion forestière « BARR4 », selon la répartition financière figurant en annexe à la présente délibération,
- Attribue les subventions en un versement unique sur présentation des factures justifiant des dépenses réelles exécutées,

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P216	P216O004	P216E06	P216O004T02	4217 204-2041482-79	347 805 €
P216	P216O004	P216E06	P216O004T02	4218 204-2041582-79	9 294 €
TOTAL					357 099€

- Décide de lancer en automne 2022 un nouvel appel à candidatures au dispositif Forêt d'Avenir d'Alsace pour permettre en 2023 de nouvelles plantations d'arbres, conformément au principe du Plan de Rebond.

Catherine GREIGERT, en tant qu'Adjointe au Maire de la Commune de Marckolsheim, Monique MARTIN, en tant qu'Adjointe au Maire de la Commune de Munster ainsi que Maxime BELTZUNG, en tant que Maire de la Commune de Masevaux-Niederbruck, ne participent ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je vous remercie. Donc on avance. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2022-4-6-1 - POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE - POUR DES BIBLIOTHÈQUES ANCRÉES DANS LES DÉFIS DU XXIÈME SIÈCLE

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer à la politique de lecture publique pour des bibliothèques ancrées dans les défis du 21^e siècle. Je propose à Raphaël, qui a beaucoup travaillé le sujet, de rapporter.

M. SCHELLENBERGER – Je vais essayer d'être rapide. Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une déclinaison des orientations culturelles que nous avons adoptées au début de cette année, et qui touchent finalement aujourd'hui notre premier service en matière d'action culturelle, la bibliothèque d'Alsace. D'abord, de quoi s'agit-il ? La bibliothèque d'Alsace, c'est une compétence obligatoire de notre Collectivité en tant que Département. C'est une compétence dans laquelle nous investissons tous les ans 5 millions d'euros, qui rassemble 311 bibliothèques, une centaine d'agents de notre Collectivité et qui mobilise plus de 2 000 bénévoles sur notre territoire.

Après la Deuxième Guerre mondiale, il a été confié aux départements la mission d'organiser l'accès aux livres. C'est dans ce sens que les deux départements alsaciens, immédiatement, ont créé les établissements qui l'ont permis. C'était à l'époque un vrai défi, dans cette terre qui a vu l'invention de l'imprimerie, de rendre possible au plus grand nombre l'accès aux livres, et par l'accès aux livres, en 1945, on pense bien l'accès au

savoir, l'accès à la connaissance, l'accès à ce qui éclaire les démocraties et qui permet le débat public.

Le temps est passé. L'accès aux livres aujourd'hui n'est plus aussi compliqué qu'en 1945. On a 311 bibliothèques en Alsace, à des tarifs qui sont accessibles à tous – ce sont souvent quelques euros qui permettent un accès à des rayonnages invraisemblables d'ouvrages. On a vu se développer sous l'initiative des collectivités ou des groupes d'entraide dans les territoires des boîtes à livres, même le Département en a sur son parvis, qui permettent un échange gratuit des livres. Et on se rend bien compte que le défi aujourd'hui, ça n'est plus l'accès à l'objet libre.

Mais l'évolution de notre société fait qu'on a peut-être plus qu'avant encore besoin d'une médiation autour de cet objet culturel qu'est le livre, d'un accompagnement, d'un accompagnement sur le rapport à l'information, à l'écrit : comment on va vérifier une information quand elle circule à très grande vitesse sur internet ; comment on va trouver une information solide ; et comment dans cette actualité dans laquelle les informations circulent si vite on arrive encore à trouver du temps pour s'évader et construire un imaginaire qui est si utile à tous les pans de l'émancipation des individus.

C'est le sens de ce rapport qui vous est présenté, qui est un rapport ambitieux, qui est un rapport qui prendra du temps à être mis en œuvre, et qui est un rapport qui vise à mobiliser tous nos partenaires, pour renouveler l'engagement bénévole dans les bibliothèques, pour remobiliser tous les territoires, pour faire des bibliothèques des lieux de vie, des lieux d'échanges, des lieux de débats. Voilà le sens de ce rapport.

Vous avez sur vos tables une petite plaquette, et je remercie le service communication de l'avoir réalisée, qui précise un petit peu ce qu'est la bibliothèque d'Alsace, qui est finalement un de ces principaux éléments, chère Isabelle, constitutifs du service public alsacien, un maillage fin qui va au plus près de chacun des Alsaciens pour leur rendre un service de qualité, souvent, toujours avec des gens très dévoués.

M. LE PRÉSIDENT – Tu as raison de dire que dans le service public alsacien, il y a le service public de la culture, et la lecture publique y occupe une place importante. Je crois qu'il y avait des demandes de prise de parole. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je tenais effectivement à saluer la qualité des propositions et l'ambition du rapport, qui vient amplifier la politique précédente que la Collectivité portait déjà, notamment le souhait de soutenir la création littéraire. C'est un fait assez singulier pour être suffisamment souligné. Je tiens également à rappeler que, dans cette délibération, il y a une inversion pour une fois, avec des crédits d'investissement qui sont plutôt en fonctionnement ; donc j'espère que vous ne voyez pas ça comme du gaspillage, Monsieur SCHELLENBERGER, mais pour une fois il y a des moyens supplémentaires qui sont mis pour le fonctionnement de cette politique publique, et vous savez que nous y sommes attachés.

Cette ambition forte pour notre Collectivité fait d'ailleurs écho à celle de Strasbourg, qui se concrétisera notamment par le statut de capitale mondiale du livre en 2024. Je m'étonne, Monsieur le Président, de ne pas vous avoir entendu au sujet de l'attribution de ce statut.

Ensuite, ce qui m'interpelle plus dans le rapport, et je suis au regret de le constater, c'est vraiment le préambule. C'est-à-dire qu'au-delà des politiques publiques qui seront développées et que nous soutenons, le préambule témoigne fort heureusement d'un attachement à l'esprit critique, à la culture démocratique et à l'émancipation de chacune et de chacun. Aussi je vous invite en toute logique à exercer cet esprit critique. Quand vous parlez dans ce préambule, avec quand même un certain aplomb, de « travers de la société contemporaine » ou de « société individualiste marquée par la révolution

numérique », je ne peux m'empêcher d'y voir une peur panique des dynamiques contemporaines complètement déconnectées de la richesse du réel. Sans le numérique, pas de révolution metoo ; sans le numérique, pas de possibilité d'organisation de celles et de ceux qui sont privés de parole et de dignité. Les gilets jaunes en sont le meilleur exemple. Aujourd'hui, chacune et chacun peut faire valoir sa parole, ses droits, ses dignités. Et oui, grâce à cette possibilité, les préjugés peu à peu tombent et c'est tant mieux. Avec toutefois, et ce sera mon bémol, la question de l'exclusion sociale que la dématérialisation pose, mais c'est un sujet que la Collectivité embrasse, notamment avec le travail engagé par Madame DOLLINGER dans la Commission et les différents moyens qui sont mis en œuvre sur la question de l'exclusion sociale au numérique.

Il est aussi question dans cette délibération de renforcer la culture démocratique, parce qu'évidemment, sans esprit critique, la culture démocratique vacille. Donc je vous invite aussi à pratiquer cette culture démocratique que vous prétendez défendre. Ça commence ici, ça commence maintenant dans la vie de notre Collectivité. Ça commence notamment par ne pas confondre service administratif et fonction politique. On en a déjà parlé au moment du budget, mais rattacher le Conseil de développement au Cabinet du Président, pour nous, pose le risque de l'instrumentalisation de la participation citoyenne. De la même manière, rattacher la Direction de la communication au Cabinet, et non pas à la Direction générale des services, fait peser un risque sur les agents, et réduit la communication de notre Collectivité à celle du Président. Ça commence enfin, et vous le savez, par ne rien cacher aux citoyens. Vous vous réfugiez dans un huis-clos, peut-être douillet, peut-être confortable, pour prendre 90 % des décisions dans le cadre de la Commission permanente.

Réaction de quelques élus.

Exactement. Pas de presse, pas de citoyens, pas de procès-verbal, pas de vidéo-transmission.

Réaction de quelques élus.

Pendant les commissions permanentes, non. C'est inadmissible, et d'ailleurs c'est indéfendable, et ça vous le savez. Quels sont vos arguments pour défendre ça ? Parce que si vous êtes prêts à le défendre, allez-y. Vous avez indiqué que la transparence était inutile, n'était qu'un prétexte pour exister dans les médias. Vous avez évoqué le fait qu'elle était inutile au prétexte qu'il y aurait un Conseil de développement. Vous avez évoqué qu'il ne serait pas possible de modifier le fonctionnement parce que vous n'avez pas prévu de le faire. C'est quand même un écart assez grand à la pratique démocratique. Donc il serait bon, utile et juste de balayer devant votre porte avant de prendre les gens de haut, comme cela peut figurer dans le préambule. Aussi, pour les prochaines délibérations, chers collègues, je vous invite à montrer l'exemple.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Victor voulait réagir.

M. VOGT – Monsieur le Président, je voulais juste faire un rappel au règlement intérieur. À un moment donné, quand il y a une intervention qui dépasse la durée, qui plus est en-dehors du sujet, on applique le règlement intérieur. Je vous remercie.

M. KOBRYN – C'est 4 minutes. Et c'était moins de 4 minutes, là.

M. LE PRÉSIDENT – Non mais, vous voyez, je suis un type vraiment antidémocratique. Ça se voit, d'ailleurs, parce qu'un groupe de quatre personnes mobilise plus la parole qu'un groupe de soixante-quatorze. Donc je tiens juste à dire que, forcément, je m'inspire fortement de Monsieur POUTINE dans mes expressions et dans ma façon de pratiquer la démocratie. En tout cas, effectivement, je pense que c'est hors sujet, votre expression, en tout cas une partie de votre expression. Et je pense que vous voyez le mal partout, mais c'est peut-être le fruit de votre inexpérience dans l'action publique, dans l'action politique.

Je vous invite à regarder comment fonctionne d'autres collectivités. Certaines prétendent augmenter leur démocratie mais réduisent de moitié leurs séances publiques. Je pense notamment à la Ville de Strasbourg, qui a réduit de moitié ses séances publiques. C'est bizarre, par rapport à une pratique habituelle en matière d'action publique de la Ville de Strasbourg depuis de nombreuses années. Soit.

Il y avait une demande d'expression de Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Je reviens aux bibliothèques.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, c'est le sujet.

M. SCHELLENBERGER – Par contre, ce qui est intéressant dans la stratégie qu'on veut mettre en place, c'est justement qu'il y a de la médiation, de l'accompagnement, du décottage en matière d'esprit critique de l'actualité. Bref, tout ce qui permettra aux Alsaciens demain de comprendre ce qu'est un hors sujet notamment.

Pour le reste, je vous remercie d'avoir souligné l'innovation que constitue la création d'un vrai concours d'écriture, d'innovation littéraire. Ce sera une première je pense pour les collectivités. Et on passera à l'occasion de la Commission permanente de décembre le règlement de ce concours pour qu'un maximum d'Alsaciens puissent s'intéresser à cela.

Concernant la capitale européenne du livre à Strasbourg, on est très heureux. On aurait aimé aussi que la maison de la presse puisse peut-être s'y installer et que Strasbourg puisse devenir capitale du dessin de presse, pourquoi pas. Mais bon, ce sont des candidatures ratées.

Enfin, parce qu'il y a des sujets qui peuvent paraître anecdotiques mais qui sont sérieux et nécessitent que, de temps en temps, on évite de faire de la pure politique politicienne. Parce qu'on est là sur un rapport de fond, le rapport à l'écriture, à la lecture, qui n'est jamais acquis. Le taux d'illettrisme dans notre territoire ne baisse pas. C'est quelque chose contre quoi il faut qu'on se mobilise. Et il faut être suffisamment sérieux pour qu'on évite de se chamailler, sur un rapport qui est une proposition concrète et opérationnelle, avec des considérations politiques qui sont complètement déformantes.

Vous exagérez complètement la peur du numérique. Non, nous n'avons pas peur du numérique. Mais le numérique a, comme d'autres vecteurs et comme d'autres médias à une autre époque, un certain nombre de prismes déformants. Oui, c'est bien de faire de la démocratie sur le numérique. Mais parfois on peut aussi se retrouver dans une situation où Sandrine ROUSSEAU va utiliser l'accélération de la communication numérique pour faire tomber un adversaire politique sur de fausses raisons. Ça peut arriver. Le temps de la justice n'est pas celui de l'accablement du numérique, qui est parfois utilisé dans le débat politique, par ceux de vos amis que vous semblez défendre en disant « le numérique c'est formidable pour la démocratie ».

Ce qui est formidable pour la démocratie, c'est le temps, c'est l'échange, c'est le débat. C'est justement ce que nous voulons faire avec ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci beaucoup. Et je rappelle qu'avec la crise de la Covid, il y avait Doctolib, il y avait le numérique et nos concitoyens ont été 120 000 en deux jours à nous appeler quand nous avons ouvert le standard pour les accompagner dans leur volonté de se vacciner. On voit bien que le numérique, qui est nécessaire, qui est utile, qui peut nous faire gagner en efficacité de l'action publique, on doit s'en saisir, ça fait partie du quotidien de nos concitoyens, on doit y avoir une attention particulière. Mais en tout cas, tant que je serai Président, l'humain sera prioritaire sur le numérique.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les nouvelles orientations pour la politique de lecture publique déclinée selon les trois axes :
 - des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
 - une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
 - une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires

- Approuve les objectifs de mise en œuvre de ces orientations :
 - Développer une offre de médiations culturelles innovantes
 - Renforcer et diversifier les compétences médiation des professionnels et des bénévoles
 - Créer et aménager des lieux de lecture publique
 - Adapter la stratégie documentaire, y compris numérique, de la Bibliothèque d'Alsace
 - Favoriser la structuration intercommunale des réseaux de lecture publique
 - Encourager la coopération entre les acteurs culturels, sociaux et éducatifs

- Approuve la candidature au label « Premières pages » de l'Etat

- Adopte la création d'un concours littéraire dont le règlement sera défini le cadre d'une délibération ultérieure

- Précise que la mise en œuvre des dispositifs suivants sera définie dans le cadre de délibérations ultérieures
 - La mise en place d'un conventionnement plus qualitatif pour encourager la mise en réseau des bibliothèques

 - La mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour favoriser la coopération entre les acteurs culturels, sociaux et éducatifs dans les bibliothèques
 - Un fonds de soutien à l'aménagement d'espaces d'actions culturelles et de rencontres dans les bibliothèques
 - Décodage, festival de l'éducation aux médias et de la liberté d'expression
 - L'Alsace se (ra)conte, festival de contes pour développer les imaginaires
 - Le soutien aux festivals littéraires alsaciens

Donc on passe au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je propose de poursuivre les rapports jusqu'à 13 heures, et après nous irons déjeuner.

CD-2022-4-2-3 - LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE CONVERGENCE SUR LES AIDES A L'AGRICULTURE, A L'ENVIRONNEMENT ET AUX PAYSAGES: AIDE À LA CRÉATION D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION DU LAIT

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant : lancement de la démarche de convergence sur les aides à l'agriculture, à l'environnement et aux paysages ; aide à la création d'un atelier de transformation du lait. C'est Jean-Philippe VETTER qui en est aussi je crois le rapporteur.

M. VETTER – Merci, Monsieur le Président. Je vais être rapide compte tenu de notre ordre du jour. Il est question d'octroyer une subvention de 20 000 euros à une ferme à Belmont, la Ferme des fougères, pour un atelier de transformation du lait, notamment en glace et en yaourt. Si je vous proposais de retenir ce point, c'est pour dire une chose forte et simple. Aujourd'hui, si beaucoup d'Alsaciens aiment aller par exemple au Champ du feu, c'est parce que les paysages leur plaisent énormément. Et si nous avons aujourd'hui de belles prairies, des pâturages et des alpages, c'est parce que nous avons des paysans, des paysans qui travaillent sur nos beaux secteurs alsaciens et qui permettent effectivement d'avoir de très beaux paysages, de faire de très, très belles balades. Et j'aimerais vraiment les mettre en valeur parce que, trop souvent, ils sont pointés du doigt par certains, notamment membres de cette Assemblée, qui ne sont pas membres de notre groupe. Et effectivement, ces paysans font un formidable travail. Et évidemment, c'est un point économique aussi, parce que ça permet d'avoir un nouvel emploi, ça permet d'avoir de l'activité économique dans cette ferme. Et bien sûr nous sommes aux côtés de nos paysans, et c'est un point que je souhaitais évoquer auprès de vous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitaient s'exprimer ? Je voulais dire aussi que l'ouverture des paysages permet, à travers les prairies, d'augmenter les puits de carbone, et qu'à travers cette démarche dans ce périmètre, que je soulignais tout à l'heure, avec ce territoire élu capitale de la biodiversité, ça a permis de multiplier par deux le nombre d'agriculteurs de montagne, et ça, je pense que c'est aussi essentiel. Parce que, souvenez-vous, j'en discutais avec certains d'entre eux il y a quelque temps, quand il y a eu le Covid, combien nos concitoyens étaient satisfaits d'avoir en proximité la capacité de se nourrir grâce à des produits locaux et une filière de produits locaux existante. On ne doit jamais l'oublier, même si, avec la fin de la crise de la Covid, enfin en tout cas sa diminution, certaines mauvaises habitudes ont repris concrètement. Néanmoins, ça va être essentiel dans les besoins vitaux de nos concitoyens d'avoir une offre de circuits courts de proximité ; elle y contribue particulièrement. Et je voulais souligner aussi que cette démarche de convergence que nous votons aujourd'hui, cette politique, existait dans le Haut-Rhin. Aujourd'hui elle va pouvoir se déployer dans le Bas-Rhin et je pense qu'elle a tout son sens pour soutenir nos paysages, notre environnement et l'agriculture de montagne qui, je crois, nous sont chers collectivement.

Qui est contre ? Qui s'abstient

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide de mettre en place, en complément des aides régionales éventuelles, un dispositif de soutien aux agriculteurs dont le siège est situé en zone de montagne, pour la création, l'agrandissement ou la modernisation d'ateliers de transformation des produits de la ferme, individuels ou collectifs,
- Décide de fixer le montant maximal de la subvention à 40% du coût des travaux plafonné à 50 000 € HT ;
- Attribue une subvention d'investissement de 20 000 € à la Ferme des Fougères de Monsieur Mikaël ROCHEL à BELMONT pour la création d'un atelier de transformation du lait.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P216	P216O002	P216E02	T06	3022 204-20422-6312	20 000 €

Cette subvention fera l'objet du versement unique à l'issue des travaux, sur présentation de factures justifiant des dépenses réelles exécutées.

Adopté à l'unanimité

CD-2022-4-5-4 - SPORTS DE PLEINE NATURE : STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant : sports de pleine nature. Je crois qu'il avait été sollicité. C'est Nicolas MATT qui en fera la présentation.

M. MATT – Merci, mes chers collègues. Donc je vais vous emmener avant le déjeuner en pleine nature pour faire du sport, puisque, compétence obligatoire des départements depuis 2000, les sports de nature sont une politique que la Collectivité européenne d'Alsace entend pleinement mettre en œuvre afin de fédérer les acteurs et concilier les pratiques avec la qualité du milieu. Et le présent rapport a pour objet d'approuver les axes stratégiques en matière de développement maîtrisé des sports de nature. Ces axes stratégiques étant : structurer l'offre relative aux espaces ; animer la concertation entre partenaires ; favoriser l'accès de tous aux espaces, sites et itinéraires de pleine nature ; accompagner un développement maîtrisé en respectant les espaces et milieux naturels ; et enfin, assurer le développement et la promotion de l'économie durable en lien avec les atouts touristiques des territoires.

Et à côté de ces axes stratégiques, il s'agit d'animer la politique des sports en nature par la création de la Commission alsacienne des espaces, sites et itinéraires (Caesi, un nouvel acronyme qui s'impose à nous désormais) de pleine nature. L'objet et la vocation de cette Caesi seront : pérenniser et sécuriser les lieux de pratique ; maîtriser les pratiques de sports de nature dans les milieux naturels et fragiles ; favoriser la concertation entre l'ensemble des usagers des espaces naturels et prévenir les conflits d'usage entre pratiquants et propriétaires de terrains notamment.

Un premier projet de mise en œuvre de cette politique à l'échelle Alsace est également proposé aujourd'hui à l'adoption. Il s'agit de la mise à jour de la traversée du massif des Vosges à VTT.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Il était je crois demandé de présenter ce dossier. Je ne vois aucune demande de prise de parole. Donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Crée, en application de l'article R 311-3 du Code du Sport, une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature à l'échelle alsacienne, dénommée « Commission alsacienne des Espaces, Sites et Itinéraires (CAESI) de pleine nature » ;

Approuve sa composition et la répartition des sièges en son sein, telles que mentionnées à l'annexe 1 de la présente délibération ;

Prend acte du fait que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace présidera la CAESI, mais pourra nommer, par arrêté, un autre Conseiller d'Alsace pour le représenter dans ce cadre ;

Approuve les modalités de fonctionnement de la CAESI, figurant à l'annexe 1 de la présente délibération,

Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les Conseillers d'Alsace appelés à représenter la Collectivité européenne d'Alsace au sein de la Commission alsacienne des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature ;

Désigne, en vertu de ce qui précède, les quatre Conseillers d'Alsace appelés à siéger à la CAESI en qualité de titulaire comme suit :

- Nicolas MATT,
 - Françoise BEY,
 - Joseph KAMMERER,
 - Annick LUTENBACHER.
- Abroge, en conséquence, les délibérations n°CG/2008/143 du Conseil Général du Bas-Rhin du 15/12/2008 et n°CD/2018/003 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 26/03/2018 et n°2008/I-11^e/05 du Conseil Général du Haut-Rhin du 13/12/2007 relatives à la création et la composition des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature bas-rhinoise et haut-rhinoise,
- Approuve les cinq axes stratégiques de la future politique de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de développement maîtrisé des sports de nature comme suit :
1. Structurer l'offre relative aux espaces, sites et itinéraires de pleine nature
 2. Animer la concertation entre les partenaires et la concertation territoriale
 3. Favoriser l'accès de tous aux espaces, sites et itinéraires de pleine nature
 4. Accompagner un développement maîtrisé en respectant les espaces et milieux naturels
 5. Assurer le développement et la promotion d'une économie durable, en lien avec les atouts touristiques des territoires.
- Approuve la prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace de la coordination du projet de Traversée du Massif des Vosges à VTT, sous la forme du pilotage de la démarche de concertation et de conventionnement nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

CD-2022-4-5-1 - OUVRIR SON FOYER AUX ENFANTS CONFIÉS DANS UNE DÉMARCHE DE SOLIDARITÉ - DÉPLOIEMENT DES TIERS BÉNÉVOLES ADMINISTRATIFS ET DU PARRAINAGE

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant, sur les foyers et le déploiement des tiers bénévoles administratifs et du parrainage pour la protection de l'enfance. C'est encore toi, Nicolas, qui est en responsabilité.

M. MATT – Merci Président. Le plan enfance porté par la Collectivité européenne d'Alsace prévoit le déploiement de mesures alternatives au placement classique, en encourageant notamment le recours aux tiers bénévoles administratifs (TBA) et au parrainage. Cette volonté rejoint les dispositions de la loi Taquet du 7 février 2022. Des dispositifs d'accueil bénévole dédiés principalement aux mineurs non accompagnés sont proposés depuis plusieurs années, mais le recours aux tiers mérite d'être développé à destination également de l'ensemble des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Aussi, il est proposé de cadrer la démarche au sein de la Collectivité européenne d'Alsace sur la base d'outils homogénéisés, et de faire appel via un marché public à un prestataire pour valoriser l'action, mais également évaluer et suivre les tiers. Un budget annuel de 80 000 euros est prévu pour financer le recours à ce prestataire. Il est également proposé de verser une allocation mensuelle aux TBA, alors que le parrainage restait strictement bénévole. 1 894 140 euros ont été inscrits au budget primitif 2022 pour financer les accueils par les tiers. Et notons que le parrainage s'inscrit dans la logique de service public alsacien.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Isabelle DOLLINGER.

Mme DOLLINGER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Ce rapport revêt une avancée dans le champ de l'enfance, car il permet de penser nos missions d'accompagnement des enfants confiés dans une logique adaptée aux réalités de l'attachement de ces enfants. Parfois, certains d'entre eux ont besoin d'une prise en charge collective : la Maison de l'enfance est un lieu dans ce cas adapté. D'autres ont besoin de renouer un lien avec un professionnel, faute de professionnels et faute d'environnement susceptibles de le permettre : la prise en charge chez une assistante familiale est dans ce cas la meilleure. Dans certaines circonstances, les enfants ont des personnes ressources dans leur environnement – un membre de la famille, un voisin, un proche – avec qui un lien d'attachement s'est noué. Lorsque cette même personne souhaite participer à élever l'enfant, la Collectivité peut donc accompagner au soutien de ce lien. Les tiers dignes de confiance, dans une logique judiciaire, les tiers bénévoles administratifs, sans passer sous les fourches caudines de la justice, permettent de tricoter ces prises en charge au plus près des besoins et des histoires individuelles de nos enfants. Le service public alsacien est donc aussi cela : bien sûr les bibliothèques, comme tu l'as dit Raphaël, mais bien sûr sous un autre champ, une capacité de penser les prises en charge dans une logique de proximité, au plus près de nos usagers – ici, dans ce cas, les enfants –, avec souplesse, et pensées au plus près des besoins de ces enfants. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président. Nous tenons à saluer cette démarche, qui nous paraît correspondre aux besoins des enfants qui sont en recherche de famille. Nous souhaitons la réussite de cette démarche et nous espérons que les moyens que la Collectivité va déployer vont permettre la pleine réussite de cette démarche. On serait intéressés pour la suivre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – C’est effectivement important de voir la capacité qu’elle aura à se déployer. Il y a une expérience forte côté allemand qui fait ses preuves. J’espère qu’on pourra aussi étoffer, parce qu’avec les situations et les informations préoccupantes qui augmentent et la difficulté que nous avons à recruter des personnels dans le domaine de la protection de l’enfance notamment, si on veut réussir à faire face au service public qu’on souhaite rendre, on a besoin d’élargir la capacité à faire. D’autant plus qu’on voit qu’en Allemagne ça fait ses preuves, ça fonctionne bien, et ils n’ont pas de moins bons résultats alors qu’ils ont une démarche de tiers dignes de confiance qui est plutôt majoritaire par rapport aux établissements et aux familles d’accueil.

Très bien, donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Pardon, excuse-moi, je n’avais pas vu que tu souhaitais intervenir, Philippe. N’oubliez pas d’appuyer pour que je vous voie. Vas-y Philippe, je t’en prie.

M. MEYER – Merci. J’interviens à mon tour pour saluer ce projet de délibération. Effectivement, nous nous sommes inspirés dans le Bas-Rhin il y a quelque temps déjà de l’expérience allemande, puisque nous avons rencontré nos homologues. Là-bas, en Allemagne, les pouvoirs publics considèrent à juste titre que la protection de l’enfance, et de ces enfants qui malheureusement ne peuvent pas être élevés par leur famille pour toutes les raisons que nous connaissons, ne relève pas forcément d’une institution, d’une collectivité, d’une strate administrative ou de tel ou tel groupe ; c’est l’affaire de tous. Et c’est cette philosophie, qui est intéressante, qui nous a permis de mettre en place, il y a déjà trois ans, une expérimentation, en nous appuyant sur des tiers bénévoles. On a bénéficié de témoignages vraiment intéressants et très touchants de familles qui ont accueilli dans un premier temps des enfants, des mineurs non accompagnés, avec une vraie richesse pour ces familles d’accueil. Ça a été une belle expérience qui a été primée à Paris d’ailleurs – nous y étions, Monsieur le Président, pour évoquer ce sujet-là.

Donc aujourd’hui le fait que la loi nous permette d’aller plus loin et de nous lancer dans cette démarche volontariste est la bonne. Nous savons qu’au-delà du nombre d’enfants confiés, qui ne fait que progresser malheureusement, du fait de la crise sociale que nous connaissons, et des coûts que cela engendre, ces enfants ont avant tout besoin d’une relation humaine forte, avec à la fois des professionnels, dont c’est le métier et qui sont extrêmement dévoués – rappelons que plus de 20 % des enfants confiés sont des enfants porteurs de handicaps, psychiques, physiques. Mais on a aussi besoin de familles, dont ce n’est pas forcément le métier. Et cette question, ce projet aussi de parrainage, permettra de relier et de conforter le lien humain entre ces enfants et les personnes volontaires, qui je l’espère seront nombreuses à répondre à nos sollicitations.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le référentiel, joint en annexe à la présente délibération, pour la mise en place des dispositifs de Tiers Bénévoles Administratifs (TBA) et parrainage au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, comprenant des documents-outils dont des modèles de convention avec les tiers ;
- Approuve le principe du lancement d'une procédure de marché public, diligentée par le Président sur la base de la délégation qui lui a été octroyée (délibération n° CD-2021-6-0-3 du 1^{er} juillet 2021), pour sélectionner le ou les prestataire(s) chargé(s), sous l'autorité et le contrôle de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'identifier, d'informer et d'accompagner les Tiers Bénévoles Administratifs et les parrains ainsi que de contractualiser avec eux ;
- Autorise le versement d'une allocation mensuelle aux TBA, selon les conditions et les montants suivants :
 - Allocation versée au TBA pour chaque enfant, variable selon l'âge de celui-ci, en alternative à un placement « classique », d'un montant plafond comprenant une indemnité d'entretien et une enveloppe intégrant l'argent de poche, la vêtue et les loisirs de l'enfant :
 - Pour les mineurs de moins de 6 ans 490 €
 - De 6 à 9 ans 520 €
 - De 10 à 14 ans 560 €
 - Plus de 14 ans 610 €
- Approuve l'alignement des montants d'indemnisation des Tiers Dignes de Confiance (judiciaires) sur le barème ainsi fixé pour les TBA ;
- Approuve le fait que les parrains ne percevront pas d'indemnisation ;
- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au budget primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA
P125	P125O001	P125E01	T01	(3850) 65-65111-4213
P125	P125O001	P125E01	T01	(3851) 65-65111-4213

Adopté à l'unanimité.

Je vous propose qu'on aille déjeuner. Nous reprendrons à 14 h pile.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous invite à vous asseoir si vous voulez bien, merci.

CD-2022-4-1-2 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT EXCEPTIONNEL DE REMUNERATION EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT AUX ASSISTANTS FAMILIAUX

M. LE PRÉSIDENT – Je propose d'évoquer maintenant le rapport sur le complément exceptionnel de rémunération en faveur du pouvoir d'achat aux assistants familiaux. C'est Pierre qui porte avec conviction les liens avec les richesses humaines de notre Collectivité.

M. BIHL – Merci, Président. Chers collègues. Dans le cadre de ce rapport, il vous est proposé de décider l'attribution d'un complément exceptionnel de traitement, comme nous l'avons fait pour les autres agents d'ailleurs de la CIA...

Amusement des élus.

... de la Collectivité européenne d'Alsace. Je suis rassuré : vous êtes bien présents et à l'écoute. Le CIA est le complément d'indemnité annuelle.

M. LE PRÉSIDENT – Voilà, vous n'avez rien compris.

Amusement des élus.

M. BIHL – Je reviens à la Collectivité européenne d'Alsace. Il vous est donc proposé de faire un versement de 200 euros, versement brut, sous la forme d'un versement unique, sur le salaire du mois de novembre 2022. L'objectif poursuivi, vous vous en doutez, est de soutenir cette catégorie de professionnels particulièrement impactés, donc nos assistants familiaux – nous en avons quand même 600 –, qui sont impactés par le contexte inflationniste et soumis à des contraintes fortes dans le cadre de l'exercice de leur mission, au profit des enfants et des jeunes enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance. Donc un versement unique de 200 euros pour nos assistants familiaux.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole. Ça n'est pas le cas. Ah si, pardon. Monsieur KOBRYN. Je n'avais pas vu.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Nous saluons cet engagement auprès des assistants familiaux qui sont des piliers de notre politique publique. Et qu'on puisse ainsi les revaloriser, évidemment, nous nous y associons.

J'avais posé un certain nombre de questions à Madame DOLLINGER et à Monsieur BIHL. Je n'ai pas eu de réponse, donc je vais les reposer. Notamment il y en avait certaines qui avaient été évoquées par courrier à Monsieur MATT au mois de juin, notamment sur le nombre de placements non exécutés : ce sont des éléments qui sont évoqués dans le contexte qui permet de prendre cette délibération. Donc il s'agit de savoir le nombre d'enfants confiés par an, le nombre de placements non exécutés et également le nombre de places effectivement créées au 1^{er} octobre 2022 par rapport à l'engagement que nous avons pris au budget primitif. Donc ce sont plutôt des compléments d'information à l'occasion de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nicolas, je vais te donner la parole.

M. MATT – Merci beaucoup. Écoutez, déjà merci beaucoup de saluer cette délibération et cette bonification qui est proposée aux assistants familiaux, qui est comme on le sait tous ici vraiment un des piliers de notre stratégie basée sur l'aide sociale à l'enfance. Ensuite, concernant les chiffres que vous évoquez, les demandes de chiffres que vous évoquez, ils

ont été demandés sous forme de questions lors de la dernière réunion de la cinquième Commission.

Intervention d'une élue.

À la cinquième aussi. À la cinquième, cela a été demandé en séance. Donc le service a apporté une réponse en séance. Donc il n'y a pas de difficulté particulière. Monsieur FREMONT, Madame QUINTALLET étaient présents lors de cette Commission. Je crois que c'est Madame HURTH, de l'administration, qui a donné les chiffres en question. Donc voilà, il n'y a pas de mystère. Et sur le taux de réalisation, je crois, Monsieur le Directeur général adjoint, qu'au jour d'aujourd'hui nous sommes autour de 90 % de réalisation ; ce sont les mesures que nous avons proposées.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Je tiens juste à rectifier. Effectivement, j'avais posé la question en séance, et la personne qui reprenait un peu les rênes sur ce dossier n'avait pas les éléments de réponse, et il était question de revenir vers nous avec ces réponses.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Décide, dans le cadre du contexte inflationniste de l'année 2022, d'attribuer au mois de novembre 2022 aux assistants familiaux de la Collectivité européenne d'Alsace, y compris ceux résidant hors du territoire alsacien, employés au mois d'octobre 2022, un complément exceptionnel de traitement à hauteur de 200 € brut par agent.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P123	O001	P123O001	T01	(767) 012-64121-4213	172 800 €
				TOTAL	172 800 €

Adopté à l'unanimité

CD-2022-4-5-3 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE POUR 2023 ET LES PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR 2022

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant sur la dotation globale de fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour 2023, et je donne la parole à son rapporteur, Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. J'en profite déjà pour m'excuser du retard ce matin en début de notre plénière. Avec quelques collègues, nous étions dans les murs dans le cadre de la date de repli du CDEN 68, justement sur le sujet qui nous occupe. Et je remercie Pierre BIHL d'avoir présenté le point de vue du groupe majoritaire et des divers droites.

Nous arrivons au terme d'un long processus avec cette délibération, en page 65, qui concrétise le travail d'élaboration d'une harmonisation à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace de la dotation générale de fonctionnements des collèges.

Je tiens à souligner le travail qui a été conduit ces derniers mois, un travail de large concertation, j'insiste sur ce point : des groupes de travail avec des principaux et des gestionnaires, depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, donc déjà depuis plus d'un an et demi, depuis le dernier renouvellement ; des rencontres à plusieurs reprises avec les syndicats des principaux également ; quatre réunions avec l'ensemble des principaux et souvent gestionnaires de nos 147 collèges ; une enquête à l'échelle nationale avec le soutien de l'ADF pour nous appuyer sur la dotation de fonctionnement réalisée par chaque département, et notamment les plus peuplés d'entre eux, ceux qui comme nous gèrent un grand nombre de collègues – rappelons que nous sommes les deuxièmes au niveau national après le Nord. Chaque département à sa propre façon de fonctionner. Il y a un code de l'éducation, il y a des règles générales, que bien sûr nous respectons. Et chaque département pilote lui-même et délibère pour organiser cette dotation, afin de faire fonctionner l'ensemble des collègues publics.

On n'imaginait pas en 2021, au début de ce processus, que celui-ci allait être largement touché par la hausse énorme des coûts de l'énergie, on l'évoque régulièrement, qui allait toucher les collectivités. Et rappelons que nos prévisions font état d'une progression des coûts de l'ordre de 40 millions d'euros, ce qui est tout à fait énorme, et que 80 % de la consommation d'énergie de la Collectivité européenne d'Alsace concernent les 147 collèges. 1,1 million de mètres carrés chauffés : cela représente une masse considérable et les efforts que nous serons amenés à faire permettront à la fois de réduire le coût, mais aussi de contribuer aux économies d'énergie. Ces dépenses supplémentaires, et je tiens à insister sur ce point, existent sans strictement aucun soutien de l'État. Nous sommes livrés à nous-mêmes et nous sommes amenés à obérer je crois, chers collègues, des choix par moment qui nous demandent d'être courageux pour ne pas laisser éternellement filer la dépense.

Je vous propose, si vous êtes d'accord, de ne pas détailler l'ensemble de cette délibération, puisqu'en plus de la concertation avec nos partenaires et l'Éducation nationale bien sûr, à plusieurs reprises, nous sommes, je suis allé à votre rencontre sur les sept territoires d'action, nous avons également débattu en Commission thématique de ce sujet. C'est l'occasion pour moi de mettre en avant le travail réalisé ces derniers mois pour la Directrice des collèges, Pauline BURNEL, et son équipe, tout particulièrement Martine SPADA, présente aussi aujourd'hui, que je remercie plus particulièrement.

Nous sommes partis de cinq engagements qui tenaient à cœur de nos partenaires. Je me permets de les rappeler rapidement.

C'est la mise en place d'un bouclier énergétique, qui répond à l'attente que je viens d'évoquer, pour prendre en charge l'augmentation des fluides. Ça peut paraître logique et évident, mais d'autres départements n'ont pas fait le choix qui est le nôtre, parce que cela permet de ne pas tenir compte du niveau de fonds de roulement dans le calcul de la DGF ; on aurait pu dire aux établissements « ceux qui ont un fonds de roulement conséquent n'ont qu'à puiser dedans et puis débrouillez-vous ». D'autres départements ont pris la responsabilité de vider les fonds de roulement : c'était une demande forte des établissements ; on l'a respectée. D'autres départements ont également fait le choix de ne plus confier les finances aux collèges pour payer leurs fluides, mais de les payer directement sur présentation de factures. C'est-à-dire que c'est une reprise en main par certains départements de ces dépenses.

Troisième engagement, et dans le Bas-Rhin, on connaît ce processus-là et on le développe à l'échelle de l'Alsace : nous nous engageons sur des dotations de fonctionnement complémentaires, pour accompagner les imprévus. Rien que cette année 2022, ce sont

déjà plus de 600 000 euros que nous avons votés ici au fil de l'année, pour apporter des dotations de fonctionnement complémentaires en cas de besoin.

Quatrième engagement : une dotation d'investissement de 850 000 euros pour les équipements et le petit matériel. Là aussi il était important de dissocier la dotation générale de fonctionnement qui, comme son nom l'indique est du fonctionnement, des petits investissements que peuvent réaliser les collèges, sur lesquels nous serons amenés à faire des commandes groupées pour avoir des bons prix et pour permettre à notre Collectivité, ce qui n'est pas le cas pour les collèges, de récupérer la TVA.

Enfin, un dernier engagement. Ça peut aussi paraître évident, parce que nous le faisons dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin depuis de longues années, mais il s'agit d'un soutien aux actions éducatives de 540 000 euros par an. C'est un soutien là aussi volontariste ; ça ne relève pas des compétences obligatoires des départements, qui sont de faire fonctionner les collèges. Mais ce n'est bien sûr pas notre volonté, et nous ferons aux côtés des collèges pour les projets ambitieux qu'ils peuvent conduire pour leurs élèves.

Nous allons harmoniser ce dispositif et c'est l'objet de cette délibération.

Sur les pages qui suivent, vous avez le détail de ce qui a été présenté à nos partenaires. Jusqu'au bout, on a été amenés à faire des modifications, bien sûr en tenant compte des contrats d'énergie – je viens de l'évoquer –, mais également après avoir écouté l'ensemble de nos partenaires jusqu'à ces tous derniers jours.

À partir de là, je propose de venir déjà à la conclusion, et bien sûr je répondrai aux questions et aux remarques des collègues. Nous vous proposons donc de voter aujourd'hui, avant le vote du budget primitif, puisque que nous devons voter avant le 1^{er} novembre et donner les notifications à l'ensemble des collèges, 19 187 502 euros de DGF, et après le vote du budget primitif, 11 496 844 euros. La DGF 2022 est de 18,2 millions d'euros, celle de 2023 est d'un peu plus de 30 millions d'euros. Si j'enlève le bouclier énergétique, il y a encore une progression de plus de 350 000 euros, 18 550 000 euros, pour tenir compte au plus juste des dépenses. Nous partons de l'année 2022 pour nous projeter vers 2023 ; nous tenons compte d'une année pleine où les collèges étaient en fonctionnement constant.

Voilà, Monsieur le Président, si vous ne m'en voulez pas, je propose de pas rentrer davantage dans les détails. Mais je suis bien sûr prêt à répondre aux interrogations, et puis bien sûr après répondre aux trois amendements déposés par l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Philippe. Pascale SCHMIDIGER. Ton micro était allumé, donc j'ai cru que tu avais appelé. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Dany.

M. ADRIAN – Merci Président. J'ai une question, cher Philippe. Qu'en est-il de la dotation globale de fonctionnement des collèges privés ? Suit-elle la même courbe ou est-ce qu'on n'en parle pas ? Voilà la question précise que je pose.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Philippe répondra collectivement à toutes les questions. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Mon groupe et moi-même saluons un certain nombre de décisions qui sont prises : le bouclier énergétique, qui représente un engagement nécessaire ; le choix de ne plus piocher dans les fonds de roulement. Donc tout ça, nous nous y associons collectivement.

Pour le reste, je m'étonne que la décision la plus fondamentale n'apparaisse pas dans la délibération. On y décrit par le menu tout le volet technique, et c'est évidemment important que ça paraisse, mais on n'y parle pas de votre commande, Monsieur le Président, celle d'une harmonisation à budget constant. J'exclus la question du bouclier tarifaire qui est

en-dehors de cette construction-là.

Or d'où partons-nous ? De dotations comparables, permettant une harmonisation avant tout technique, ou bien de dotations très différentes impliquant un rééquilibrage massif d'un Département vers l'autre ? Avec 30 % de sous-dotations dans le Bas-Rhin, avec un point pédagogique de 62 euros par élève dans le Bas-Rhin et de 92 dans le Haut-Rhin, la situation est très claire. Le Bas-Rhin a pendant des années sous-doté ses collègues. Et donc plutôt que d'harmoniser par le haut, ce qu'il était possible de faire vu tout l'argent, et nous en avons parlé ce matin, vous faites le choix de déshabiller le Haut-Rhin au profit du Bas-Rhin.

Pour être plus concret, de combien parlons-nous ? En-dehors du bouclier énergétique, je vais prendre trois exemples : c'est 34 000 euros en moins pour le collège des Trois Pays de Hegenheim ; c'est 26 000 euros en moins par an pour Gérard de Nerval à Village-Neuf ; c'est 24 000 euros en moins pour François Villon à Mulhouse, sixième collège le plus défavorisé d'Alsace. Et à l'inverse, à l'autre bout, le sixième collège le plus favorisé d'Alsace, lui, va recevoir 21 000 euros en plus.

Donc pour faire Alsace, pour construire cette harmonisation, vous opposez les territoires entre eux. Pour faire Alsace, vous dégradez le service public haut-rhinois. Pour faire Alsace, vous retirez les budgets de là où les besoins sont les plus forts. Et de quels besoins parlons-nous ? Une très forte surreprésentation des collèges du Haut-Rhin parmi la moitié des collèges qui accueillent les élèves les plus défavorisés : quatre des cinq collèges les plus socialement défavorisés d'Alsace sont dans le Haut-Rhin, et les sept collèges de Mulhouse figurent dans les vingt établissements également les plus défavorisés.

Vous pouvez bien sûr toujours nous critiquer, nous trouver dogmatiques, nous qualifier d'ayatollahs, de staliniens, tout ça, tout ça. Mais je vous informe, chers collègues, que l'ensemble des conseils départementaux de l'Éducation nationale, à la fois du Haut-Rhin mais aussi du Bas-Rhin, qui se voient quand même particulièrement mieux doté désormais, ont voté contre. C'est-à-dire que les fédérations de parents d'élèves se sont positionnées contre cela. Comment pouvez-vous le justifier ? Sommes-nous satisfaits de cette démarche-là, malgré toute la démarche partenariale que vous avez pu avancer ?

Donc moi je m'interroge. Je m'interroge s'il y a des élus ici haut-rhinois qui défendent leur territoire. Je me demande ce que les Bas-Rhinois vont devoir lâcher en contrepartie de cette pilule amère. En tout cas ce n'est pas notre ligne. On ne peut pas sacrifier les politiques éducatives sur la construction d'une Collectivité unique. Il est temps de mobiliser l'ensemble de nos capacités financières pour offrir aux habitantes et aux habitants, et particulièrement aux plus jeunes, des moyens afin de garantir leur éducation dans les meilleures conditions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Pierre BIHL.

M. BIHL – Je veux bien prendre la parole pour le compte de mes collègues haut-rhinois, pour dire que j'ai eu l'occasion de rencontrer et de participer à deux conseils d'administration de collèges de notre canton, où j'ai pu expliquer le nouveau dispositif qui a été applaudi, à la fois par les parents présents, par le principal du collège, sa gestionnaire et les enseignants qui étaient dans cette salle. Évidemment, le fait que nous mettions en place le bouclier énergétique est particulièrement apprécié, et globalement, avec aussi l'enveloppe prévue pour les investissements. Donc c'est une adhésion au nouveau dispositif qui m'a été exprimée sur mon territoire.

Ensuite, comme j'ai le bonheur d'animer le territoire du Centre Alsace, j'ai eu l'occasion de visiter des collèges de ce territoire-là, situés plutôt sur le territoire d'Alsace du Nord, on va dire : franchement, ces collèges sont tout aussi bien entretenus que ceux du territoire Sud, voire mieux, n'est-ce pas Denis. Donc voilà, je ne vois pas quel est...

Intervention d'un élu.

Non, on a bien vu qu'ils étaient heureux. Donc je ne vois pas pour quelle raison on nous fait ce procès d'intention, avant même que le dispositif soit en place. Donc laissons ce dispositif se mettre en place. Il y a eu des réunions avec les principaux de collèges, qui se sont plutôt bien passés. En tout cas, c'est ce que moi j'ai retenu aussi. Donc pour moi, il n'y a pas de problème entre les établissements haut-rhinois et les établissements bas-rhinois.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Pour exister, il faut cliver : règle n° 1 en politique. Ou raconter n'importe quoi. Ce qui est encore mieux, c'est quand on raconte n'importe quoi pour cliver. Et ce qui est en train de se passer, c'est qu'on fait parfois des convergences, on prend le parti de créer de nouvelles politiques, de réinterroger et les politiques haut-rhinoises, et les politiques bas-rhinoises pour construire des politiques alsaciennes, et à la fin on donne du sens et de la cohérence. On ne donne que plus de sens et de cohérence à l'échelle alsacienne. Chacun abandonne ce qu'il avait et épouse une nouvelle politique alsacienne.

Là, ce que vous cherchez à faire, c'est compter les points : est-ce qu'à la fin chez moi il y a autant ? Est-ce que vous allez vous amuser sur chacune des délibérations qui vont passer à venir compter qui dans chaque canton a perdu quoi, à gagner quoi ? Parce que c'est ça que vous faites. Pourquoi ? Parce que vous n'arrivez pas à casser autrement la cohérence de notre action majoritaire, parce que vous n'arrivez pas à imposer face aux propositions que nous faisons une vision cohérente de l'Alsace, une vision alternative qui serait la vôtre de l'Alsace, et qui soit autre chose que le sang et les larmes dont vous parlez à longueur de journée. Mais pour cela, vous cherchez à frayer une petite entaille et à appuyer dessus au sein du groupe majoritaire en disant : il y a des Haut-Rhinois et des Bas-Rhinois, attention, il y en a chez vous qui vont perdre, d'autres qui vont gagner. Non. Ceux qui vont gagner à la fin, ce sont les Alsaciens ; ceux qui vont perdre, Monsieur KOBRYN, ce sont les esprits chagrins.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo. Robin.

M. CLAUSS – Merci Président. Je vais rebondir sur ce que disait Raphaël. Effectivement, je pense que ce qui finalement peut être difficile à accepter pour l'opposition, c'est qu'on ait réussi une politique d'harmonisation entre deux anciens départements qui finalement avaient vécu pendant tant d'années séparément, qu'on ait réussi une petite d'harmonisation sans opter pour la facilité, et je tiens à féliciter le travail qui a été fait entre autres par Philippe et par tous les services. Oui, la facilité c'était de tout niveler par le haut. Combien de régions l'ont fait lors des fusions des régions ? Nivelons tout par le haut, surtout pas de difficultés, ne nous donnons surtout pas plus de travail que ce qu'on peut éviter. Non.

Il a été choisi ici de prendre un parti courageux, de remettre en cause les différents fonctionnements, et pas pour le pire, en fait, et c'est ça qu'il faut retenir. C'est que dans l'ensemble les collèges sont satisfaits des nouvelles organisations. Il y a des modulations qui se font selon un certain nombre de critères. Les collèges gagnent en simplification notamment sur certains types de classe comme les Uli, où on a un nouveau mode de comptage. Les collèges sont relativement en soutien de cette réforme. Quand on discute avec les ATC, puisque quand je vais dans les collèges, personnellement, j'essaie de passer du temps à discuter avec le personnel, ils sont satisfaits du travail qu'il y a et des relations qu'il y a. À nouveau ils soulignent comme partout des difficultés de recrutement, mais là aussi, la Collectivité européenne d'Alsace, malgré toute la bonne volonté, ne peut pas faire de miracle. Au contraire, les ATC, nos agents dans les collèges, demandent cette harmonisation. Ils souhaitent aller vers plus d'identification aussi. Ils souhaitent plus sentir

appartenir à cette grande famille qu'est la Collectivité européenne d'Alsace.

Donc cette politique est courageuse, est audacieuse. Mais c'est sûr que c'est plus facile de critiquer que de faire des propositions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Thomas.

M. ZELLER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Je voulais simplement rebondir en quelques mots, puisque le collège de ma commune a été évoqué. Bien évidemment que les élus de terrain, Pascale et moi-même pour le canton, on a vu ces chiffres, on s'est interrogés sur les chiffres. Mais le travail a été fait de façon concrète, de façon intelligente et surtout de façon concertée entre les services, entre les élus. Et surtout il s'agissait d'un moyen d'explication aussi auprès des principaux du collège. Ces chiffres-là ont été expliqués, acceptés. Nos craintes ont été exposées. On a posé des questions, on a été rassurés. Et même si les chiffres sont en diminution – on ne va pas revenir sur l'explication de Philippe, ou si Philippe veut en donner plus –, en tout cas, l'ensemble des dépenses qui sont censées être prises en charge par le collège le seront, par différentes méthodes, plutôt que la méthode précédente. Nous avons pu rassurer les principaux des collèges, les gestionnaires, les parents d'élèves lors des conseils d'administration. Et nul doute que si des ajustements venaient à être nécessaires, les services et Philippe en prendraient connaissance et agiraient.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci. Il y avait encore Sabine.

Mme DREXLER – Comme Thomas, Nicolas et moi nous avons quatre collèges dans notre canton. Bien sûr, moi j'ai été dans un premier temps également surprise. Et puis j'ai essayé de comprendre et j'ai réalisé aussi que ce qu'on nous propose aujourd'hui est le fruit d'un travail partenarial avec les principaux, avec les gestionnaires. Je sais aussi qu'il y a des enveloppes dans lesquelles on pourra puiser en cas de besoin particulier dans les établissements. Donc je me rends compte finalement que tout le monde est rassuré sur le terrain. Nous aussi. Donc voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Merci chers collègues. Tout d'abord, je voudrais vraiment commencer mon intervention en saluant le travail de Philippe MEYER tout au long de ces derniers mois, qui était vraiment la cheville ouvrière, avec le service de l'éducation, chère Pauline, pour la mise en œuvre de cette délibération qui nous est présentée aujourd'hui. Finalement, je me demande si on ne pourrait pas obtenir à niveau un prix des collectivités territoriales pour la construction et la mise en œuvre de toute une politique de concertation avec de multiples conseils, de multiples rencontres avec les principaux des différents collèges, avec des explications dans l'ensemble des comités territoriaux par notre collègue Philippe MEYER. Et je me dis qu'aujourd'hui nous avons vraiment un modèle de ce que ça veut dire faire Alsace à travers une délibération importante, dans un cœur de cible de notre politique en tant que Collectivité qui est la jeunesse.

Oui c'est le fruit d'un travail de concertation, oui c'est un travail qui a été fait en partenariat, qui a duré des mois et des mois, et où d'ailleurs les représentants de l'opposition étaient présents. Je me souviens vous avoir vu quasiment à chaque réunion avec les principaux, il y a eu des retours en Commission permanente, en cinquième Commission, des retours en Commission territoriale. C'est un processus, cher Philippe, je pense qui a duré à peu près un an.

Et hier soir, je dois dire qu'on a eu la surprise de voir tomber une avalanche d'amendements, une avalanche de critiques, une avalanche de commentaires, alors que pendant des mois, on se demandait si vous n'étiez pas finalement dans une dimension parallèle. La même dimension parallèle qui vous fait dire aujourd'hui que les financements

des collèges sont en baisse, puisqu'elle ne tient pas compte de la situation de crise énergétique majeure dont vous vous faisiez l'écho au moment même de votre intervention liminaire de ce Conseil. Donc non, il ne faut pas être dans une dimension parallèle, il faut être dans le réel et dans le concret. Oui, ce bouclier énergétique intégré à la DGF fait une augmentation globale sur les collèges de plus de 12 millions. Quand on n'est pas dans une dimension parallèle, c'est ça la vérité.

Et franchement, l'idée qui consiste à dire que dans le Bas-Rhin les décisions des élus précédents dans les différents mandats avaient fait en sorte que les collèges soient mal lotis, que les collégiens soient malheureux, que tout se passe mal dans le Bas-Rhin : mais il faut arrêter. C'est presque une insulte pour les anciens collègues. Et en plus c'est une insulte pour les principaux et les gestionnaires qui ne nous auraient pas fourni les alertes. Donc ce n'est pas sérieux. Arrêtons d'être dans un monde parallèle, faisons Alsace ensemble, et saluons ce modèle de construction au long cours d'une vraie politique publique.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Je réagis à l'intervention de Monsieur MATT. À vous entendre, Monsieur MATT, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'est-à-dire que vous avez concerté, donc il n'y a aucun souci. Pourtant, les deux conseils départementaux de l'Éducation nationale ont voté contre ce que vous proposez. Donc est-ce que vous pouvez peut-être m'en dire plus, puisque tout ne semble pas aller aussi bien que ce que vous décrivez, vraisemblablement ?

M. LE PRÉSIDENT – Marc MUNCK, et ensuite Philippe pourra répondre.

M. MUNCK – Merci Président. Je tiens déjà à saluer le travail fait par Philippe et ces démarches consistant simplement à venir en territoire et à expliquer également ce qui s'est fait et comment ça s'est fait. Donc ça c'était très bien. Nous aussi, on voit les principaux des collèges avec ma collègue Patricia. J'en ai un en tête : lors d'un dernier CA, ce qui interpellait surtout les principaux, c'était le problème énergétique. Comment on va régler ça, etc., forcément en puisant sur le fonds de roulement – pour ceux qui en ont c'est facile. Mais moi, ce que j'ai pu voir, la grosse question c'était : comment on va faire ? Et quand on leur a annoncé qu'effectivement – je rejoins Pierre à ce niveau-là – il y avait un bouclier énergétique... Le collègue que je cite est celui d'Ottmarsheim : ils perdent 7 000 euros d'un côté au niveau de la dotation ; par contre ils ont effectivement un bouclier énergétique qui leur est garanti. Et là, effectivement, il n'y a plus de discussion.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Philippe, pour répondre aux dernières interrogations.

M. MEYER – Merci Président. Merci pour les remarques des uns des autres. Je vais les prendre dans l'ordre. Cher Daniel, concernant les collèges privés, effectivement, dans cette délibération, ce sujet n'est pas évoqué. Nous avons débuté également une concertation, puisque je vous rappelle que le code de l'éducation prévoit que les collèges privés bénéficient d'une part de dotation de fonctionnement attribuée aux collèges publics, et nous y sommes liés. Je rencontrerai, avec la Direction des collèges, les directeurs de ces établissements lors de deux réunions courant du mois de novembre, pour finaliser le lien qui va nous permettre de verser la DGF 2023, et nous serons amenés à en débattre lors du vote du mois de décembre. Mais pour l'instant la discussion se passe dans un bon climat, je te rassure.

Concernant les interpellations de l'opposition, dont je retrouve la mauvaise foi habituelle et l'opposition de principe, ils n'ont pas bien compris, et pourtant on l'a évoqué à plusieurs reprises et vous étiez présents effectivement – Nicolas MATT l'a rappelé et je l'en remercie – lors de la Commission territoriale de l'EMS, lors de la Commission thématique et lors des réunions avec les principaux de collège. Donc vous auriez pu, sur les différents points qui

vous interroger, nous solliciter, donner votre avis, en débattre puisque nous avons fait une présentation beaucoup plus détaillée que celle qui est présentée aujourd'hui pour abrégé la longueur des débats. Mais bien sûr, ça ne vous intéresse pas puisqu'il n'y a pas les médias qui sont là pour vous écouter et reprendre vos propos, donc ça ne présente pas beaucoup d'intérêt. Donc on peut constater qu'une fois de plus vos propos ne sont pas du tout constructifs.

Nous partons aujourd'hui sur une nouvelle architecture de soutien financier aux collèges. On ne peut pas comparer le système que nous proposons de mettre en place. Et je rappelle que nous ne vivons pas en monde clos ici en Alsace, et qu'il y a d'autres départements en France qui gèrent un grand nombre de collèges. On ne prétend pas que ce que nous faisons, faisons, était forcément le meilleur système, mais nos collèges dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin vivaient bien. Cela peut peut-être vous déplaire, mais avant vous soyez élu à la Collectivité européenne d'Alsace, il y avait des collèges qui fonctionnaient très, très bien, et on n'avait pas besoin de vous pour faire fonctionner ces collèges au mieux et pour avoir des relations excellentes avec l'ensemble de nos collègues alsaciens.

Vous sortez du contexte l'un ou l'autre élément pour faire un peu de mousse autour, en prenant par exemple le point élève. Concernant le point élève, effectivement la différence est notable entre ce qui était attribué dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin. Pourtant vous savez bien, puisque vous étiez attentifs lors des réunions que je viens d'évoquer, que ce n'est qu'une seule des données que vous reprenez. Il y a une dotation d'investissement, qui dans le Haut-Rhin était versée dans la dotation de fonctionnement, qui était versée à part des 62 euros qu'on versait dans le Bas-Rhin, et donc nous avons décidé que cette dotation de 11 euros par élève, ce droit de tirage de 11 euros par élève, serait attribuée à la demande. Comprenez bien aussi que, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, quand on fait des investissements de tables, de chaises, de petits équipements, de mobiliers dans un collège, on n'a pas forcément les mêmes prix que quand on en commande pour 20, 30, 40 en même temps, et nous récupérons la TVA. Donc ces 11 euros, quelque part, on les complète par rapport à la dotation de la part élève qui est de 70 euros à présent. Pareil pour les crédits pédagogiques. Les 7 euros par élève, il faut également les rajouter. Donc on se retrouve, quand on prend l'ensemble des données, sur un budget qui globalement est stable. Il n'y a pas simplement la dotation de fonctionnement, qui est quand même là essentiellement pour payer la maintenance, pour payer les fluides, et pour lesquels nous serons bien entendu au rendez-vous avec les dotations que nous proposons d'attribuer.

Vous estimez que les collèges du Bas-Rhin étaient sous-dotés jusqu'à présent. C'est un commentaire bien sûr purement gratuit et sans aucun fondement. Le Président BIERRY m'a confié la responsabilité des collèges bas-rhinois depuis 2015. Nous faisons chaque année des rencontres avec des principaux de collège. Je crois que j'ai dû, sur les 90, en visiter une bonne cinquantaine. Je connais un grand nombre des principaux de collège, de gestionnaires qui passent d'un collège à l'autre au gré des mutations. Nous avons toujours entretenu les meilleures relations, avec les syndicats également. Et je peux vous dire que les collèges bas-rhinois ne se sont jamais trouvés en difficulté pour quelque dispositif que ce soit, et se sont plutôt au contraire félicités de nos politiques d'accompagnement dans le domaine pédagogique, les politiques volontaristes que j'évoquais tout à l'heure.

Un point sur la dotation sociale. C'est vrai qu'on l'abordait encore tout à l'heure. Là aussi, on peut dire qu'on est une Collectivité avec une majorité de droite et du centre. On a décidé de soutenir les 46 collèges les plus en difficulté dans notre région de manière volontariste. Nous serons plus que jamais sur des crédits pédagogiques aux côtés des plus fragiles des familles de nos collégiens.

Concernant le CDEN, les CDEN 67 et 68 se sont réunis récemment et présentent un avis qui est purement consultatif, je le rappelle. Vous savez, les gens qui sont arrivés à cette réunion, avant même de nous écouter, savaient déjà dans quel sens irait leur vote. C'est une opposition de principe. J'étais très étonné, notamment à Strasbourg, que l'Adjointe au

Maire de Strasbourg vienne nous donner des leçons de gestion. Quand je vois la situation calamiteuse des finances de la Ville de Strasbourg, venir nous donner à nous des leçons de gestion, c'était quand même un peu fort de café, et profiter du CDEN pour tenir une tribune politique, alors que le CDEN est une instance de l'Éducation nationale et de la Collectivité européenne d'Alsace, où nous évoquons des sujets de fond du fonctionnement de nos établissements, et que nous ne sommes pas dans un débat de politique politicienne. C'est bien malheureux de faire de la politique sur le dos de nos collégiens.

Voilà, j'ai répondu grosso modo à ces interpellations. Je tiens aussi bien sûr à remercier Robin, Thomas, Marc, Sabine, Nicolas et Raphaël pour leurs propos pleins de bon sens. Sachez que quoi qu'il arrive nous serons derrière l'ensemble des 147 collèges alsaciens. Vous êtes, chers collègues, très présents dans les conseils d'administration, en première ligne, et vous êtes aussi ceux qui nous font remonter les difficultés éventuelles lors des conseils d'administration. Mais vous savez bien que tous les jours nous recevons des sollicitations diverses et variées sur des problèmes qui apparaissent dans les établissements, et nous répondons avec la Direction du collège au fil de l'eau à ces remarques. C'est pour cela que nos partenaires, principaux, gestionnaires, que nous avons rencontrés ici et à Strasbourg ont été, je crois, largement rassurés sur cette nouvelle dotation globale de fonctionnement, qui permet – et j'insiste sur ce point – de mettre en place une nouvelle architecture, qui correspond à ce dont on aura besoin les prochaines années. Et oui, ce n'est pas un gros mot, ici dans les rangs de la majorité, de tenir compte des réalités financières que nous vivons, d'utiliser les moyens publics dont nous avons la responsabilité pour faire les dépenses au plus juste coût. Et je crois qu'on peut être fier d'avoir un système qui sera au plus proche des besoins, mais qui sera également au plus proche – je me tourne vers Lara MILLION – des réalités financières que nous rencontrons.

M. LE PRÉSIDENT – Une nouvelle fois, notre Collectivité est la Collectivité d'accompagnement quand il y a des coups durs. Il y a le coup dur de l'énergie : on est présents. Si dans l'année il y a des soucis dans l'un ou l'autre des collèges, il y a une dotation complémentaire, donc on est aussi là en capacité d'être en agilité. Et on est aussi en soutien dans une dynamique vertueuse de la gestion des collèges, à plusieurs titres, et notamment avec le bonus énergie, où là aussi, si les collèges agissent et contribuent à réduire leur coût énergétique, ils ont un retour sur leur engagement, puisque cela leur permettra d'avoir un tiers de l'économie reversé en action éducative, et on est un des seuls départements en France à avoir une politique éducative autour des collèges qui, chaque année, se renforce, avec de nouvelles dimensions. Et de tout cela, on peut être fiers. Et je suis fier, moi, du travail bien sûr que Philippe porte sous la conduite de Nicolas, avec beaucoup d'enthousiasme et beaucoup de temps consacré à tous les établissements. Vous pouvez, avec nos équipés, être fiers du travail accompli.

Le groupe des verts avait plusieurs amendements à proposer, donc je vous propose de nous lire ces différents amendements, et ensuite nous passerons on vote des amendements et ensuite du rapport. C'est Monsieur FREMONT qui lit les amendements, c'est ça ? Allez-y.

M. FREMONT – Merci. D'abord je tiens à préciser que je mesure sincèrement le travail fastidieux, complexe, réalisé par les équipes de la Direction de l'éducation et de la jeunesse pour aboutir à l'harmonisation de la dotation globale de fonctionnement des collèges à travers l'Alsace. Je suis peiné par contre d'entendre les termes d'« opposition de principe », « pas constructif », sous-entendu à la recherche d'un coup médiatique, alors que vous savez très bien que dès la Commission territoriale EMS du 6 septembre j'avais interpellé sur la bonification sociale – c'est précisé d'ailleurs dans le compte rendu de la séance, et vous le savez très bien.

J'avais alerté pour la raison suivante. Je détaille donc l'amendement qui est proposé aujourd'hui, à vous toutes et tous, collègues. Le présent rapport sur la future dotation globale de fonctionnement pour les collèges publics d'Alsace inclut dans la partie

pédagogique une bonification sociale basée sur les groupes de typologies d'établissements communiqués par les services statistiques du rectorat. Elle s'appliquerait dans le rapport aux établissements des catégories 4, 5 et 6 concentrant le plus de difficultés. Plus spécifiquement, les groupes 5 et 6 concernent les collèges plutôt défavorisés et très défavorisés. On y retrouve les établissements classés réseau d'éducation prioritaire REP et REP+ par le ministère de l'Éducation nationale.

L'indice social pris en compte par les services de l'État pour définir les réseaux d'éducation prioritaire comprend quatre paramètres qui peuvent affecter la réussite scolaire. Il était bien question d'affecter la réussite scolaire. Ce sont le taux de catégories socioprofessionnelles défavorisées, le taux d'élèves boursiers, le taux d'élèves résidents dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, et le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième. Le rapport présenté aujourd'hui propose que la bonification sociale soit attribuée de façon forfaitaire, par établissement, sans prendre en compte les effectifs des établissements d'une même catégorie.

Ainsi, mathématiquement, son application créerait par exemple la situation suivante. Deux établissements REP+, l'un de 400 places, l'autre de 800 places par exemple – je pense nécessairement au plus gros collèges REP+ d'Alsace, Hans Arp à Elsau sur notre canton d'élection, où il y a 817 élèves actuellement sur un établissement initialement de 640 places – toucheraient exactement la même bonification sociale, à savoir – petite coquille – 5 500 euros, et cela en plus de la part pédagogique de base par élève, fixée à 70 euros dans le présent rapport. Cela reviendrait mécaniquement à ce que la Collectivité européenne d'Alsace, pour la part pédagogique – je dis bien la part pédagogique –, verse, en-dehors des sections Segpa, Ulis, UPE2A et dispositifs relais, 83 euros par élève dans le premier établissement, contre 76 euros par élève dans le second.

J'ai cité cet exemple de collèges sur notre canton, mais évidemment je pense à l'ensemble des collèges d'Alsace. Je pense pour les REP+ au collège Saint-Exupéry, au collège Bourtzwiller, au François Villon notamment sur l'agglomération de Mulhouse, je pense au collège Molière à Colmar également, qui est concerné, chacun comptant entre 500 et plus de 700 élèves. Je pense également aux collèges de catégorie 4, donc les plus éloignés, notamment au collège Robert Schuman à Volgelsheim, avec 636 places.

Cet écart que je calculais juste avant, entre 83 et 76 euros par élève, pourrait paraître anodin, mais il ne l'est pas, parce qu'à une échelle d'une classe ou d'un établissement il compromettrait un certain nombre de projets pédagogiques et contribuerait à une égalité des chances pour les collégiens et les collégiennes d'Alsace. Par souci d'équité et pour prendre en compte la réalité des difficultés des élèves, de leur famille et des équipes pédagogiques, il est important que ne soient pas lésés les collégiens et collégiennes des établissements du réseau d'éducation prioritaire.

Ainsi nous demandons que la bonification sociale initialement proposée ne soit pas fixée de façon forfaitaire, mais soit calculée par élève. Pour ne pas créer de dommages pour les plus petits établissements, notamment le collège de Wingen-sur-Moder, en catégorie 4, qui compte 220 élèves (221 précisément), pour ne pas les léser par rapport à la proposition initiale, il est proposé de transformer les bonifications forfaitaires de 2 500, 4 500 et 5 500 euros qui sont évoquées dans le rapport en bonification sociale plancher par élève d'un établissement de 200 places. Ainsi, par rapport à la proposition initiale, aucun collège ne serait lésé. Cela apporterait la bonification sociale avec ce calcul à 13 euros par élève pour les établissements de catégorie 4, 23 euros par élève pour les établissements de catégorie 5, 28 euros par élève pour les établissements de catégorie 6. Ce nouveau calcul permettra d'une part de maintenir la bonification sociale telle qu'envisagée pour les plus petits établissements. D'autre part, ce nouveau calcul permettra d'augmenter au prorata du nombre d'élèves la bonification sociale pour les établissements aux effectifs les plus conséquents.

Alors, disons-le franchement : voter non ou s'abstenir sur cet amendement, qui devrait être transpartisan, ça serait acter le 20 octobre 2022...

Réaction d'un élu.

... que la Collectivité européenne d'Alsace a fait le choix politique de ne pas donner les mêmes chances de réussite à ces collégiens et collégiennes des différents établissements REP et REP+ d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Écoutez...

M. FREMONT – Je termine. Ce serait également acter que l'harmonisation de la dotation globale de fonctionnement des collèges en Alsace se serait arrêtée aux portes à la fois des territoires les plus défavorisés et des territoires les plus reculés. Je ne les oublie pas.

M. LE PRÉSIDENT – Écoutez, je suis quand même un peu gêné quand j'écoute cette présentation. Je suis très gêné parce que d'abord on n'est pas l'Assemblée nationale, on ne fait pas des amendements aux rapports, enfin on ne passe pas son temps à faire des amendements aux rapports, ce n'est pas comme ça qu'on doit fonctionner.

M. FREMONT – C'est prévu dans le règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT – Oui. Alors, est-ce qu'il faut revoir le règlement ? C'est une vraie question, parce qu'il y a des commissions, que dans les commissions il y a un travail de fond, et je ne doute pas de la qualité de travail de fond que vous avez effectué, de vos propositions. Mais ça n'a pas à avoir sa place dans une plénière dans notre Collectivité. Vous avez des propositions à faire : elles sont votées en Commission, ou pas. Si elles sont votées en Commission, elles sont soumises et proposées au rapport, mais là on est en train de faire un boulot de l'Assemblée nationale avec des amendements. Pardon, mais ce n'est pas le rôle de notre Collectivité. Là, bien évidemment, c'est comme ça.

M. FREMONT – C'est conforme en tout cas au règlement intérieur tel qu'il a été voté en début de mandat.

M. LE PRÉSIDENT – Ben voilà. On va le revoir alors. On va le revoir, parce que, pardon mais, sinon, on ne fait plus de commissions, et puis on fait tous les rapports sur tous les sujets. Ça ne sert plus à rien d'avoir des commissions. Je suis désolé, mais ça ce sont des sujets qui doivent pour moi être traités en Commission, décidés en Commission ; la Commission vote et ensuite, si c'est validé, elle le propose au rapport, et si ce n'est pas validé, ce n'est pas gardé.

Continuez sur les deux autres, mais franchement, sinon on va passer la nuit à nos plénières ; ce n'est pas possible, ce n'est pas le rôle de la plénière.

Attends avant de répondre, je laisse la parole pour la présentation des deux autres, et après on vote, si tu veux bien Philippe. Les deux autres, s'il vous plaît. C'est Monsieur KOBRYN ? Ok.

M. KOBRYN – Je serai plus court. Si on veut que les séances durent moins longtemps, on peut en faire plus souvent. Ça peut être aussi une idée. Donc par rapport au fait qu'il n'y a pas de tarification solidaire dans les cantines, je vais lire en même temps les deux amendements.

La proposition, c'est d'offrir un peu plus de souplesse au niveau des établissements, en proposant de supprimer la participation à la rémunération des personnels, c'est-à-dire que nos agents qu'on met à disposition des collèges, il se trouve qu'en fait ils sont en partie payés par les familles. Pour des personnes attachées au service public comme nous le

sommes toutes et tous ici, ça me paraît être un dévoiement un petit peu de la logique de service public proposé aux collégiens et aux collégiennes.

La deuxième proposition, c'est de ne pas faire peser aussi une partie des frais de viabilisation en-dehors du bouclier énergétique sur les familles, puisque là aussi il y aura un prélèvement qui est prévu dans cette dotation globale de fonctionnement. Donc les deux amendements proposent de supprimer à la fois la participation aux frais de fonctionnement des cantines, et la participation aux rémunérations du personnel.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est au rapporteur, et on vote.

M. MEYER – Merci. Sur la première interpellation, celle de Monsieur FREMONT, je vous remercie Monsieur FREMONT de reconnaître le travail réalisé par l'équipe et de mesurer l'ambition qui est la nôtre. Et ce point-là, j'en conviens, vous l'aviez évoqué, la question de la bonification sociale, lors de nos débats récemment.

J'aimerais quand même rappeler dans cette affaire que nous avons déterminée et nous proposons un soutien aux actions éducatives complémentaire à ce qui existe déjà, et ce de manière totalement volontariste. C'est un point que vous ne semblez pas retenir. Rien ne l'imposait et nous avons cherché, dans le cadre de ce point plus particulièrement, de la visibilité, de la simplicité. Vous savez également comme moi que les effectifs dans un collège évoluent au cours de l'année, entre ceux que l'on connaît au mois de juin, les effectifs réels à la rentrée, et ceux du mois d'octobre. Il y a trois catégories qui sont considérées comme étant les plus fragiles, et nous avons décidé de proposer un soutien de cet ordre-là : 2 500, 4 500, 5 500 euros.

Une fois de plus, je vois une opposition de principe, vous m'excusez, qui confine à l'acharnement de considérer que pour vous la seule boussole c'est la gabegie financière. Cet amendement, il est à repousser parce que c'est encore 350 000 euros complémentaires que vous proposez de verser pour ces actions éducatives. Je rappelle quand même que nous nous apprêtons à voter un bouclier énergétique qui va coûter des millions d'euros. Continuons malgré cela à proposer pour les plus fragiles des actions pédagogiques de qualité et d'apporter des moyens supplémentaires, ce qui n'existait pas à présent, ni dans le Haut-Rhin, ni dans le Bas-Rhin.

Pour la deuxième interpellation, voilà un nouvel amendement démagogique. On rase gratis à l'extrême gauche comme d'habitude. La Collectivité aujourd'hui, vous le savez pourtant, finance plus de la moitié du coût réel des repas. Ça a été rappelé ce matin il me semble par Pierre BIHL. Nous consacrons pour cette année 2022 plus de 24 millions d'euros, et chaque année plus de 24 millions d'euros, pour limiter les coûts pour les familles. Le coût réel d'un repas, il faut quand même partir de cela, est de 7,80 euros en Alsace, et nous votons, vous votez dans vos conseils d'administration librement la tarification des collèges, qui tiennent compte d'un certain nombre de paramètres, notamment le fait que ce soit des cuisines de production, des cuisines de télérestauration. Il s'agit en moyenne de tarifs pour les familles de 3,50 euros. À côté de cela, vous savez bien entendu qu'il y a aussi pour les plus fragiles de nos collégiens, les familles les plus en difficulté, des bourses qui permettent là aussi de financer dans certaines situations l'intégralité des repas. Ce tarif de 7,80 euros va évoluer mécaniquement, vous le savez également. L'évolution des salaires, dont on a parlé ce matin, de nos agents, et l'explosion des prix des fluides, puisque quand on produit un repas, il y a de l'électricité et du gaz, seront prises intégralement en charge par la Collectivité européenne d'Alsace. C'est-à-dire que le coût actuel de 7,80 euros pour un repas sera vraisemblablement – on n'a pas besoin d'avoir une boule de cristal pour s'en rendre compte – de l'ordre de 9 euros, voire davantage, dans les semaines, dans les mois à venir. Au congrès des départements de France la semaine dernière, je discutais avec mon homologué du Lot-et-Garonne, jumelé avec le Haut-Rhin, comme vous le savez, et eux-mêmes sont très inquiets de voir cette progression-là, parce que, comme tous les départements, ça va aussi impacter le coût réel des repas, et nous serons là aussi en total

solidarité avec les familles. C'est le sens de ce rapport 2023, si vraiment vous prenez la peine de chercher à le comprendre.

J'aimerais quand même dire qu'il n'y a pas d'évolution qui permette aujourd'hui de dire que le système que nous avons mis en place depuis des années est totalement chamboulé. Et je rappelle également que nous venons de recruter tout récemment une personne qui va nous rejoindre pour travailler sur la refondation de la stratégie alimentaire, que je proposerai à notre Assemblée en 2023. Car je pense qu'il y a encore des marges de progression à faire pour favoriser les circuits courts, pour travailler davantage avec nos producteurs locaux. Une démarche très innovante est en place depuis quelques mois dans le Lot-et-Garonne, et nous nous en inspirons en partie pour continuer le travail qui est le nôtre, qui est de rémunérer les producteurs les plus locaux possibles au juste prix pour qu'ils puissent vivre de leur travail, pour que nos enfants puissent bénéficier de produits de qualité, et tout cela à un tarif qui, il me semble, reste à un niveau tout à fait raisonnable pour les familles. J'insiste sur le fait que l'essentiel du coût d'un repas, ce sont les salaires de nos agents, ce sont les fluides, et sur ces deux sujets, nous prenons intégralement en charge les dépenses supplémentaires.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Allez, on passe au vote. Donc le premier amendement sur les bonifications sociales : qui est pour ? Je suppose le groupe. Est-ce qu'il y a d'autres personnes ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Tous les autres sont contre.

Deuxième amendement (ne pas imputer les frais de fonctionnement de la restauration scolaire aux familles) : qui soutient ? Je suppose le même groupe. Qui s'abstient ? Tous les autres sont contre.

Et puis le troisième et dernier amendement sur la rémunération des agents de la restauration scolaire, sur le fait que les familles ne participent pas : qui est pour ? Les mêmes. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Merci Philippe. Et nous pouvons passer au rapport suivant. Ah, pardon, la délibération. Qui est pour la délibération sur la dotation globale ? Je salue l'arrivée de Brigitte. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Très bien, merci.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

L'amendement « Bonification sociale dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des collèges d'Alsace : prise en compte des effectifs des établissements » déposé le 19 octobre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

L'amendement « Ne pas imputer les frais de fonctionnement de la restauration scolaire aux familles » déposé le 19 octobre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

L'amendement « Ne plus demander aux familles de participer à la rémunération des agents de la restauration scolaire » déposé le 19 octobre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

Rejette à la majorité l'amendement « Bonification sociale dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des collèges d'Alsace : prise en compte des effectifs des établissements » au rapport déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire », 4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;

Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Ne pas imputer les frais de fonctionnement de la restauration scolaire aux familles » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire », 4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;

Rejette à la majorité l'amendement « Ne plus demander aux familles de participer à la rémunération des agent-e-s de la restauration scolaire » au rapport déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire », 4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;

Approuve les nouveaux critères de calcul de la dotation globale de fonctionnement 2023 des collèges publics d'Alsace, conformément au tableau joint en annexe 1.1 à la présente délibération ;

Approuve le montant des dotations globales de fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour l'exercice 2023, conformément au tableau joint en annexe 1.2 à la présente délibération, soit un total de 30 684 346 € ;

Approuve le principe de la mise en place d'un bonus énergétique en 2023 dont les modalités de calcul seront précisées par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Décide du principe de présentation de dotations de fonctionnement complémentaires pour les cas particuliers, conformément aux orientations de gestion de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2023, joint en annexe 2 à la présente délibération ;

Approuve la mise en place à partir de 2023 d'une dotation d'investissement pour l'acquisition de mobilier, d'équipements et matériels par les collèges publics, fixée sur la base de 11 € par élève pour chaque collège ;

Décide de permettre aux collèges publics de solliciter en 2023 les acquisitions de mobilier, d'équipements et matériels, dans la limite de la dotation d'investissement 2023, selon la répartition proposée en annexe 1.2 à la présente délibération ;

Approuve les termes de la notice explicative nommée "Les orientations de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2023", jointe en annexe 2 à la présente délibération pour les collèges publics d'Alsace ;

- Attribue, sur appels de fonds, au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace liées aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, dans la limite des crédits qui seront votés au budget 2023 ;

- Fixe la contribution pour l'éducation physique et sportive des collèges du Haut-Rhin selon la répartition proposée en annexe 3 à la présente délibération, pour un montant total de 923 649 € ;
- Fixe les tarifs 2023 des restaurants scolaires pour chacun des collèges publics disposant d'une cuisine de production, tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe 3 à la présente délibération, en application des critères fixés par délibération du Conseil général du Bas-Rhin n° CG/2009/32 du 22 juin 2009 et du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-5-2 du 20 juin 2022 ;
- Fixe, pour l'année 2022, le montant des prestations accessoires accordés gratuitement pour les bénéficiaires d'un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service dans les collèges publics de l'Alsace, comme suit :

	Personnel de l'Etat : Personnels de direction, d'administration, de gestion, d'éducation, de santé	Personnels de la Collectivité européenne d'Alsace : ATC
Avec chauffage collectif	1 957 €	1 957 €
Chauffage individuel	2 610 €	2 610 €

- Décide que les subventions de fonctionnement, pour l'année scolaire 2022-2023, d'une part, pour les sorties avec nuitées pour les écoles et collèges publics et privés du Haut-Rhin et d'autre part, pour les sorties et voyages scolaires des collèges publics et privés du Bas-Rhin, seront attribuées selon les modalités en vigueur (délibérations n° CG/2009/12 et n° CD/2019/008);
- Inscrit un crédit de 31 607 995 €, au budget primitif 2023 (opération P1960003 – 1065 – 65-655111-221), pour le fonctionnement des collèges publics d'Alsace ;
- Décide de verser les dotations de fonctionnement en deux fois pour l'ensemble des collèges publics d'Alsace de la manière suivante :
 - En janvier 2023, avant le vote du budget primitif 2023 : 19 187 502 € ;
 - après le vote du budget primitif 2023 : 11 496 844 € ;
- Décide de verser au collèges publics du Haut-Rhin la contribution pour l'éducation physique et sportive des collèges du Haut-Rhin, après le vote du budget primitif 2023 : 923 649 €.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur

CD-2022-4-4-1 - APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 68 (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ANNÉE 2023

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons attaquer du coup maintenant l'appel à projets du fonds de solidarité pour le logement 68 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique. Je donne la parole à Fatima.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Le fonds de solidarité pour le logement est un puissant levier pour agir face aux conséquences des nouvelles précarités. Cet appel à projets que je vous présente aujourd'hui concerne le fonds de solidarité logement du Haut-Rhin, parce que nous sommes en train de travailler sur un fonds de solidarité logement alsacien, qui vous sera présenté le 2 décembre, et parce que les deux fonds de solidarité logement Bas-Rhin et Haut-Rhin ne fonctionnent pas de la même manière. Ici dans le Haut-Rhin c'est un appel à projet, et sur le Bas-Rhin ce sont des subventions. En tout cas, le fonds de solidarité logement alsacien est en phase de validation. Il a été déjà validé par le PDALHPD 68 avant-hier ; aujourd'hui ou demain, il le par le 67, et il est en train aussi d'être validé par les CAF.

En tout cas, cet appel à projets que je vous présente aujourd'hui permettra aux ménages de mieux maîtriser leurs dépenses d'énergie et permettra aux jeunes de s'installer et aux anciens de se maintenir dans leur logement. Il est proposé de renouveler cet appel à projets au titre de l'année 2023, mais avec un budget réévalué à 600 000 euros, soit 42 000 euros de plus. Vous le saurez tout à l'heure : c'est pour répondre au contexte économique, socio-économique dégradé, et notamment à la précarité énergétique.

Il y a quatre axes dans cet appel à projets. C'est un appel à projets reconduit, d'ailleurs. Le premier est l'accompagnement social lié au logement individuel ; le deuxième est l'accompagnement collectif et spécifique lié au logement ; le troisième est l'aide à la gestion locative ; et le quatrième axe est la lutte contre la précarité énergétique, et c'est là où on va axer les 42 000 euros. C'est parce que, comme vous le savez, aujourd'hui nous sommes en phase vraiment très compliquée, en tout cas pour le public le plus précaire, et c'est pour ça qu'on a rajouté ces 42 000 euros. Il est attendu bien sûr des opérateurs qu'ils proposent des actions d'accompagnement des ménages à la prise en compte de ces problématiques, à travers notamment – j'insiste – l'intervention des conseillères en économie sociale et familiale, parce qu'avec ces travailleurs sociaux on arrive à faire à la fois de la prévention et du curatif.

Donc sur ce volet, il convient, et je veux le faire devant vous mes chers collègues, de souligner le travail réalisé par les travailleurs, nos travailleurs sociaux, au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, qui font un excellent travail pour accompagner ce public précaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Il y avait un amendement. Je ne sais pas qui présente l'amendement. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. C'était un amendement en complément à la proposition du FSL 68, notamment sur le volet du bouclier énergétique pour le parc locatif social. Comme vous le savez, l'augmentation des prix de l'énergie aura cet hiver des conséquences sociales dramatiques. Elle va réduire les services publics des collectivités, les entreprises vont faire face à des difficultés financières. Et au-delà de ces réalités qui vont frapper directement ou indirectement chaque foyer, c'est bien la facture d'énergie des

particuliers qui inquiète à l'approche de cet hiver.

Malgré le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement, une augmentation conséquente est attendue, tout particulièrement pour les locataires du parc social, pour au moins trois raisons. La première, c'est la rénovation du parc de logements des bailleurs sociaux, qui est encore largement embryonnaire. De nombreux et nombreuses locataires occupent donc des passoires thermiques sans avoir toujours la possibilité de maîtriser le chauffage directement. La deuxième, c'est le faible revenu des ménages occupant le parc social, tout particulièrement les logements PLAI. Une augmentation limitée, même à 15 %, restera une surcharge insurmontable pour des foyers confrontés à des difficultés économiques extrêmes. Et enfin la troisième, c'est l'exclusion des charges de chauffage des parties communes et du chauffage collectif électrique du bouclier tarifaire gouvernemental qui est aujourd'hui mis en place. Et c'est cet oubli qui va frapper au plus fort les revenus les plus faibles.

Les marges de manœuvre financières que nous avons nous permettent de pouvoir envisager de nous engager en 2023 pour un soutien des ménages les plus fragiles face à cette situation inédite. Donc on propose de prendre en charge et d'élargir le bouclier énergétique pour prendre en charge les parties communes et le chauffage collectif électrique des bailleurs sociaux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Avant de redonner la parole à Fatima, peut-être un élément d'information, parce que je n'ai pas eu l'occasion encore de le dire à Fatima. C'est un sujet que j'ai évoqué avec Monsieur le Ministre COMBE quand je l'ai vu au Congrès d'Agen, et c'est une piste qui est en train d'être travaillée a priori par le gouvernement, d'intégrer effectivement les parties communes, parce qu'effectivement ça peut avoir un impact. Et donc je ne voudrais pas anticiper une éventualité qui pourrait être prise en compte par le budget de l'État.

L'occasion aussi pour moi de vous dire qu'on a obtenu d'abord un bouclier énergétique pour les EHPAD, et c'était suite à la proposition que Laurence m'avait faite et qu'elle avait soumise au Sénat, de considérer les habitants d'un EHPAD comme s'ils étaient chez eux, pour qu'ils puissent bénéficier du bouclier. J'avais l'occasion de relayer il y a déjà un certain temps cette demande au Ministre COMBE, qui a donné suite favorablement à cette demande, et je l'ai remercié quand je l'ai vu à Agen.

Et j'ai évoqué aussi avec lui la possibilité que ce bouclier soit élargi aux établissements du handicap et de la protection de l'enfance. Il m'a dit que c'était à l'arbitrage. Je ne sais pas encore si aujourd'hui, à ce stade, l'arbitrage nous a été favorable. Mais en tout cas il avait bien conscience que ça aurait du sens que ça profite aussi.

Donc sur les différents points, j'espère en tout cas que notre demande aura été entendue. Et c'est pour ça que je propose que cet amendement soit retiré, parce que si on peut imaginer que l'État se substitue à nous pour financer cela, je pense que ça a tout son sens. Je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose, Fatima ?

Mme JENN – Oui, merci Monsieur le Président. Je tiens juste à répondre à mon collègue que le travail avec les représentants des bailleurs sociaux et l'Areal est presque quotidien. Donc on travaille avec eux pour vraiment essayer de trouver, mais dans un esprit très constructif et intelligent, comment on peut ensemble vraiment affronter cette période difficile, pas uniquement pour le logement social, mais aussi le logement privé. J'ai dit tout à l'heure que notre politique n'est pas que curative, et qu'elle aussi préventive. Aujourd'hui, s'il y a un souci, et j'ai envie de le partager – je l'avais déjà dit –, donc s'il y a vraiment un souci, c'est avec le logement privé, et pas uniquement le logement social. Parce que le logement social est organisé, structuré, et on a des interlocuteurs et on a des conventions qui sont mises en place, et notamment la convention avec la Banque des territoires et la Caisse des dépôts. Merci au Président d'ailleurs, je n'ai pas eu le temps de

le lui dire : merci d'avoir accepté de la reconduire, parce que cela va nous coûter le double de ce que cela nous a coûté l'année dernière. L'année dernière, cela nous a coûté 2,5 millions ; cette fois-ci, cela va nous coûter 5 millions, et tant mieux. Donc c'est une manière pour nous de soutenir encore l'éco-prêt et de payer les intérêts à la place des bailleurs.

Je parlais tout à l'heure du logement privé, parce que contrairement à ce que les uns et les autres croient, aujourd'hui nous avons en Alsace 316 200 logements en précarité énergétique, et il n'y en a que 22 000 qui sont dans le logement social ; le reste, c'est du logement privé. Et dans le logement privé, il y a des bailleurs qui sont très modestes, il y a des retraités, des petits retraités, etc. Mon souci aujourd'hui, que j'ai envie de partager avec tout le monde, c'est ça, ce sont ces gens-là et comment aller les chercher. Donc le logement social, oui, mais on travaille déjà avec l'Areal. Mais les locataires et les propriétaires de logements privés, c'est là où il faut vraiment aujourd'hui faire le nécessaire au niveau de la communication, et pas seulement au niveau peut-être des aides. Mais on le fait déjà.

J'avais parlé tout à l'heure du curatif et de tout ce qui est préventif. On a le PIG Rénov' Alsace. C'était le PIG 68 et 67 qui ont fusionné. Mais ces deux PIG aujourd'hui, il y a énormément d'outils qu'on propose et qui sont mal connus. Heureusement que dans la note d'intention tout à l'heure de Catherine on a proposé les maisons de l'habitat qui vont nous permettre de communiquer là-dessus.

Donc j'ai envie juste de dire que le travail avec les bailleurs sociaux se fait déjà, il se fait bien et l'entente est très bonne. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Et peut-être un dernier mot sur le point. Ça ne vous aura pas échappé, dans la note sur nos enjeux et nos objectifs écologiques, il y a un volet lutte contre la précarité énergétique. Et dans ce cadre-là, il y a des propositions qui demandent à être affinées, travaillées, mais pour justement cibler, dans le soutien aux bailleurs sociaux, les logements F et G, pour justement que, le plus rapidement possible, il y ait des travaux qui soient faits dans ces logements-là, et qui du coup auront un vrai impact. Parce que l'aide sociale c'est bien, mais on peut la renouveler chaque mois ; par contre, s'attaquer aux racines de la dépense, c'est quelque chose qui se fait une fois et qui ensuite permet à nos citoyens les plus en difficulté de sortir la tête de l'eau, et ça je pense que c'est notre objectif prioritaire.

Donc au regard de tous ces éléments, je propose de rejeter cet amendement, d'autant plus qu'il devrait être, je crois, pris en considération par le gouvernement. Est-ce que quelqu'un reste néanmoins... Ah, Vincent, tu voulais dire un mot. Pardon. Excuse-moi, je ne t'avais pas vu.

M. HAGENBACH – Je voudrais juste rajouter un petit mot aux propos de Fatima avec lesquels je suis absolument en phase, pour être dans une situation particulière sur l'agglomération de Mulhouse. À savoir qu'effectivement les bailleurs sociaux, à mon avis, ce n'est pas le premier problème aujourd'hui, puisqu'ils auront des obligations de toute façon qui sont déjà datées de ne plus le louer de logements en G, en F et en E. C'est déjà acté, ça. En plus, il y a eu un plan rebond qui a permis récemment d'obtenir des fonds relativement importants pour améliorer la situation énergétique des logements des bailleurs sociaux. Je ne sais plus quel est le montant global pour le Grand Est, mais en tout cas il y a même eu des fonds qui étaient trop importants au point d'abonder une seconde fois les bailleurs sociaux. C'est que cette problématique des bailleurs sociaux est effectivement déjà prise en compte. Par contre, là où Fatima a parfaitement raison, c'est la problématique des copropriétés et des petits propriétaires, qui est vraiment, vraiment une inquiétude.

M. LE PRÉSIDENT – On a voulu aussi reprendre la délégation des aides à la pierre, que nous n'avions plus dans le Haut-Rhin. Ça démontre bien – là on était critiqués sur une

opposition Bas-Rhin Haut-Rhin tout à l'heure – que nous voulons faire bénéficier à tous du meilleur accompagnement, et la délégation des aides à la pierre est un outil qui sera fortement utile, et un engagement financier important pour notre Collectivité, mais qui a du sens, comme tu le soulignais très justement Vincent.

Donc je propose de passer au vote. Qui est pour cet amendement ? Je pense le groupe des Verts. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

On passe au rapport suivant, Fatima, sur les opérateurs de l'insertion vis-à-vis du rSa. Ah pardon, j'ai de nouveau oublié de faire voter le rapport proposé par Fatima. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

L'amendement « Construire un bouclier énergétique pour le parc locatif social » déposé le 14 octobre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement déposé par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire », 4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;
- Approuve le renouvellement de l'appel à projets du Fonds de Solidarité pour le Logement du Haut-Rhin pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2023,
- Approuve le cahier des charges (et ses annexes) y afférent, joint à la présente délibération,
- Approuve le montant de l'enveloppe globale de l'appel à projets de 600 000 € qui sera prélevé sur le budget du Fonds géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à lancer l'appel à projets le 27 octobre 2022, les candidats ayant jusqu'au 18 novembre 2022 pour se positionner.

Lucien MULLER et Patricia BOHN, en tant que membres du conseil d'administration au sein de l'association Résonance, ne participent ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité.

CD-2022-4-4-2 - APPEL A PROJETS 2023-2025 POUR LES OPERATEURS DE L'INSERTION ACCOMPAGNANT LES BENEFICIAIRES DU RSA VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant sur les opérateurs de l'insertion. C'est de nouveau toi Fatima qui le présente.

Mme JENN – Merci Président. Mes chers collègues. En juillet 2022, le territoire alsacien comptait 39 874 foyers allocataires du rSa, contre 46 160 en décembre 2020. Notre objectif est bien entendu de faire diminuer le nombre des bénéficiaires du rSa en Alsace. Ce nombre a baissé de 13,5 % depuis le 1^{er} janvier 2021, soit un différentiel de 6 179 foyers. C'est ce qui nous a permis bien sûr, comme cela a été dit ce matin, d'économiser 15 millions d'euros. Ces résultats positifs sont le fruit de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace dans un contexte économique, certes favorable mais qui reste fragile.

Tout d'abord, nous nous engageons à recevoir très vite les personnes après leur demande de rSa. Actuellement, le délai difficilement compressible est de 33 jours. Ensuite, quelle que soit la situation, nous établissons avec eux un contrat qui se compose d'un ensemble de droits et de devoirs, le premier devoir étant de se mobiliser dans une démarche d'ouverture active selon leur capacité et leur centre d'intérêt. C'est le juste droit, être à la fois ferme et juste. C'est la garantie qu'un euro versé est un euro juste et utile. Cette politique de juste droit nous a permis une non-dépense de plus de 10 millions d'euros en 2021. Enfin, c'est le résultat de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa réalisé par les quatre-vingt opérateurs de l'insertion. Avec ces opérateurs, nous engageons un partenariat d'objectif qui nous permet d'agir en cohérence avec les choix politiques de la Collectivité européenne d'Alsace, par exemple la priorité que nous fixons en direction des nouveaux entrants ou bien encore la priorité qui est la nôtre de répondre aux besoins des métiers en tension. Nos appels à projets nous permettent d'établir le cadre de ce partenariat. Ces opérateurs nous donnent une force d'action importante, puisque ce sont ainsi 178 professionnels qui sont mobilisés pour cette action d'accompagnement.

Les premiers résultats sont très encourageants. En 2021, 6 803 retours à l'activité et à l'emploi ont été comptabilisés, grâce au travail de ces professionnels. Mais cette offre ne représente que 25 % des publics accompagnés. Pôle emploi par exemple accompagne 9 700 bénéficiaires du rSa, soit 21 % de l'offre d'insertion. Or, comme vous le savez, l'accompagnement de Pôle emploi est limité, car il est faible d'intensité, alors même que le public accompagné est le plus proche de l'emploi, comme le relève un rapport de la Cour des comptes. Par ailleurs, 11 000 bénéficiaires sont accompagnés par les travailleurs sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace, ce qui représente 23 % de l'offre d'insertion. Il s'agit de personnes en grande difficulté sociale, dans le dispositif depuis longtemps, cumulant plusieurs difficultés. Les travailleurs sociaux de la Ville de Strasbourg accompagnent quant à eux 4 200 bénéficiaires du rSa (9 %). Nous comptons travailler avec Strasbourg pour améliorer la prise en charge de ces publics.

Concernant les freins périphériques, mobilité ou garde d'enfants, il est important de fonctionner en réseau de partenaires, c'est-à-dire en tissant des liens entre tous les opérateurs en capacité d'agir sur la levée des obstacles. C'est ce que nous faisons dans une démarche très territorialisée sur les bassins d'emploi. Mais la levée des freins est aussi le rôle du consortium que nous avons créé au début de l'année et qui se réunira demain pour un premier diagnostic partagé entre les partenaires sur le travail effectué par les différents groupes de travail, sous forme de plénière. D'ailleurs nous serons vigilants avec le Président Frédéric BIERRY sur les travaux de « France Travail ».

Nous avons par ailleurs une autre perspective de travail autour des jeunes, parce qu'il est inacceptable de laisser ces publics en-dehors de l'emploi. Nous allons travailler avec les opérateurs Pôle emploi, ainsi qu'avec les missions locales, en prévention d'abord, pour qu'elles puissent intervenir en extension de leur public habituel des 16-25 ans, pour informer et accompagner les 25-30 ans. Je vous rappelle mes chers amis que nous avons 10 000 bénéficiaires du rSa âgés entre 25 et 30 ans.

En conclusion, sur l'ensemble des publics bénéficiaires du rSa, 25 % bénéficient de l'accompagnement des opérateurs dans une visée professionnelle. Pour les autres 85 %,

les possibilités de retour à l'emploi et à l'activité apparaissent limitées. Le véritable levier à court terme repose sur l'offre d'insertion des opérateurs financés par la Collectivité européenne d'Alsace, proposant un accompagnement socioprofessionnel aux professionnels.

Je voudrais saluer tous nos opérateurs. Je voudrais aussi saluer le résultat que nous évaluons ensemble et dans une relation de confiance. Je souhaite aussi saluer les 94 structures d'insertion par l'activité économique, qui sont une solution d'activité pour les bénéficiaires du rSa. Les CAE font travailler les personnes en difficulté d'insertion, les accompagnent et les forment. Je salue aussi nos services qui, sur le terrain, sont dans la proximité avec les bénéficiaires du rSa, et qui nous font remonter toutes les informations utiles. C'est grâce à tous que nous sommes en capacité d'agir efficacement dans le respect des personnes et toujours dans le respect du juste droit.

Voilà pourquoi, chers collègues, je vous demande d'approuver le rapport suivant qui concerne le nouvel appel à projets pour la mise en œuvre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et d'autoriser bien sûr le Président à signer les documents qui en découlent.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Fatima. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ça n'est pas le cas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le principe de la publication d'un appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi à destination des allocataires du revenu de Solidarité active pour la période 2023-2025,
- Approuve le lancement de cet appel à projets selon les principes figurant en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise le Président dans ce cadre à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la publication de cet appel à projets,
- Précise que la liste des porteurs de projets retenus suite à cet appel à projets, ainsi que les projets concernés et les modalités de financement et de partenariat y afférents seront soumis à délibération ultérieure de la Commission permanente.

Adopté à l'unanimité.

CD-2022-4-4-4 - HABITAT: CRÉATION DE L'AIDE À LA VIE PARTAGÉE DANS LES HABITATS INCLUSIFS ET REPORT DE LA DATE D'EFFET DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE

M. LE PRÉSIDENT – Sur l'habitat et la création de l'aide à la vie partagée, c'est toujours toi, Fatima. Si tu peux un tout petit peu condenser.

Mme JENN – C'est un rapport intéressant, important.

M. LE PRÉSIDENT – Tous les rapports sont intéressants.

Mme JENN – Là c'est un rapport nouveau, donc je vais peut-être un tout petit peu expliquer. Ce sera la première fois, parce que c'est un rapport qui est nouveau. Karine, qui est concernée, va peut-être enrichir après.

À l'horizon de 2040 l'Alsace sera l'un des territoires français les plus vieillissants. Un Alsacien sur trois aura plus de 60 ans, et 15 % auront plus de 75 ans. Cela concerne tous nos cantons, aussi bien ruraux qu'urbains. À la population âgée, caractérisée très souvent par l'isolement, s'ajoute la présence nombreuse de personnes en situation de handicap. La question de l'habitat est cruciale, et surtout la question de l'autonomie dans l'habitat. Environ 10 000 personnes en situation de handicap bénéficient de la PCH en Alsace. Or aujourd'hui l'offre d'hébergement pour ces personnes est essentiellement concentrée sur les agglomérations, laissant des zones blanches non couvertes qui les obligent à quitter leur territoire de vie pour trouver une solution adaptée.

Nous avons donc lancé le 14 janvier 2022 un appel à projets pour développer dans tous les territoires alsaciens ce que nous appelons l'habitat inclusif. Il s'agit de construire des logements où les personnes âgées ou en situation de handicap sont chez elles, mais parce qu'elles sont seules et en perte d'autonomie, elles peuvent bénéficier de services partagés pour leur vie quotidienne, des services à la personne et une vie sociale partagée.

Nous avons reçu à la suite de cet appel 82 projets. Nous en avons retenu 40 sur la période 2023-2029. Le choix est fait sur des critères objectifs liés à la couverture de l'offre en territoire, au profil des publics accueillis, à l'habitat et à son écosystème, aux partenariats déployés, au projet de vie sociale et au bon usage de l'aide à la vie partagée. C'est une équipe transversale qui a effectué cette sélection, regroupant les directions de l'habitat, de l'autonomie, de l'action sociale de proximité et de l'innovation publique territoriale. Ces projets ont été examinés par la Commission des financeurs de l'habitat inclusif, regroupant des représentants de l'État, l'Agence régionale de santé, la CNSA, les collectivités locales, les représentants des maisons départementales des personnes handicapées, les représentants des usagers, des acteurs du champ des services à la personne et d'autres organismes associatifs, et les représentants des unions régionales des professionnels de santé. Tous les territoires d'action ont pu être couverts pour des projets portés par des associations, des gestionnaires médico-sociaux, des bailleurs sociaux ou des établissements publics autonomes. Certains cantons restent néanmoins en reste, et ça sera tout l'objet d'une étude de maillage territoriale qui va être lancée prochainement pour identifier l'offre disponible, publique et privée, en vue d'orienter les futurs projets vers les secteurs déficitaires.

Nous ouvrons ainsi une programmation d'habitats inclusifs qui va s'échelonner sur les sept années à venir. Cette montée en puissance progressive nous permettra d'une part d'expérimenter avant de développer l'offre, et d'autre part de nous adapter aux évolutions sur chacun de nos territoires. Nous prévoyons ainsi d'engager au total pour ces sept années de programmation 2023-2029 la somme de 13 057 083 euros. Cette dépense sera compensée à hauteur de 80 % par la CNSA. En 2023, phase de lancement, nous proposons de mobiliser 201 125 euros de la Collectivité européenne d'Alsace, et la CNSA va compenser une somme de 804 500 euros. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. On n'oublie pas nos anciens. Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci. Je voulais prendre la parole parce que, d'une part ça a été travaillé avec le logement en partenariat, mais l'autonomie a pris une part très importante. Et je voudrais surtout saluer cette proposition qui nous est faite et que la Collectivité européenne d'Alsace a été tout de suite novatrice après l'article de loi, l'article 34, sur le financement de la sécurité sociale en 2022, puisqu'on est entré dans le dispositif. Et on vous propose donc cette délibération novatrice sur l'aide à la vie partagée, qui se bâtit évidemment sur l'habitat inclusif.

Ça couvre 390 personnes en vrai : 174 personnes âgées et 216 personnes handicapées. Ça couvre l'équité territoriale alsacienne. Et ce qui est innovant, parce que la CNSA ne nous a pas souvent fait des propositions de ce type, c'est que ça couvre sept années. C'est-

à-dire qu'il s'agit de sept années d'engagement pour lesquelles elle couvre 80% du financement. Pour la Collectivité européenne d'Alsace, c'est 20 %, ce qui est quand même un financement de 2,62 millions. C'est un engagement fort, volontaire. Mais quand même, étant rentrés pionniers dans cette démarche, ça nous permet d'arriver à la sortie à 80 %, ce qui est quand même très important, très bénéfique pour les personnes qui le méritent.

C'est évidemment une phase starter, puisque par la suite, comme l'a dit notre collègue, on doit adhérer à l'appel à projets et à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'habitat inclusif dans la deuxième phase. Ensuite on vous proposera aussi de reporter la date de prise de délégation des aides à la pierre au 1^{er} janvier 2024.

Mais je pense que c'est vraiment très novateur que de rentrer dans ce dispositif. On ne peut pas en parler encore en vrai, mais je voudrais aussi souligner que nos techniciens – que je salue – sont allés vérifier toutes les propositions qui nous ont été faites, que l'ensemble des partenaires, que ce soit la Préfecture, que ce soit les mutuelles santé, en tout cas tous les partenaires, ont validé ce projet. On y a beaucoup travaillé, on y croit tous et vraiment ça va apporter un bien-être pour nos concitoyens âgés ou handicapés.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Bravo à toutes les deux et à nos équipes qui ont proposé cela. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la création et la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) en Alsace ;
- Adopte les critères d'attribution de l'Aide à la Vie Partagée détaillés en annexes 1-A et 1-B à la présente délibération ;
- Approuve la proposition de modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale du Bas-Rhin pour intégrer l'Aide à la Vie Partagée, selon la rédaction proposée en annexe 1-A à la présente délibération ;
- Approuve la proposition de modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale du Haut-Rhin pour intégrer l'Aide à la Vie Partagée, selon la rédaction proposée en annexe 1-B à la présente délibération ;

- Adopte la programmation prévisionnelle 2023-2029 relative à l'habitat inclusif, jointe en annexe 2-B à la présente délibération ;
- Approuve l'accord type pour l'habitat inclusif à conclure entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), la Préfecture du Bas-Rhin, la Préfecture du Haut-Rhin et la Collectivité européenne d'Alsace dans les termes du projet proposé par la CNSA destiné à garantir le financement par la CNSA à hauteur de 80% des dépenses d'AVP engagées par la Collectivité européenne d'Alsace sur la base de la programmation pluriannuelle 2023-2029, jointe en annexe 2-A à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer l'accord pour l'habitat inclusif selon le modèle type précité ;

- Approuve la convention type relative à la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif dans les termes du projet proposé par la CNSA, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Porteurs de Projet Partagé (3P) inscrits dans la programmation 2023-2029, jointe en annexe 2-C à la présente délibération ;
- Octroie l'aide à la vie partagée aux porteurs de projets 3P listés en annexe 2-B à la présente délibération pour la programmation 2023-2029 au titre du dispositif d'aide à la vie partagée pour un montant total de 13 057 083 € correspondant à 40 projets retenus, selon la répartition par projets détaillée dans ladite annexe. Les crédits concernés seront prélevés au Budget Primitif 2022, sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA
P097	P097O004	P097E01	T01	(4025) 65-65243-4238 (68) (2411) 65-65243-4238 (67)
P104	P104O007	P104E01	T01	(625) 65-65242-425 (68) (4044) 65-65242-425 (67)

- Prend acte des projets ayant reçu un avis défavorable de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en date du 28 juin 2022, listés en annexe 4 C à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions relatives à la mobilisation de l'AVP au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Porteurs de Projet Partagé (3P) inscrits dans la programmation 2023-2029 jointe en annexe 2-B à la présente délibération ;
- Autorise la Collectivité européenne d'Alsace à candidater à l'AMI « soutien à l'investissement – Habitat Inclusif » de la CNSA. Cette candidature de la Collectivité européenne d'Alsace emportera acceptation des engagements et conditions d'utilisation figurant au cadre d'adhésion joint en annexe 3-A à la présente délibération, permettant à la Collectivité européenne d'Alsace d'obtenir de la part de la CNSA la délégation de fonds pour le financement des porteurs de projets d'habitat inclusif (attribution du financement, gestion des fonds) ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer l'annexe 3-A jointe à la présente délibération et afférente au cadre d'adhésion à l'AMI précité ;
 - Donne délégation à la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européennes d'Alsace pour prendre toute décision en lien avec la mise en œuvre de la politique de l'habitat inclusif, et de la présente délibération ;
 - Décide de prendre la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'Agence Nationale de l'Habitat, conformément à l'article L 301-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, à partir du 1^{er} janvier 2024.

Lucien MULLER, en tant que Président de Habitat de Haute Alsace et Pierre VOGT, en tant que Président de la structure Alister, ne participent ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité.

CD-2022-4-1-1 - MESURES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

M. LE PRÉSIDENT – Il ne nous reste plus que trois rapports avant les motions. Super. Mesures concernant les ressources humaines : c'est le rapport 4-1-1. Je pense qu'il y a juste un sujet par rapport à un amendement proposé. Je propose que l'opposition le présente. Ensuite je demanderai au rapporteur, Pierre, de répondre.

M. BIHL – Je suppose que l'ensemble des mesures qui sont prévues dans ce rapport ne posent pas de problème. C'est uniquement à propos des astreintes que vous avez déposé un amendement. Est-ce qu'on se concentre sur cet amendement ? Ok, allez-y.

M. LE PRÉSIDENT – Qui le présente chez vous ? Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci beaucoup. Une astreinte est une période pendant laquelle l'agent, sans être sur son lieu de travail, doit pouvoir intervenir si son administration lui demande. Le rapport annexé à la délibération qui est soumise au vote aujourd'hui fait mention d'astreintes dédiées aux élus sous la forme d'un support informatique. Or la plage horaire qui est prévue pour ce temps d'astreinte est particulièrement étendue. Bien que n'étant pas occupé jusqu'au temps d'intervention, l'agent sous astreinte sera immobilisé du lundi 8 h au lundi 8 h par roulement d'une semaine. Nous contestons son caractère disproportionné. En outre, l'avis obligatoire du Comité technique est mentionné dans le rapport, sans que son contenu ne soit indiqué. L'avis valide-t-il ou non cette disposition sur l'astreinte dédiée aux élus ?

La volonté de mettre en place cette astreinte spécifiquement dédiée aux élus procède d'une dénaturation de l'activité des agents, qui n'ont pas pour mission de servir les élus mais de servir les usagers et de garantir le bon fonctionnement de l'administration. Cette volonté fait écho à l'altération de l'organisation globale de la Collectivité, qui a rattaché la Direction de la communication au Cabinet. L'usage des moyens de la Collectivité par les élus et le Cabinet souffre d'un manque de transparence, ce qui nous interpella aujourd'hui comme par le passé.

Et à tout le moins, concernant l'astreinte appliquée aux agents du service de la Direction du système d'information, il est demandé par amendement la suppression de ce temps d'astreinte dédiée aux élus. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Pierre.

M. BIHL – Merci. Quelques précisions par rapport à cette mesure. Je souhaite rappeler tout d'abord que les astreintes sont déployées sur la base du volontariat, et ces astreintes se font par roulement. Ensuite, concernant les horaires de sollicitation, les horaires qui sont prévues sont de 18 h à 22 h, lorsque les autres agents quittent en principe la Collectivité et le matin de 7 h à 8 h, avant que les agents arrivent. Le samedi, l'horaire est de 8 h à 18 h. Les astreintes ne sont pas mobilisables les dimanches et jours fériés. Je pense que c'était important de le préciser. Par ailleurs, je pense qu'il faut souligner aussi qu'on parle ici de deux agents qui sont concernés par cette astreinte. Il n'y en a pas cinquante, ni plus d'ailleurs. Donc deux agents sont concernés et sont volontaires pour déployer ces astreintes, telles qu'elles viennent de vous être décrites. Je souhaite rajouter que ce dossier est passé en Comité technique le 3 octobre et qu'il a été approuvé, validé, par une large majorité des organisations syndicales.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Au regard de ces éléments, je propose le rejet de cet amendement. Qui est pour l'amendement ? Je suppose le groupe. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Et on vote le rapport. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

L'amendement « Astreinte de la DSI pour les élu.e.s » déposé le 19 octobre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport déposé par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire », 4 voix pour l'adoption de l'amendement : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur ;

- Approuve la nouvelle organisation de l'astreinte au sein des directions de la Communication et des systèmes d'information et du développement numérique, applicable à compter du 1^{er} novembre 2022, telle que détaillée à l'annexe 1.
- Approuve le projet d'avenant n° 1, joint en annexe 2, ayant pour objet d'actualiser la convention d'adhésion au socle commun de compétences du Centre de Gestion du Bas-Rhin, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer.
- Approuve la modification exceptionnelle au titre de l'année 2022 des ratios d'avancement aux grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - Arrête en conséquence pour l'année 2022 les ratios d'avancement aux grades susmentionnés ainsi qu'il suit :
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 85 %
 - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 80 %
 - Approuve le retour aux ratios d'avancement déterminés par délibération du Conseil du 31 mai 2021 à compter de l'année 2023.

- Approuve les créations d'emplois telles que présentées en annexe 3 à savoir :
 - les emplois nécessaires à l'effectivité du droit d'option des personnels transférés de la DIREST et de la DREAL ;
 - un emploi de Directeur du Foyer de l'Enfance ;
 - un l'emploi de secrétaire médico-sociale au sein de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur

**CD-2022-4-8-3 - EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS -
ORIENTATIONS DE FORMATION 2022-2023**

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant : l'exercice du droit à la formation des élus. C'est Lara qui assume cette présentation.

Mme MILLION – J'attends plutôt les questions parce que c'est le rapport annuel concernant la formation des élus. Donc j'attends les questions.

M. LE PRÉSIDENT – On va solliciter l'interpellation de Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Deux questions très courtes, qu'on a pu évoquer un petit peu en Commission, mais il y avait des informations que vous attendiez, Madame MILLION. La première, c'est de savoir si ces nouvelles orientations qui sont un peu plus restrictives que les précédentes n'empêcheront pas de faire des formations équivalentes à celles qui ont été effectuées en 2021 et 2022. Et puis il s'agit d'avoir également la garantie, comme il y a une modification un petit peu du financement, qu'il y aura bien un financement 2023 au droit à la formation pour notre Collectivité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Lara.

Mme MILLION – Il ne s'agit que de réponses hyper positives évidemment. Non, il n'y a pas de restrictions. Je ne sais pas où vous avez vu des restrictions, parce que c'est évidemment le même cadre que l'année dernière. Mais on a rajouté cette année des orientations spécifiques pour les élus bénéficiant de délégations spécifiques, et en même temps des formations sur la thématique « égalité professionnelle hommes-femmes ». Donc c'est un plus. C'est le premier élément.

Deuxièmement, ne vous en faites pas, vous pourrez faire les formations que vous demandez. D'ailleurs cette année, sur les 16 demandes, vous en avez fait 2. Vous allez me dire que ça va, que c'est peu. Mais quand même, vos 2 demandes correspondent à 40 % du montant global des formations. Vous voyez comme quoi on est très sympathiques et on est ouverts à toutes vos propositions.

M. LE PRÉSIDENT – Cela dit, on devrait peut-être faire attention, parce que j'ai vu que dans la Région Rhône-Alpes, les fonds formation par les Verts auraient été dévoyés de leur mission initiale pour financer quelques bureaux d'études. En tout cas il semblerait qu'il y a un doute qui pèse là-dessus. Donc peut être que finalement on ne devrait pas être aussi ouverts qu'on l'est.

Mme MILLION – Mais on contrôle. On est ouverts sur les demandes mais on contrôle.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut qu'on soit attentifs à ce que les formations soient bien utilisées.

Mme MILLION – Bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT – Voilà. Donc je pense que les réponses ont été très claires et simples. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre cet exercice du droit à la formation des élus ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le principe de la publication d'un appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi à destination des allocataires du revenu de Solidarité active pour la période 2023-2025,
- Approuve le lancement de cet appel à projets selon les principes figurant en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise le Président dans ce cadre à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la publication de cet appel à projets,
- Précise que la liste des porteurs de projets retenus suite à cet appel à projets, ainsi que les projets concernés et les modalités de financement et de partenariat y afférents seront soumis à délibération ultérieure de la Commission permanente.

Adopté à l'unanimité

CD-2022-4-8-2 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2022

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite il s'agit du dernier rapport avant les vœux et motions : compte rendu des délégations accordées au Président en matière de marchés publics. C'est une nouvelle fois toi, Lara, qui doit t'en charger. Je ne sais pas si vous voulez que ce rapport soit présenté. Ou est-ce que vous avez des questions particulières par rapport à ça ? Ce sont des questions particulières ? Donc je vous donne tout de suite la parole, comme ça on va gagner du temps. Allez-y.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Je vois que ma remarque a été entendue lors de la dernière séance plénière, puisque nous avons à nouveau des comptes rendus des délégations accordées à vous, Monsieur le Président. Donc je salue cet engagement.

M. LE PRÉSIDENT – Vous saluez cette transparence, bien sûr, merci.

M. KOBRYN – Voilà. Je vais juste revenir sur quelques éléments pour avoir des précisions, notamment sur le Champ du feu : il y a une mission à 34 000 euros. On n'a pas encore évoqué ce projet depuis les élections de 2021. Donc il s'agit d'avoir juste un point d'étape sur où nous en sommes. Ça a été évoqué dans un certain nombre de délibérations, notamment sur l'étude environnementale qui était budgétée : a-t-elle été lancée ? Où en est-elle ? Quel est le lien entre ce projet-là et les nouvelles orientations écologiques que vous avez présentées tout à l'heure ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT – À moins que vous vouliez qu'on vous réponde maintenant, je vous proposerais plutôt que vous puissiez avoir un échange à la fois avec Monique HOULNÉ et Nathalie KALTENBACH qui suivent le dossier du Champ du feu, qui certes effectivement était plutôt présenté en Commission Centre Alsace, mais vous pourrez bien évidemment avoir les informations souhaitées sur le dossier. Je propose plutôt qu'il y ait un temps dédié pour cela. Monique, je te donne la parole. Je t'en prie.

Mme HOULNÉ – Cette étude a effectivement démarré, et c'est le cabinet Egis qui est en charge de cette étude.

M. LE PRÉSIDENT – On n’a pas encore de résultat.

Mme HOULNÉ – On n’a pas encore de résultat. Ça a démarré il y a un peu plus d’un mois, un mois et demi.

M. LE PRÉSIDENT – C’est en cours. Vous aurez bien évidemment les résultats de cette étude qui sera présentée. Je propose là aussi de voter ce rapport. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace,

- Donne acte au Président de la communication relative à aux délégations exercées par ses soins en matière de commande publique du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, conformément aux tableaux joints en annexe.

Acte est donné.

MOTIONS ET VŒUX

M. LE PRÉSIDENT – Il y a toute une série de motions et de vœux. Je vous propose de les mettre aux voix. On ne va pas en rajouter. Vous en avez tous été destinataires. Il y a trois motions et deux vœux.

1^{ère} motion : motion « Adhésion à la charte Ville et Territoires sans perturbateurs endocriniens » déposée par Mme Ludivine QUINTALLET pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

*Le mois d’octobre est le rendez-vous d’une vaste campagne de sensibilisation contre le cancer du sein et nous remercions toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour l’organisation des différentes manifestations d’octobre rose. Au-delà de la lutte contre le fléau du cancer du sein, nous saluons l’engagement des associations et des bénévoles qui œuvrent à promouvoir la santé publique : notre bien commun le plus précieux. En effet, **les cancers et les autres maladies du siècle comme les maladies cardiovasculaires ou le diabète, sont en constante augmentation dans la population et représentent la première cause de mortalité dans notre pays.***

L’Alsace n’est pas épargnée. Le cancer est la première cause de décès par maladie des enfants dans notre pays. Les facteurs environnementaux et notamment les perturbateurs endocriniens jouent un rôle important dans le développement des cancers et maladies chroniques, notamment infantiles. Ainsi, nous élu·e·s, à l’instar de la société civile mobilisée en ce mois d’octobre rose, devons agir et engager des politiques de prévention pour protéger la santé de nos concitoyens.

Les collectivités locales ont un rôle central : elles ont la capacité de toucher l’ensemble des citoyen·ne·s, elles disposent du levier de la commande publique et peuvent agir sur la formation des professionnel·le·s au niveau local (petite enfance, santé, bâtiment, etc..).

Le Réseau Environnement Santé, association instigatrice de l’interdiction du Bisphénol A et à l’initiative de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens propose aux collectivités locales la charte « Ville et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens » pour développer les bonnes pratiques afin de réduire l’exposition de la population aux perturbateurs endocriniens. Cette Charte n’est pas un label mais un engagement à agir sur 5 points (phytosanitaires, alimentation, formation des professionnels, marchés publics et information de la population).

La Charte Ville et Territoires, lancée en octobre 2017, a été saluée au niveau européen par le Comité européen des régions en 2019, en raison de l'absence d'une législation adéquate et complète sur les perturbateurs endocriniens, au niveau national et européen. Le Parlement européen a soutenu la démarche dans sa résolution du 10 juillet 2020. La crise sanitaire a également montré l'urgence de la démarche, les maladies chroniques étant un facteur aggravant de la Covid.

A l'instar des 4 régions, 9 départements et 300 villes ayant déjà signé la Charte d'engagement « Ville et Territoires Sans Perturbateurs endocriniens », ce texte propose l'adhésion de la Collectivité Européenne d'Alsace à la charte « Ville et Territoires Sans Perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé.

M. LE PRÉSIDENT – La première motion est la motion pour l'adhésion à la charte « villes et territoires sans perturbateur endocrinien ». Je vous propose, sauf volonté contraire, pour l'instant de rejeter ces motions, qu'elles soient discutées en Commission et qu'elles puissent potentiellement, pour certains d'entre elles, revenir et être intégrées à un rapport à part entière. Mais à ce stade je pense que ça justifierait qu'elles soient plutôt discutées, parce que je ne pense pas qu'elles étaient discutées en Commission, sauf erreur de ma part. Je préfère qu'on les envoie en Commission et les repasserez la prochaine fois en motions, si vous en êtes d'accord. Pour la première en tout cas ? Vous êtes d'accord pour un renvoi en Commission ?

2^{ème} motion : motion « Pour la création de maisons d'accueil et de soins pour les enfants et leurs familles à la rue, à Strasbourg et Mulhouse : la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés des plus démunis » déposée par M Florian KOBRYN et Mme Fleur LARONZE pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Avec les crises économique, sanitaire et climatique, le contexte de guerres civiles et mondialisées, l'Alsace a accueilli de nombreux migrants, réfugiés, frappés par une grande déshérence et une pauvreté qu'il n'est plus possible d'éviter. Le droit local, instrument caractérisant la spécificité de l'Alsace, garantit une aide sociale à toute personne indigente se trouvant sur le territoire alsacien. Ce dispositif trouve un ancrage dans le droit national parmi les nombreux dispositifs pour héberger et accompagner les personnes dénuées de ressources. Ces dispositifs juridiques atteignent aujourd'hui leurs limites, celles que la réalité leur oppose. Les centres d'hébergement d'urgence ne sont pas suffisamment nombreux, et certains mécanismes d'accompagnement social et d'offre de soins sont défaillants.

A Strasbourg, la situation des campements de la Montagne verte en 2021 et aujourd'hui les campements sur la place de l'étoile bouleversent la population qui attend une implication de toutes les institutions.

Concernant la Collectivité européenne d'Alsace, l'accompagnement et la prise en charge des mineurs non accompagnés, des mères isolées, enceintes ou avec enfant de moins de 3 ans relèvent de notre responsabilité. Lorsque l'intérêt de l'enfant le justifie, la Collectivité peut également prendre en charge une mère, seule ou en couple, avec enfants de plus de 3 ans.

La situation alarmante des familles qui sont dans la rue, nécessite une politique volontariste, dans le sens de l'humanisme rhénan et de la solidarité collective. Nous ne vous implorons pas un acte de charité mais un engagement auprès des personnes les plus vulnérables que tout département est censé assurer.

Un rapport de l'UNICEF datant d'août 2022 signalait que 42 000 enfants vivent dans des centres d'hébergement d'urgence, des abris de fortune ou dans la rue. Ces conditions de vie dégradées mêlant – entre autres – nuisances, insalubrité, exigüité, insécurité et manque de commodités, contraignent les enfants à vivre et grandir dans un environnement non propice à leur développement et à leur bien-être. La précarité dans laquelle sont projetés ces enfants a des conséquences sur leur santé mentale. Un hébergement adapté ainsi que la dispense des soins notamment psychologiques doivent pouvoir être conçus et construits en tenant compte de la réalité constatée par les ONG.

A nous d'être force de proposition et conformément à notre politique de protection de l'enfance, de créer une maison d'accueil et de soins pour les enfants et leurs familles à la rue, à Strasbourg mais aussi à Mulhouse qui compte dans sa population une grande pauvreté liée à la précarité sociale. Une maison alsacienne remplissant la mission de lutte contre la pauvreté qui nous est assignée.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose aussi cela sur la deuxième, parce qu'on a un travail important sur la protection de l'enfance. En plus, il y a les assises de la protection de l'enfance dans quelques jours, ce qui permettra aussi d'avoir un retour du terrain. Du coup, il faudra s'assurer, il faudra voir si ces sujets ressortent, etc., et qu'on ait des éléments fondés après pour pouvoir en discuter. Vous êtes d'accord qu'on le reporte en Commission ? Oui, Monsieur KOBRYN. Allez-y.

M. KOBRYN – Je pense qu'effectivement, là-dessus, il est intéressant de pouvoir en discuter en profondeur en Commission. Ça fait notamment suite à un rapport de l'Unicef qui a été publié, qui est assez alarmant sur la question de la santé des enfants à la rue, très détaillé, très fourni. Et c'est en partie en raison de cette donnée-là, et évidemment par rapport aussi à la réalité particulière de notre territoire, que nous avons souhaité déposer cette motion. Donc nous serons disponibles pour en discuter en Commission.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord, très bien. Juste pour vous dire quand même, parce qu'à un moment donné j'ai eu l'occasion d'échanger avec Madame la Maire, avec Jean-Louis HOERLÉ : il n'y a pas d'enfants, parce qu'à un moment donné, dans un article de presse, il était sous-entendu qu'il y aurait des enfants à la rue devant la mairie de Strasbourg. Nos services et la délégation que nous avons donnée sur l'enfance à la Ville de Strasbourg ont vérifié, etc., et ce n'était pas le cas. Donc visiblement ça avait été un peu dévoyé, mais du coup je voulais quand même le redire devant l'ensemble de l'assistance.

3ème motion : motion « pour une commande publique au service de la transition du territoire » déposée par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire

Après un été 2022 caniculaire ayant particulièrement éprouvé l'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace veut accélérer la transition écologique et sociale de son territoire afin d'œuvrer à sa résilience.

Pour cela, la commande publique est un levier d'action majeur. Par son volume et par son pouvoir d'entraînement du reste de l'économie et des modes de consommation, agir sur la commande publique, c'est construire la société de demain.

Or, d'après la loi, les collectivités dont le volume annuel d'achats excède 100 millions d'euros (50 millions à partir du 1er janvier 2023) doivent élaborer un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Ce SPASER pourra notamment être l'occasion de poursuivre l'engagement de la Collectivité en faveur de l'emploi local, du recours renforcé à l'Insertion par l'activité économique et

du développement de l'Économie sociale et solidaire. Ce sera en outre une opportunité pour décliner, dans une logique de co-construction, les 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU auxquels la Collectivité est attachée.

Par cette motion, le Conseil d'Alsace prend l'engagement de se mettre en conformité et d'élaborer son SPASER au premier semestre 2023.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la motion pour une commande publique au service de la transition du territoire, le SPASER. Oui, pardon ? Vas-y, je t'en prie.

M. COUCHOT – Merci, Président. Je voulais joindre mes propos aux tiens, puisque nos collègues se préoccupent non seulement de Strasbourg mais également de Mulhouse. Il y a une tradition aussi bien à Strasbourg qu'à Mulhouse d'action sociale, avec notamment la mise en œuvre accélérée du « logement d'abord », la collaboration exemplaire avec les services de l'État, parce que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'État qui se traduit par la mise en place tous les hivers depuis plusieurs années d'abris de nuit, et qu'en-dehors de situations aigues très exceptionnelles, il n'y a pas non plus d'enfants à la rue à Mulhouse.

M. LE PRÉSIDENT – C'est encore mieux en le disant. Merci Alain.

Je reviens maintenant sur la troisième motion : le SPASER. Mais là je pense qu'il y a des éléments de réponse qui pouvaient être donnés. C'est Lara, peut-être, sur ce point. Je te donne la parole.

Mme MILLION – Je n'ai pas bien compris cette motion, puisque vous enfoncez des portes ouvertes. Évidemment, la loi donne l'obligation de le faire, et on fait toujours ce que la loi nous dit, enfin il me semble. Donc le travail est réalisé par Lucien MULLER, qui est le Président de la CAO, avec les équipes. Il y a vraiment un schéma qui est organisé. C'est-à-dire qu'il y a d'abord l'élaboration du squelette du schéma de mars 2022 à octobre 2022 : il est terminé. Donc là on a des concertations, on a plusieurs axes. Et ensuite il y a la mise en place d'une gestion de projet interne à la Collectivité européenne d'Alsace et le calendrier. Mais le calendrier est connu : c'est d'octobre 2022 à juin 2023. L'idée, c'est évidemment que nous puissions, à la fin du premier semestre 2023, valider tout cela en plénière, bien entendu, ou en Commission permanente, on verra. C'est une obligation légale, donc de toute façon on le fera. Et de toute façon, évidemment, je sais pouvoir compter sur Lucien MULLER, qui ne peut pas être là aujourd'hui, mais qui travaille totalement sur ce dossier avec les services.

M. LE PRÉSIDENT – Donc il y a un engagement clair sur ce sujet. Je suppose que, du coup, ça ne justifie pas le vote d'une motion.

M. KOBRYN – Simplement, est-ce qu'on pourrait discuter des axes en Commission, peut-être en Commission finances, puisque les axes sont ce qui va ensuite déterminer tout le reste. Si au moins on peut se mettre d'accord en Commission et avoir des discussions sur l'ambition et les déclinaisons au moment du SPASER.

Mme MILLION – Je vais voir avec Lucien, mais pour moi il n'y a aucun problème. C'est Lucien qui présentera cela de toute façon.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose d'aller dans ce sens dans le cadre d'un travail en Commission.

Il y avait ensuite deux vœux, l'un pour des mesures fortes pour la petite enfance, et le deuxième pour un soutien de l'État en faveur des collectivités.

Je crois que ce sont des vœux qu'on partage tous. Je dois vous avouer que, dans la rencontre que nous avons eue avec la Première ministre, un certain nombre d'engagements de soutien financier ont été annoncés, qui demandent ensuite à être vérifiés dans la loi de finance. Avec l'article 49-3, on attend encore de voir comment ils vont se traduire dans les faits. Mais bien évidemment, aujourd'hui, notamment par rapport au bouclier énergétique, par rapport à l'indexation des recettes sur l'inflation, au sein de l'ADF, on mène avec l'ensemble des départements de France une action, et d'ailleurs des collectivités, les régions et les communes aussi, dans la même direction. Donc moi je ne vois pas bien la valeur ajoutée supplémentaire que ça peut amener. Ce vœu, bien sûr, vous avez raison de le formuler ; on le formule aussi et on le partage. Mais je pense que ça n'apporte pas de valeur ajoutée de prononcer un vœu, puisque c'est une expression forte déjà qui est formulée. Je ne sais pas si on est obligés de voter. Je préférerais plutôt qu'on renvoie cela en Commission, avec peut-être un ciblage plus précis des actions attendues, pour voir celles que nous menons déjà et celles qui pourraient être menées de manière complémentaire. Je pense notamment aux mesures fortes pour la petite enfance. Je ne sais pas quelles étaient toutes les dimensions de vos attentes sur le sujet.

VŒU « pour des mesures fortes pour la petite enfance » déposé par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Le secteur de la petite enfance regroupe services publics et acteurs privés. Par la prise en charge adaptée de nos enfants et le service rendu aux parents, il s'agit d'un secteur essentiel au cœur de notre société.

Ce secteur fait toutefois face à de fortes tensions, notamment depuis la pandémie. De faibles rémunérations ont conduit à une fuite du personnel vers d'autres secteurs (médico-social, médical ou social) et ont aggravé les difficultés de recrutement.

Ce constat a été reconnu par M. Emmanuel Macron qui en pleine pandémie reconnaissait que "Notre pays, tient tout entier, sur des femmes et des hommes que nos économies rémunèrent si mal".

Or, loin de s'attaquer aux origines structurelles de cette situation, le gouvernement a fait le choix de réduire la qualité du service public en autorisant le recours à du personnel sans diplôme.

Les conséquences d'un tel choix sont graves : les équipes en place doivent prendre en charge la formation des nouveaux personnels, les enfants sont exposés à des situations auxquelles les personnels ne sauront pas toujours répondre, les conditions de travail des agents sont à nouveau dégradées et le changement de la nature des missions à effectuer alimente toujours plus la perte de sens dans son travail.

C'est ce qu'ont dénoncé les personnels en grève de la petite enfance à Strasbourg et Mulhouse le 6 octobre dernier.

Attachée à ce service essentiel rendu aux familles, aux conditions de travail des agents et au bon accueil des enfants, face à cette situation, la Collectivité européenne d'Alsace interpelle le Gouvernement et la Région Grand Est. Par ce vœu, le Conseil d'Alsace porte les propositions suivantes :

- *Application de la prime Ségur aux personnels des crèches ;*
- *Suppression du décret du 29 juillet 2022 autorisant le recours à des personnels non formés ;*
- *Augmentation du nombre de places dans les centres de formation.*

M. KOBRYN – C'est assez ciblé quand même, la proposition. Il y avait trois axes : application de la prime Ségur au personnel des crèches, suppression du décret du 29 juillet qui autorise le recours à des personnels non formés, et augmentation du nombre de places dans les centres de formation. Donc je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin forcément d'un travail en Commission. Là, il s'agit juste de se positionner : est-ce que globalement on soutient l'ensemble de ces revendications ? Et si ce n'est pas le cas, prenons-en acte. Mais je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin de mobiliser la Commission sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense, notamment sur la petite enfance, qu'il y a du sens à ce que la Commission se positionne, parce qu'il y a de vrais enjeux, notamment des solutions de garde d'enfants, des choses comme ça, qui aujourd'hui sont insuffisantes. Je pense notamment aux bénéficiaires du rSa qui veulent pouvoir reprendre du travail. Aujourd'hui, la garde d'enfants est un vrai obstacle, notamment à des horaires atypiques, si on n'a pas suffisamment d'offres. Donc je préférerais que ce soit des sujets, du coup, construits et qu'on puisse ensuite les porter au niveau national, si vous en êtes d'accord.

M. KOBRYN – Non. Je pense qu'on peut voter là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT – Écoutez, si vous voulez qu'on vote, je propose de ne pas aller forcément dans le sens que vous souhaitez. Qui est pour votre vœu, votre premier vœu sur les mesures fortes pour la petite enfance ? Le groupe. Qui s'abstient ? Ok.

Le dernier vœu est un vœu pour un soutien de l'État en faveur des collectivités.

VŒU « pour un soutien de l'État en faveur des collectivités impactées par l'explosion du coût de l'énergie » déposé par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Les collectivités doivent faire face à une flambée violente des prix de l'énergie qui impacte de manière alarmante leurs finances.

L'insuffisance de l'accompagnement de l'État en matière de transition écologique et la responsabilité laissée à l'investissement privé sans planification ni maîtrise publique de l'énergie mettent en difficulté entreprises, collectivités et citoyen·nes. Conjuguée à la guerre en Ukraine, elle entraîne des tensions sur l'approvisionnement en gaz et conforte une inflation massive des prix de l'énergie.

Les collectivités sont désormais contraintes à des plans d'économies massifs mettant en péril leur capacité à financer les services publics dont elles ont la compétence et les dépenses en matière de solidarité plus que jamais nécessaires dans ce contexte.

Leurs investissements d'avenir, notamment en matière de transition écologique, sont mis en difficultés alors que nous sortons d'un été marqué par les incendies et la sécheresse, mettant en lumière les conséquences d'un dérèglement climatique qui impacte violemment et structurellement le vivant et les activités humaines.

À ce jour, alors qu'il n'existe pas de mesures d'ampleur – réglementaires ou financières – de l'État pour protéger les collectivités, l'action gouvernementale quant à elle désarme les collectivités face à la crise énergétique.

Exclues des tarifs réglementés, contraintes d'acheter l'électricité et le gaz sur des marchés instables et déconnectés de la réalité industrielle, les collectivités sont en première ligne face à l'inflation et à la spéculation.

Le marché de l'électricité, notamment, qui rencontre des fluctuations totalement déconnectées entre le prix de production et le prix de vente en est l'éclatante illustration.

Il est urgent de sortir de cette logique absurde et de retrouver une maîtrise publique de l'énergie, capable de protéger la population et les services publics et de planifier la transition écologique de façon transparente et démocratique.

Alors que l'inflation en 2022 sera largement supérieure à 5 %, Mme Élisabeth Borne a indiqué le 7 octobre que l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités ne sera que de 1,2% (320 millions pour 26,6 milliards d'euros), traduisant un décrochage net des ressources face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

En conséquence, la Collectivité européenne d'Alsace porte les propositions suivantes en faveur des collectivités territoriales et de la population, directement impactées par la hausse des prix de l'énergie, notamment dans la perspective de la préparation du Projet de Loi de Finances 2023 :

- *Pérenniser les tarifs réglementés de vente de l'électricité, remettre en cause le principe de leur contestabilité et les étendre à nouveau aux collectivités et entreprises*
- *Renoncer à l'extinction des tarifs réglementés de vente de gaz naturel (TRVG) en 2023*
- *Revoir l'architecture des prix des énergies pour désindexer le prix de l'électricité de celui du gaz et décorrélér le prix du biogaz naturel pour en favoriser l'utilisation*
- *Plafonner durant l'hiver les prix de marché SPOT à 1 000€/MWh*
- *Relancer la filière du solaire thermique, véritable alternative au gaz pour les besoins de chauffage et d'eau chaude et plus globalement accompagne la mise en place d'une filière industrielle locale des énergies renouvelables et décarbonées*
- *Faire contribuer les géants de l'énergie au financement de la transition écologique et à la lutte contre la précarité énergétique*
- *Réindexer la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation pour qu'elle soit relevée proportionnellement à celle-ci*
- *Assouplir les règles d'équilibre budgétaire en prévoyant un traitement comptable particulier des dépenses exceptionnelles générées par la crise de l'énergie en permettant à titre dérogatoire, comme pendant la crise sanitaire, d'utiliser des crédits d'investissement pour les régler.*

M. KOBRYN – Celui-ci fait écho à tout ce qu'on a dit. Il y a évidemment plein d'actions que nous pouvons faire en tant que Collectivité, mais il y a des enjeux vraiment structurels, que ce soit sur le marché de l'énergie, sur l'extension du bouclier énergétique, sur la structuration du marché, etc. Donc là nous faisons notre part, et ensuite on demande à l'État...

M. LE PRÉSIDENT – ... de faire la sienne.

M. KOBRYN – Voilà, c'est ça.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne propose pas de suivre votre vœu, parce que de toute façon c'est ce que nous faisons déjà au sein de l'ADF. C'est le lien qu'on a avec le gouvernement pour défendre cet enjeu de soutien financier. Donc je ne vois pas l'intérêt aujourd'hui de faire ce vœu. Ce serait un vœu pieux, tel qu'il est exprimé là, et je préfère qu'on ait une action forte à l'ADF, qui plus de sens d'être positionnée. Il y avait une demande. Raphaël, tu voulais réagir.

M. SCHELLENBERGER – Il est intéressant ce vœu, parce qu'il démontre une vision, qui est celle que vous avez, des collectivités, qui finalement devraient se positionner, vu la rédaction, dans une logique d'assistanat. Moi je suis pour des collectivités qui bénéficient d'une logique de libre administration et d'autonomie financière et fiscale, ce qui n'est pas le cas, clairement. On a un problème sur le calcul de la DGF, on a un problème sur les

moyens fiscaux qui sont ceux de façon générale de la strate départementale parce qu'ils n'existent plus. Mais ensuite on doit avoir un principe de libre administration, et on ne peut pas être dans une logique où on dit : « Zut, les coûts de l'énergie augmentent, on a besoin d'un chèque pour finir la fin du mois. » Ça veut dire que les collectivités seraient mal gérées, si on est dans ce cadre-là. Par contre, ce qu'il faut qu'on ait, ce sont des DGF qui suivent l'inflation et surtout la dynamique des recettes fiscales qui est celle de l'État, qui ne peut pas les conserver pour lui tout seul, c'est un interventionnisme dans les dépenses contraintes moins fort de la part de l'État qui décide pour notre compte comment on doit mener nos politiques sociales dans notre Collectivité, ce qui est une ingérence absolue dans la libre administration des collectivités territoriales. Mais la vision que vous présentez là, ce sont des collectivités qui quémangent. Et moi je pense que quand on se bat pour des collectivités locales fortes, autonomes, on ne peut pas passer notre temps à défendre la stratégie de quémander, qui est la vôtre en fait.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Raphaël. Je propose du coup de passer au vote. Donc le groupe des Verts va voter bien évidemment favorablement à son vœu. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Ainsi s'achève la plénière.

La séance est levée à 16 heures 00.